

PJ-ABT-696



DECENTRALIZATION: FINANCE & MANAGEMENT PROJECT

---

Managed by  
**Associates in Rural Development, Inc.**

---

In collaboration with  
Syracuse University • Metropolitan Studies Program/Maxwell School of Citizenship & Public Affairs  
Indiana University • Workshop in Political Theory & Policy Analysis

Sponsored by  
Agency for International Development

---

PN-ABT-696  
15N 9233

**DONNEES RECUEILLIES SUR LA GOUVERNANCE LOCALE  
A MADAGASCAR : COMMUNAUTES DE ZAHAMENA**

Novembre 1994

à l'Intention de :  
USAID/Madagascar

Projet KEPEM  
(Knowledge/Effective Policies for Environmental Management)

Contrat N° DHR-5446-Z-00-7033-00  
**Decentralization : Finance and Management (DFM)**  
Associates in Rural Development  
Burlington, Vermont

Equipe de Recherches :

Nadia Rabesahala, Chef d'équipe  
Heriniaina Rakotoarisoa  
Hery Ramambaso  
Faly Rasamison  
Rasolofonjatovo Justin Emmanuel

Superviseurs des Etudes :

Dr. Maminiana Razafindrabe  
James T. Thomson, Ph.D.

## TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	i
GLOSSAIRE .....	iii
PREFACE ET REMERCIEMENTS .....	iv
SOMMAIRE .....	v
I. INTRODUCTION ET OBJECTIFS DE L'ETUDE .....	1
II. SELECTION DES SITES ET METHODOLOGIES DE RECHERCHE .....	5
A. Sélection des sites .....	5
B. Composition de l'équipe .....	5
C. Méthodes de recherche .....	5
1. Collecte des données secondaires .....	5
2. Visites de courtoisie .....	6
3. Méthode accélérée de recherche participative (MARP) .....	6
4. Sondages .....	6
5. Recherches thématiques approfondies--études de cas .....	6
6. Problèmes rencontrés .....	7
III. DESCRIPTIFS DES COMMUNAUTES ETUDIEES .....	8
A. Profils des communautés .....	8
1. Histoire .....	8
2. Géographie .....	10
Terroir d'Ambodivoahangy .....	10
Terroir de Mahasoa .....	11
Terroir d'Ambatoharanana .....	12
3. Stratification économique .....	13
4. Systèmes de production .....	14
Généralités .....	14
Facteurs de production .....	15
Matériels de production .....	15
Techniques de production .....	16
Mode de production .....	16
Spéculations agricoles .....	17
5. Moyens de subsistance .....	18
Ambodivoahangy .....	18
Mahasoa .....	19
Ambatoharanana .....	21
C. Tenure des ressources naturelles renouvelables .....	23
1. Introduction .....	23
2. Les ressources sélectionnées .....	23

	La terre . . . . .	23
	La forêt et la végétation . . . . .	24
	Les matériaux de vannerie . . . . .	24
3.	Types de propriété . . . . .	24
	Propriétés familiale et individuelle . . . . .	24
	Propriété lignagère . . . . .	25
	Propriété communautaire . . . . .	25
	Autres types de propriété . . . . .	25
4.	Accès, contrôle, et utilisation des ressources . . . . .	26
	Place de l'Etat . . . . .	26
	Règles d'accès, de contrôle et d'utilisation des ressources . . . . .	27
5.	Conclusions portant sur la sécurité de tenure des ressources . . . . .	31
	Les critères qui influencent la tenure locale . . . . .	31
	La base de la tenure locale . . . . .	32
D.	Organisation politique des communautés . . . . .	35
1.	Les institutions communautaires . . . . .	35
	Ambodivoahangy . . . . .	35
	Mahasoa . . . . .	36
	Ambatoharanana . . . . .	38
2.	Mécanismes de prise de décisions collectives . . . . .	41
	Introduction . . . . .	41
	Niveaux de prise de décisions collectives . . . . .	41
3.	Actions collectives . . . . .	42
4.	Mobilisation des ressources communautaires : cas d'Ambodivoahangy . . . . .	43
	Travaux culturels . . . . .	43
	Evénements communautaires . . . . .	43
5.	Mécanismes de résolution de conflits . . . . .	44
IV.	POINTS D'ANALYSE . . . . .	46
A.	Il existe une volonté et une capacité communautaires de gestion . . . . .	46
1.	Introduction . . . . .	46
2.	Processus de formation . . . . .	46
3.	Caractéristiques des forêts communautaires . . . . .	47
4.	Réglementation . . . . .	47
	Réglementation locale . . . . .	47
	Réglementation locale par rapport à la réglementation forestière . . . . .	48
5.	Analyse sommaire . . . . .	49
6.	Conclusion . . . . .	50
B.	Les utilisateurs des ressources agissent selon un système de motivations . . . . .	51
1.	Facteurs qui expliquent la persistance de l'agriculture itinérante ou le <i>tavy</i> . . . . .	51
	Facteurs naturels . . . . .	51
	Facteurs techniques . . . . .	51
	Facteur démographique . . . . .	51
	Facteurs économiques . . . . .	51

	Facteurs politico-socio-culturels . . . . .	51
2.	Impacts de l'extension du <i>tavy</i> . . . . .	52
3.	Solutions avancées pour limiter l'extension du <i>tavy</i> . . . . .	53
	Désenclavement économique . . . . .	53
	Amélioration de la gestion des ressources . . . . .	53
C.	Les institutions ont plus de chance d'être équitables, durables, et efficaces si elles sont conçues par les--ou tout au moins avec la participation des--populations concernées . . . . .	54
1.	Introduction . . . . .	54
2.	Valeurs culturelles rattachées à la terre . . . . .	54
3.	Des vagues d'émigrants s'acquièrent difficilement la terre . . . . .	55
4.	Méconnaissance de la culture autochtone . . . . .	56
5.	Des délimitations arbitraires à l'insu des paysans . . . . .	57
6.	Assujettissement à la loi et à l'autorité . . . . .	58
7.	Le monde extérieur se présente sous forme de pouvoirs autoritaires . . . . .	58
8.	Comment les habitants ont contourné la loi en vigueur . . . . .	59
D.	En tant qu'institution originale, les <i>Ray aman-dReny</i> ont une capacité de gestion des ressources communautaires, néanmoins affaiblie par la formalisation du pouvoir. . . . .	60
1.	Introduction . . . . .	60
2.	Capacité de mobilisation des ressources par les <i>Ray aman-dReny</i> . . . . .	60
	Forces de l'institution <i>Ray aman-dReny</i> . . . . .	60
	Faiblesses de l'institution <i>Ray aman-dReny</i> . . . . .	62
3.	Tentatives de réorganisation et de restructuration . . . . .	63
	Arguments défavorables à la décentralisation effective . . . . .	65
	Arguments favorables à la décentralisation effective . . . . .	65

## Annexes

1. Localisation des sites d'études de l'ARD
2. Questionnaire utilisé pour le sondage
3. Matrice historique de la communauté d'Ambodivoahangy
4. Profil historique : Ambodivoahangy
5. Profil historique : Mahasoa
6. Carte du terroir d'Ambodivoahangy
7. Croquis des villages du terroir d'Ambodivoahangy
8. Carte du terroir de Mahasoa
9. Croquis des villages du terroir de Mahasoa
10. Carte du terroir d'Ambatoharanana
11. Croquis du village d'Ambatoharanana
12. Calendrier saisonnier : Ambodivoahangy
13. Cycle de dégradation de la forêt due à la pratique du *tavy*
14. Moyens de subsistance : Ambodivoahangy
15. Moyens de subsistance : Mahasoa
16. Moyens de subsistance : Ambatoaharanana
17. Ambodivoahangy : transects nord et sud
18. Mahasoa : transects nord et sud
19. Matrices des ressources : hommes, femmes, et jeunes d'Ambodivoahangy
20. Matrice des ressources : hommes et femmes d'Ambatoharanana
21. Tableau des ressources naturelles principales et de leurs utilisations
22. Tableau des institutions de la communauté d'Ambodivoahangy
23. Diagramme des institutions de la communauté d'Ambodivoahangy
24. Tableau des institutions de la communauté de Mahasoa
25. Diagramme des institutions de la communauté de Mahasoa
26. Diagramme des institutions de la communauté d'Ambatoharanana
27. Problèmes et solutions de la communauté d'Ambodivoahangy

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ARD	Associates in Rural Development
APN	Agent de Protection de la Nature
CEG	Collège d'Enseignement Général
CI	Conservation International
CIREF	Circonscription des Eaux et Forêts
CLS	Comité Local de Sécurité
CSSP	Centre de Santé et de Soins Primaires
DFM	Decentralization : Finance and Management
DEF	Direction des Eaux et Forêts
FMG	Franc Malgache
FRAM	<i>Fikambanan'ny Ray aman-dRenin'ny Mpianatra</i> (association des parents d'élèves)
FS	<i>Fifohazan'i Soatanana</i>
GDM	Gouvernement de Madagascar
KASTI	<i>Komitin'ny Ala sy ny Tontolo Iainana</i> (comité pour la forêt et l'environnement)
KEPEM	<i>Knowledge/Effective Policies for Environmental Management</i> (connaissances/politiques efficaces pour la gestion de l'environnement)
LMS	<i>London Missionary Society</i>
LTC	Land Tenure Center, University of Wisconsin
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative (RRA en Anglais)
MDRM	Mouvement Démocratique pour la Rénovation Malgache
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé

ONG	Organisation non Gouvernementale
PAE	Plan d'Action Environnementale
PCDI	Projet de Conservation et de Développement Intégrés
PCLS	Président du Comité Local de Sécurité
RAD	<i>Ray aman-dReny</i> ou aînés
RNI	Réserve Naturelle Intégrale
RNR	Ressources Naturelles Renouvelables
SAF/FJKM	<i>Sampan'Asa Momban'ny Fampanandrosoana/Fiangonan'i Jesosy Kristy Mpamonjy</i>
SAVEM	<i>Sustainable Approaches to Viable Environmental Management</i> (Approches durables pour une gestion viable de l'environnement)
SPEF	Service Provincial des Eaux et Forêts
SUP	Service d'Utilité Publique
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> (Agence Américaine pour le Développement International)
WWF	<i>World Wildlife Fund</i> (Fonds Mondial pour la Nature)

## GLOSSAIRE

<b>local</b>	terme qui dénote ici les niveaux d'action collective et administratifs les plus bas.
<b>communauté</b>	ensemble des personnes vivant et/ou utilisant des ressources sur un terroir donné, qui reconnaissent une structure commune de prise de décisions et de résolution de conflits. Le terme malgache est <i>fokonolona</i> .
<b>fokonolona</b>	voir <i>communauté</i> .
<b>institutions internes</b>	ensemble de règles, parfois tacites, conçues au sein de et par une communauté.
<b>institutions externes</b>	ensemble de règles conçues à l'extérieur et non par la communauté elle-même.
<b>règles ou institutions locales</b>	<p>règles qui sont appliquées au niveau des communautés. Elles peuvent être uniquement internes tout comme elles peuvent comprendre des règles externes. Ces institutions sont</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>comprises</i> lorsque le but et l'utilité de l'institution sont connus par les membres de la communauté. La population recourt à ces institutions le cas échéant ;</li><li>• <i>acceptées</i> lorsque les règles sont suivies par la population, soit volontairement, soit involontairement (peur de répression ; passivité).</li></ul>
<b>abondance (ressources)</b>	définie selon la perception locale et les observations faites de l'extérieur (état de dégradation/non dégradation des ressources étudiées).

## PREFACE ET REMERCIEMENTS

Ce programme de recherches, d'une durée de quinze mois, a été financé par USAID/Madagascar par le biais du contrat N° DHR-5446-Z-00-7033-00 du Projet *Décentralisation : Finance et Gestion* [DFM] exécuté par Associates in Rural Development [ARD]. Les recherches ont porté sur les liens existant entre la gouvernance locale des ressources, l'efficacité des systèmes de gestion des ressources, et la conservation de la biodiversité des aires protégées de Madagascar. Conjointement une étude a été menée par une équipe de chercheurs du Land Tenure Center [LTC] de l'Université de Wisconsin (Madison, USA) sur les systèmes locaux de tenure des ressources naturelles.

L'équipe de recherches de l'ARD était composée de Nadia Rabesahala (chef d'équipe), Heriniaina Rakotoarisoa, Hery Ramambasoa, Faly Rasamison, et Rasolofonjatovo Justin Emmanuel (chercheurs). James Thomson et Maminiana Razafindrabe ont supervisé la recherche à partir des États-Unis et sur le terrain.

Cette équipe tient à remercier Spike Millington et Frédérique Rakotoarivelo de l'USAID-Madagascar pour leur assistance tout au long des travaux. L'accueil chaleureux et l'assistance des membres du personnel du projet de conservation et de développement intégrés [PCDI] de Zahamena au sein duquel les études ont été menées, ont permis de mener le travail à bien ; l'interprète qui a accompagné l'équipe, Fanja Rakotomalala, leur a énormément facilité la tâche. Enfin, sans l'hospitalité, la patience et la compréhension des communautés d'Ambodivoahangy, de Mahasoa, et d'Ambatoharanana les recherches n'auraient pas abouti. Aussi l'équipe tient, tout particulièrement, à les assurer de toute leur gratitude.

## SOMMAIRE

A la demande de l'USAID/Madagascar, le bureau d'études Associates in Rural Development [ARD], conjointement avec le Land Tenure Center [LTC] de l'université de Wisconsin, a mené un programme d'études dans le cadre de la composante "faciliter les initiatives locales de gestion des ressources naturelles" du Programme KEPEM (Connaissances et politiques efficaces pour la gestion de l'environnement). Les recherches avaient pour objet de déterminer s'il existait une capacité locale de gestion des ressources naturelles, d'une part, et d'étudier le rapport entre les systèmes locaux de gouvernance et les systèmes étatiques, d'autre part.

Ainsi, l'équipe de ARD a effectué des recherches pendant une année auprès de huit *fokonolona* (communautés) résidant dans la périphérie de trois aires protégées. L'étude sur la gouvernance (gestion technique et politique) a porté sur deux secteurs : les ressources naturelles renouvelables [RNR] et les services d'utilité publique [SUP]. Des méthodes variées ont été utilisées pour mener la recherche, à savoir : la Méthode Accélérée de Recherche Participative [RRA] ; des entretiens individuels et en groupes ; enfin des sondages auprès de ménages.

Les résultats de la recherche ont mené aux constatations suivantes : (1) les systèmes de gouvernance<sup>1</sup> qui influencent le comportement des utilisateurs des ressources émanent de deux sources : les institutions internes et les institutions externes ; (2) les institutions internes sont en général mieux comprises et mieux acceptées par les communautés que les institutions externes ; (3) il existe une capacité locale de gestion, tel que cela se manifeste dans différents aspects de la vie communautaire ; (4) la recrudescence des conflits que les communautés ne parviennent plus à résoudre est le résultat, en grande partie, d'une compétition institutionnelle entre les instances communautaires et les instances externes, ce qui a diminué l'influence des institutions internes sur le comportement des utilisateurs ; enfin (5) la gestion des ressources est plus efficace lorsque les utilisateurs de ces ressources jouissent d'une autonomie locale de gestion.

Ces constatations ont mené l'équipe à formuler des recommandations tendant vers l'officialisation et le renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des structures participatives communautaires à travers la mise en place d'un cadre juridique adéquat.

Le présent rapport contient les résultats d'une grande partie des données collectées dans la région de Zahamena, à l'est de l'île, d'octobre à décembre 1993.

---

<sup>1</sup>Le terme "gouvernance" se réfère à la façon dont le pouvoir est utilisé dans le processus de prise de décisions ; autrement dit : qui décide quoi par rapport à qui.

## I. INTRODUCTION ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Depuis environ une décennie, le gouvernement de Madagascar [GDM] tente de faire face à un dilemme grave dans lequel l'équilibre entre développement économique et conservation de l'environnement se trouve bouleversé. Pour palier à cette crise de l'environnement et pour assurer la préservation de la biodiversité malgache, plusieurs efforts ont été entrepris, parmi lesquels figurent notamment les appuis étrangers aux projets de développement, d'une part, et de conservation, d'autre part. L'approche choisie par le GDM consiste à réconcilier les humains avec les ressources naturelles qu'ils utilisent à travers la mise en place de projets de conservation et de développement intégrés [PCDI].

La genèse des études dont les résultats sont présentés ici se trouve dans le Plan d'Action Environnementale [PAE] de Madagascar. Ce programme, certes ambitieux, vise à encourager la conservation de la diversité biologique et la gestion durable des ressources naturelles par des actions directes et indirectes variées. Le programme KEPEM, un des moyens de mise en oeuvre du PAF, vise au renforcement des capacités institutionnelles à plusieurs niveaux de la société malgache pour la conservation de la biodiversité. Des réformes politiques concernant la législation portant sur les ressources sont prévues dans le cadre de ce programme.

A travers le projet SAVEM, l'USAID-Madagascar finance les actions de conservation de la biodiversité dans plusieurs aires protégées (Montagne d'Ambre, Zahamena, Andohahela, Mantadia/Andasibe, Masoala, Ranomafana). Ces PCDI ont artificiellement réduit l'accès des usagers aux ressources naturelles comprises dans les aires protégées, posant ainsi des problèmes de survie des communautés installées dans les zones périphériques des aires protégées. Il fallait donc essayer de trouver le moyen de permettre aux habitants de changer leurs systèmes de production dans le sens de l'intensification pour qu'ils puissent vivre sur une base rétrécie de ressources renouvelables. Ces changements de systèmes de production supposent que des institutions existent et que ces institutions soient capables de modifier le comportement des usagers dans le sens désiré.

A la demande de l'USAID-Madagascar, le projet *Décentralisation : Finance et Gestion* [DFM] exécuté pour USAID/Washington par Associates in Rural Development [ARD] a conçu, avec le Land Tenure Center (Centre d'études de la tenure foncière [LTC]) de l'Université de Wisconsin, Madison, l'idée d'une composante "initiatives locales de gestion des ressources naturelles". Des études conjointes de la capacité locale de gestion politique ["local governance"] des ressources renouvelables et des services d'utilité publique, d'une part, et de la tenure des ressources renouvelables (terre et ressources associées), d'autre part, ont été entreprises. Le but des études était de fournir des renseignements devant étayer des recommandations pour le changement de politiques et de législation en matière de gestion des ressources naturelles.

L'USAID-Madagascar, conscient de l'interaction des deux études, a demandé à ARD et à LTC de collaborer dans leur exécution. Jamie Thomson et Peter Bloch, en très étroite collaboration avec les opérateurs (World Wildlife Fund [WWF], CARE, Conservation International [CI], le Projet Ranomafana, etc.), l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées [ANGAP], les agences concernées du Gouvernement de Madagascar (la Direction des Eaux et Forêts [DEF], Direction des Domaines et de la Réforme Agraire [DDRA], Ministère de l'Intérieur, et Office National de l'Environnement [ONE]), et l'USAID, ont élaboré le plan final des études.

L'hypothèse de base du programme de ces études est qu'il existe **une capacité locale non négligeable de gestion des ressources naturelles**. Néanmoins, cette capacité semble être affaiblie par la législation existante et par les actions de l'Etat malgache, et sujette à des incertitudes dues au manque de moyens pour la mise en application des réglementations.

Les deux enquêtes concernent :

- 1) la décentralisation des responsabilités pour la gestion des ressources et des services dits d'utilité publique ; et
- 2) la tenure des ressources naturelles (terre, forêts, eaux de surface), dont notamment la sécurité d'accès à ces ressources par les usagers des zones périphériques. Ce dernier thème est traité dans les rapports établis par LTC.

Qu'implique le thème de gestion politique des ressources et des services? Il soulève le problème fondamental de qui décide de la gestion des ressources et la fourniture des services (voir *Encadré 1*).

Le terme "gouvernance" se réfère à un ensemble de questions, qui se penchent sur la façon dont le pouvoir est utilisé dans le processus de prise de décisions ; d'élaboration et de mise en application de règles ; de résolution de litiges ; et d'évaluation du fonctionnement des institutions. Une étude sur la "gouvernance" a ainsi pour objet de déterminer :

- qui décide d'une action à entreprendre, en l'occurrence, par une instance de prise de décisions collectives ;
- ce qui va être entrepris ; et
- comment le projet en question doit être réalisé (modalités de financement et organisation).

La "gouvernance" comprend donc aussi bien un aspect politique (arrangements institutionnels) qu'un aspect technique (gestion des ressources).

*Encadré 1*

Décider dans ces domaines implique non seulement les décisions concernant la façon de gérer ou fournir, mais aussi comment les frais et les bénéfices doivent être répartis.

Etant donné que le programme KEPEM a pour but d'améliorer la conservation de la biodiversité malgache, pourquoi l'équipe s'est-elle intéressée aux services aussi bien qu'aux ressources naturelles? Pour deux raisons :

- premièrement, il est probable que les capacités d'action collective dont une communauté (*fokonolona*) est capable se révèlent dans les deux secteurs - services aussi bien que ressources ;
- deuxièmement, la productivité des systèmes de production ne dépend pas seulement des facteurs internes, mais aussi des services d'utilité publique, tels l'éducation de base, la santé publique, l'entretien des routes, lesquels influent sur les capacités des communautés de se maintenir dans les terroirs de plus en plus réduits et d'améliorer leurs systèmes de production.

La recherche appliquée s'est concentrée sur trois ensembles de questions relatives :

- aux règles existantes, aux pratiques actuelles et aux changements requis pour ce qui concerne les droits d'accès et d'exploitation de la terre et des RNR associées ;
- à la gestion technique et politique locale ("gouvernance") ;
- aux les procédures de résolution de conflits au sujet des RNR.

L'approche adoptée par les deux partenaires a été de reconnaître que l'hypothèse de base, à savoir existence de capacités locales de gestion, est aussi idéologique que son alternative (l'Etat omnipotent et omniscient face à une population locale ignorante et incapable d'agir efficacement par elle-même). Il fallait donc "laisser parler la réalité" en effectuant des recherches approfondies sur le terrain. Les méthodes étaient ni classiques [ethnographique, socio-économique descriptive] ni superficielles [Méthode Accélérée de Recherche Participative -- MARP pure] mais plutôt : a) participatives, b) illustrées par des études de cas d'un intérêt particulier, mais c) ayant une rigueur permettant d'obtenir des résultats en toute confiance.

Chaque partenaire a constitué une équipe composée de quatre à six chercheurs, d'expériences et de formations variées incluant les sciences sociales et agronomiques. Il était prévu que chaque équipe ferait des études sur le terrain autour de quatre aires protégées suivi par le PAE et l'ANGAP où il existe un projet de conservation et de développement intégrés [PCDI], et dans deux ou trois sites (villages, *fokontany*, *fokonolona*) chacune. Les sites devaient être choisis en fonction de leur rapport avec l'aire protégée voisine, en consultation avec les autorités locales et l'opérateur chargé d'exécuter le PCDI concerné. Les enquêtes ont duré trois semaines environ sur chaque site.

Le présent rapport reflète les résultats des enquêtes menées auprès de trois communautés installées dans la périphérie de la Réserve Naturelle Intégrale de Zahamena d'octobre à décembre 1993 par l'équipe de l'ARD. Il comprend quatre sections principales : l'introduction (Section I) ; les méthodologies de recherche (Section II) ; les descriptifs des communautés étudiées (Section III) ; et l'analyse (Section IV).

## **II. SELECTION DES SITES ET METHODOLOGIES DE RECHERCHE**

### **A. Sélection des sites**

Le premier souci des équipes a été de trouver des sites qui n'avaient pas été préalablement enquêtés, surtout par le moyen de recherches participatives, ceci dans le but d'éviter la lassitude ou le biais des personnes interrogées.

Les deux équipes ayant appris que toutes les régions de la périphérie de Zahamena avaient été enquêtées à des degrés similaires, elles ont divisé arbitrairement la Réserve en zones est et ouest.

L'équipe ARD, intéressée par une étude comparative entre les sites de l'enclave et les sites de la périphérie est de la Réserve, a choisi au hasard un *fokontany* dans chaque région, avec comme critère leur appartenance au même *firaisana*. La particularité du site d'Ambatoharanana, au sein de la Réserve, localisé entre les deux sites d'Ambodivoahangy et de Mahasoa mais toujours dans le même *firaisana*, a incité l'équipe à étudier ce site en tant que communauté à part entière (voir la carte des sites d'étude en annexe 1).

### **B. Composition de l'équipe**

Pour mener à bien l'étude sur la gouvernance, il a été formé une équipe pluridisciplinaire de quatre (cinq à Zahamena) membres dont les formations respectives incluaient les domaines :

- de l'agronomie avec spécialisation en socio-économie,
- de l'agroforesterie,
- du droit privé,
- de la communication, et
- des sciences politiques.

### **C. Méthodes de recherche**

#### **1. Collecte des données secondaires**

Les données secondaires recherchées et recueillies comprenaient des rapports d'études, des notes sur les entretiens effectués, et des cartes. La collecte s'est faite à Antananarivo et en province.

## **2. Visites de courtoisie**

Des visites de courtoisie auprès de représentants de l'Etat (administration et services ministériels) et des notables des communautés visitées ont précédé les opérations.

## **3. Méthode accélérée de recherche participative (MARP)**

Une fois sur le site d'étude, la recherche proprement dite a débuté en appliquant la MARP (qui s'est déroulée sur une période de quatre à sept jours). Des exercices en groupe ont été menés dès l'arrivée sur le terrain. D'autres exercices en groupes, du fait de leur nature plus délicate, se sont déroulés pendant la deuxième moitié de la dernière semaine de recherche. Dans la première période, des conversations informelles et des interviews semi-structurées [ISS] ont permis à l'équipe de s'imprégner rapidement des réalités locales. Chaque exercice a duré, en moyenne, deux à trois heures. L'équipe a effectué une analyse préliminaire au cours de la première semaine de collecte de données sur le terrain. Un échange d'informations s'est fait informellement mais quotidiennement entre les membres de l'équipe.

## **4. Sondages auprès de trente ménages**

Munie d'un questionnaire établi à Antananarivo (voir annexe 2), l'équipe s'est divisée en trois groupes pour mener un sondage auprès de trente (30) ménages dans chaque *fokontany*. Le nombre de personnes enquêtées par quartier/hameau était proportionnel au nombre de ménages recensés par quartier/hameau. Le quota par quartier/hameau a été rempli selon une sélection au hasard. Quinze hommes et quinze femmes ont été questionnés sur la tenure des ressources naturelles renouvelables. En ce qui concerne les questions portant spécifiquement sur la "gouvernance", au lieu d'être posées comme telles, elles ont été utilisées comme guide d'enquête pour les communautés d'Andohahela. Les résultats obtenus ont servi de guide et de soutien aux différentes analyses.

## **5. Recherches thématiques approfondies--études de cas**

Chaque membre de l'équipe, en fonction de sa spécialisation a mené des recherches thématiques approfondies, mais les échanges permanents des données recueillies ont conduit à l'élaboration de différents rapports, chacun étant le résultat d'une analyse commune. A l'issue de réunions entre membres de l'équipe, des points d'analyse ont été sélectionnés pour guider les entretiens qui ont conclu la collecte de données. L'équipe avait comme soucis principaux non seulement la continuité des thèmes d'étude de communauté en communauté mais aussi le respect des particularités de chaque site visité.

## **6. Problèmes rencontrés**

Les communautés *Betsimisaraka* que nous avons étudiées sont fermées aux étrangers, et il a été difficile de mener les recherches, en particulier lorsqu'il a été question de faire des exercices en groupe pour la MARP. La communauté de Mahasoa a été particulièrement difficile à mobiliser : pour cette communauté, moins du tiers des exercices prévus ont été réalisés. De même pour les sondages, malgré les efforts de l'équipe, il a été particulièrement difficile de "faire parler" les gens, notamment pour les sujets délicats et, en général, dans le domaine de la gouvernance. Les femmes étaient méfiantes, certaines n'acceptant de parler qu'en présence de leur mari, lesquels s'empressaient de répondre aux questions délicates. Au vu de ces problèmes, l'équipe a fait particulièrement attention à la fiabilité des données qu'elle a exploitées.

### III. DESCRIPTIFS DES COMMUNAUTES ETUDIEES

#### A. Profils des communautés

##### 1. Histoire

Les ancêtres des habitants des trois sites étudiés avaient déjà vécu aux environs des villages actuels respectifs vers la dernière moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Des vestiges (vieux tombeaux, stèles) de caractéristiques *Betsimisaraka* érigés dans les anciens villages témoignent de leur existence. Ce n'est que depuis 1920 à Mahasoà, 1940 à Ambodivoahangy et 1966 à Ambatoharanana que chaque communauté s'est installée définitivement, avec les habitants de chaque village, ou hameau, issus d'un même lignage.

Les événements marquant l'histoire de la région pendant le régime colonial sont :

- les souffrances endurées par les gens durant les travaux obligatoires d'intérêt général et la réquisition (*fanompoana*, *filanjana*) ;
- l'attaque des armées coloniales dans ces villages soupçonnés d'être un lieu de refuge et de repli stratégique des rebelles en 1947 et 1948, Mahasoà ayant été un des centres d'implantation régionale du MDRM (Mouvement Démocratique pour la Rénovation Malgache) depuis 1946;
- la répression de l'administration coloniale et l'interdiction formelle de toucher aux arbres, de cultiver sur *tanety*, répression de plus en plus sévère en 1952 après la première délimitation de la réserve. La communauté d'Ambatoharanana, installée dans la réserve, fut même expulsée plus d'une fois ; l'administration fit installer, en 1955, un agent forestier à Ambodivoahangy pour renforcer le contrôle ; et beaucoup de gens étaient mis en prison suite à la violation de ces règles.
- les villageois étaient donc obligés de cultiver sur bas-fonds, déjà rétrécis, jusqu'en 1956 à Ambodivoahangy et en 1959 à Mahasoà, dates auxquelles les inondations ensablèrent les rizières devenues incultivables et ravagèrent les champs de culture et les zébus. A la suite de ces inondations, la culture sur *tanety* fut permise provisoirement par l'administration forestière chargée de délivrer l'autorisation de défrichement.

C'est en 1960, à l'avènement de l'Indépendance, que l'autorisation de défrichement fut officiellement accordée par l'Etat. La région connut ainsi un grand changement. Cependant, entre 1962 et 1967, la culture sur brûlis fut de nouveau interdite dans la région de "l'enclave" (dans la partie centrale de la Réserve) ; une deuxième délimitation de la réserve fut faite à

Mahasoa en 1966, et matérialisée par l'installation de pancartes. La communauté d'Ambatoharanana fut néanmoins autorisée à s'y installer définitivement, cette année là, après les revendications des paysans.

Les dirigeants de la Première République semblaient généreux, aux yeux des villageois, à cause de leurs aides matérielles (telles que l'assistance médicale, les dons en médicaments et en matériels scolaires à Ambodivoahangy, voir *profil historique d'Ambodivoahangy* en annexe 3).

En revanche, l'institution d'impôts individuels (*karatra isan-dahy*) était dure pour les hommes de plus de 20 ans pendant cette même période.

L'année 1972 fût marquée par les mesures d'allégement prises par le gouvernement : la suppression des impôts individuels, projet d'une troisième délimitation de la réserve au bénéfice des communautés, à la suite de la tournée d'un agent de Forêt dans la région. Cette délimitation est matérialisée par la plantation de jacquiers depuis 1972 à Mahasoa, et en 1978 à Ambodivoahangy (voir *profil historique de Mahasoa* en annexe 5).

L'émancipation et la sensibilisation de la population furent beaucoup encouragées en 1975, mais l'aide de l'Etat devint pratiquement inexistante. Les infrastructures construites depuis 1975 sont, du reste, le résultat d'initiatives communautaires (c'est notamment le cas de l'établissement scolaire d'Ambodivoahangy).

Depuis la Deuxième République, les communautés ont subi les conséquences d'une augmentation plus que notoire du coût de la vie. Cette situation économique a encore été aggravée par des cataclysmes naturels, dont les cyclones *Kamisys* (1984) et *Honorine* (1986), qui ont dévasté les villages, les constructions et les terrains de culture.

Pendant la période de transition (1991 à 1993), les communautés s'inquiétèrent du sort du projet de re-délimitation de la Réserve, entamée sur terrain depuis 1990. Ces communautés se plaignaient de la diminution de leurs surfaces cultivables et des terrains de pâturage. De plus, on a observé une nette diminution des ressources forestières à l'intérieur de la Réserve Naturelle Intégrale (RNI).

Concernant les activités socio-culturelles, les premières congrégations chrétiennes installées dans la région furent les Catholiques en 1940, les Protestants LMS en 1946 à Mahasoa, l'Eglise Protestante FJKM à Ambodivoahangy. La congrégation *Fifohazana* arriva en 1963 dans les deux villages de Mahasoa et d'Ambodivoahangy.

Depuis l'avènement du christianisme dans la région, le nombre de fidèles ne cesse d'augmenter. Un temple et une église supplémentaires ont été construites à Andapa, au sud d'Ambodivoahangy (Protestante en 1972 et Catholique en 1982).

Le premier établissement scolaire fondé à Mahasoa était la garderie érigée pendant la période coloniale, qui par la suite fût reconvertie en EPP en 1973. Mais la communauté n'a encore obtenu aucun instituteur jusqu'à maintenant. D'une façon générale, le nombre d'écoliers s'est accru depuis l'Indépendance.

La première aide sanitaire arriva à Mahasoa à la suite de l'inauguration du CSSP (Centre de santé et de soins primaires) en 1980, tandis que l'hôpital d'Ambodivoahangy, dont la construction a commencé en 1990, n'est pas encore achevé.

Enfin, le *fokontany* de Mahasoa a eu un problème de dysenterie en 1991 (de mars à octobre). Ambodivoahangy, qui n'a reçu le statut de *fokontany* qu'en 1989, a bénéficié d'une campagne de vaccinations par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) en 1990<sup>2</sup>.

## 2. Géographie

### *Le terroir d'Ambodivoahangy*

Le terroir d'Ambodivoahangy suit le cours de la rivière *Saharondriana* et de ses affluents au sud, et est enclavé à l'est et à l'ouest dans des chaînes de montagnes. Il est constitué par les terrains de cultures de trois villages dans le même *fokontany*. Ce sont respectivement du nord au sud les villages de Tanambao (Ambatotsahidy), Ambodivoahangy et Andapa. Un village est distant de 500 à 800 mètres d'un autre. La vallée des bas fonds est très étroite et ne dépasse guère une largeur de 300 mètres. Au nord se trouve la démarcation avec le *fokontany* d'Antevibe par la rivière Sahatavy, au sud par le *fokontany* de Sahamalaza et la forêt de Ravonintsidy qui fait déjà partie de la réserve. A l'est, le *fokontany* de Manakambahiny I et à l'ouest la réserve (voir *carte du terroir d'Ambodivoahangy* en annexe 6).

L'eau est la ressource naturelle la plus abondante grâce à l'existence de nombreux cours d'eau qui prennent leurs sources dans le terroir ou qui y passent. La terre cultivable est rare car elle n'est disponible que sur les versants abrupts des montagnes qui font un angle de 45° environ, et dans l'étroite vallée suivant la rivière de *Saharondriana* et ses affluents. La forêt est à une heure de marche mais l'accès y est en principe interdite. Une végétation de *savoka* pousse sur les montagnes environnantes et les habitants y prennent le bois de chauffe. Après le *tavy*, ils pratiquent un système de rotation de culture, laissant des parties en jachères (voir *transects nord et sud* en annexe 17).

Les habitations sont des cases rectangulaires, en bois ou en bambou tissé, sur pilotis avec toiture en chaume. Quelques-unes ont une toiture en tôles (les édifices culturels et

---

<sup>2</sup>Pour plus de précisions sur l'évolution historique de certaines variables, voir *matrice historique de la communauté d'Ambodivoahangy* en Annexe 4).

l'école sont plus spacieux) ; on y trouve généralement une pièce. Plusieurs ménages ont à leur proximité des greniers à riz sur pilotis. Les maisons sont alignées ou rangées sur les deux côtés d'un axe principal traversant chaque village.

Les terrains de cultures sont inclus dans le terroir. Les habitants n'ont pas fait de distinction entre les *savoka* (terrains de culture en jachères ou abandonnés de leurs ancêtres *savo-drazana*) et les *savoka* récents c'est-à-dire, ce qu'ils ont défriché eux-mêmes. Sur ces terrains, ils cultivent simultanément le riz, le maïs et les haricots. Dans les vallées, ils cultivent les caféiers et les bananiers. Ils ont essayé d'aménager des rizières dans les bas-fonds, mais celles-ci furent ensablées il y a 20 ans de cela (voir section sur les systèmes de production). Chaque village a un terrain communautaire qu'il cultive pour compléter leurs revenus financiers. Il y a une forêt communautaire (*tanim-pokonolona*), celui d'*Antsanibana*, au sud-ouest d'Ambodivoahangy.

L'infrastructure est constituée d'une piste qui relie le terroir à l'extérieur. Au sud vers la réserve et Manakambahiny est, au nord pour sortir de l'enclave et allant jusqu'à Ambohibe Vavatenina. Plusieurs sentiers mènent de la piste principale aux terrains individuels. La piste n'est pas très bien entretenue même si les villageois nous ont dit qu'ils le font au titre de travail communautaire. L'accès aux villages est d'autant plus difficile qu'il n'existe aucun pont et que les cours d'eau sont traversés à pied en toute saison.

L'école primaire se trouve à Ambodivoahangy ; il y a également un bâtiment qui aurait dû servir d'hôpital mais qui n'a pas fonctionné et qui est sur le point d'être transformé en bureau du *fokontany*.

Ambodivoahangy possède deux lieux de culte : FJKM et *Fifohazana*. Andapa aussi en possède deux : une catholique et une FJKM. Enfin, Andapa et Ambodivoahangy ont chacun un terrain de foot. On remarque que selon l'histoire, l'implantation de la communauté dans cette enclave a été rendu possible grâce à la médiation d'un prêtre "étranger" auprès de l'administration coloniale.

### *Le terroir de Mahaso*

Le *fokontany* de Mahaso est limité :

- au nord, par le *fokontany* d'Ambodimangavalo
- au sud, par le *fokontany* de Manakambahiny-Sahafary
- à l'est, par le *fokontany* d'Ambatomanana
- à l'ouest, par le *fokontany* d'Antevibe (voir *carte du terroir de Mahaso* en annexe 8.

La route traversant le *fokontany* relie les trois principaux villages : Ambalabe (au nord), Mahasoà (au centre), et Manakambahiny II (au sud)<sup>3</sup>. L'entretien de cette route est à la charge du *fokonolona*. Les terrains d'habitation sont concentrés dans ces villages.

Une école primaire publique et deux édifices religieux sont implantés à Ambalabe, tandis qu'à Mahasoà, chef-lieu du *fokontany*, il existe un centre de soins primaires, une école primaire publique et quatre édifices religieux (*Fifohazana*, FJKM, et catholique).

Pour chaque village, il y a au moins un point d'eau où l'on peut puiser de l'eau pour l'usage quotidien. Quelques mesures d'hygiène sont établies par le responsable du CSSP, par la Commission Sanitaire, et par le *tangalamena*.

Dans chaque village, on constate l'existence de cimetières : à Anjozoro (au nord), à Mahasoà, et à Manakambahiny.

Les terrains de culture de riz se trouvent en grande partie en dehors du terroir de Mahasoà, à l'est, à l'ouest, au sud, et encore au nord-est. L'autre partie de ces terrains de cultures se trouve dans le terroir même, tout comme les plantations de café et de girofle. La riziculture est pratiquée essentiellement dans les bas-fonds, et à l'intérieur du terroir. La plupart des gens de Mahasoà se plaignent que leurs moyens de subsistance ne suffisent pas car des terrains de culture de riz, de girofle et de café sont inclus dans la nouvelle limite de la Réserve. Ils comptent les revendiquer à la première occasion (voir *transects nord et sud de Mahasoà* en annexe 18).

Les autres cultures, telles que les légumes, se pratiquent à l'intérieur même du terroir. Les cannes à sucre et les bananiers se trouvent le long des rivières de Sahamana et de Sahalava. Les matières premières pour le tissage, tels que le *vendrana*, sont localisées au sud-ouest de Sahazonny et à Ambalahazo, tandis que le *vakoana* se rencontre à Ambatoharanana.

Une plantation d'eucalyptus du *fokonolona* existe au nord de Sahalava. Befalafa et Andrambe sont des *tanim-pokonolona* qui se trouvent au nord.

Manalama est un ancien pâturage des habitants de Mahasoà. Actuellement, les éleveurs doivent se contenter des herbes de bas-fonds, des collines et des montagnes environnantes, car ils n'ont plus de lieux de pâturage fixe. Toutefois, le peu de gens qui ont des boeufs doivent les garder pour qu'ils ne détruisent pas les cultures.

---

<sup>3</sup> voir *croquis des villages du terroir de Mahasoà* en Annexe 9.

*Le terroir d'Ambatoharanana (Voir carte et croquis en annexes 10 et 11)*

Le village d'Ambatoharanana se situe entre la région de *Saharondriana* et la zone limitrophe de l'est (Mahasoa, Ambodimangavalo). Le terroir est limité :

- au nord par la rivière de Famoà ;
- à l'ouest par la rivière de Sahatavy ;
- au sud par la rivière de Sahamamy ; et
- à l'est-sud-est par la Réserve.

Quatre chemins y accèdent :

- au nord-ouest : le chemin de Manambato ;
- du sud-ouest : le chemin d'Antevibe ;
- un peu au nord-est : le chemin d'Ambodimanagavalo ;
- à l'est : le chemin de Manakambahiny.

C'est un grand hameau qui s'est érigé dans la Réserve, et qui est utilisé essentiellement comme "gîte d'étape" pour les gens qui vont dans les autres villages sus cités.

La population est divisée administrativement entre le *fokontany* d'Ambodimangavalo et celui de Mahasoa. Mais la division physique du terroir entre ces deux (2) *fokontany* n'est pas bien déterminée. L'appartenance territoriale dépend des terrains de culture des habitants respectifs des deux villages.

En général, les *savoka* se trouvent aux alentours du village, sur les montagnes. Les autres terrains de culture se trouvent en bas des pentes : cultures pérennes (café, girofle) et arbres fruitiers. On a constaté qu'il n'y a plus de forêt tout autour du village à l'exception d'une forêt communauté ire sise au sud du village.

### 3. *Stratification économique*

Les critères de richesse communs aux communautés dans la région sont :

- avoir à sa disposition des terrains de culture sur brûlis (*tavy*) ;
- posséder des plantations de café et de girofle ;
- être propriétaire de zébus ;
- avoir un surplus de production agricole (stock) commercialisable.

Les grandes cases en bois, l'argent et les articles ménagers (radio, machine à coudre, fusils) constituent les autres signes de richesses. Les villageois des trois communautés étudiées ont classé en trois catégories, en fonction de leur situation économique, la population, à savoir un tiers de riches, un tiers de moyens et un tiers de pauvres.

A Ambodivoahangy, sont considérés comme riches ceux qui produisent annuellement plus de 400 à 500 *vahatra* (paniers) de paddy, 2.000 *kapoaka* de café et possèdent 10 à 20 zébus. Sont considérés moyens ceux qui produisent environ 200 *vahatra* de paddy, 500 *kapoaka* de café et possèdent deux à six zébus. Sont considérés comme pauvres ceux qui produisent moins de 100 *vahatra* de paddy, possèdent juste quelques pieds de café, et n'ont pas de zébu.<sup>4</sup>

A Mahasoà et à Ambatoharanana, sont considérés comme riches ceux qui cultivent annuellement plus de trois à quatre *vahatra* de semence de paddy, vendent plus de 10 *vahatra* de café et possèdent plus de deux à trois zébus.

Y sont considérés comme moyens ceux qui cultivent deux *vahatra* de semence de paddy, peuvent vendre cinq à six *vahatra* de café, et comme pauvres ceux qui ne peuvent cultiver qu'un *vahatra* de semence de paddy et ne possèdent que quelques *vahatra* de café à vendre.

Dans la catégorie des riches, la moitié sont des jeunes, l'autre moitié des *Ray aman-dReny*. Il en est de même dans la catégorie moyenne. Dans celle des pauvres, deux tiers sont jeunes et un tiers sont des aînés. La réussite des jeunes riches provient de l'héritage des plantations de café et de girofle de leurs ascendants ; et la pratique de la spéculation intérieure en jouant sur la différence des prix entre la période de récolte et la période de soudure.

La pauvreté de quelques *Ray aman-dReny* est due, selon les gens, à la destinée, à la paresse, ou encore au fait qu'ils ne savent pas économiser pour des raisons diverses telles que financement des études de leurs enfants ou pour d'autres dépenses sociales.

#### 4. *Systèmes de production*

##### *Généralités*

Les systèmes de production, caractérisant l'économie de subsistance, ont pour base l'agriculture itinérante, dont la riziculture sur brûlis demeure l'activité principale des communautés de l'enclave et de l'est de la Réserve. A part les cultures à produits commercialisables, les produits agricoles, d'élevage et d'artisanat sont destinés essentiellement

---

<sup>4</sup>1 *vahatra* contient 20 kilogrammes de paddy ; 4 *kapoaka* (gobelets) de café pèsent 1 kilogramme.

à la consommation et à l'utilisation familiale. Le surplus agricole est vendu localement (au sein du village même ou dans les communautés avoisinantes), à l'exception des produits rizicoles de l'enclave (réputée productrice de riz), qui sont écoulés en partie à Imerimandroso.

Les cultures à produits commercialisables, à savoir le café et le girofle, y constituent une source de revenu monétaire non-négligeable, et pourraient développer le système de production. Mais le renouvellement des vieilles plantations, et surtout les fluctuations considérables de leurs prix entravent la rentabilité de ces cultures et les rendent de plus en plus décourageantes.

### *Facteurs de production*

#### **Les ressources naturelles**

La terre et la végétation constituent les principales ressources naturelles utilisées pour l'exploitation agricole. Il existe trois types de terrains agricoles :

- les bas-fonds relativement rétrécis : ils sont très partiellement utilisés pour la riziculture irriguée et pour la plantation des espèces servant aux matériaux pour la vannerie. Une grande partie reste inculte ; l'ensablement dû à des inondations empêche leur mise en valeur;
- les bas de pente et les *baiboho*, qui se forment sur les berges des rivières, renferment le sol le plus fertile : ils sont destinés essentiellement aux cultures durables (café, bananes) et en partie, aux cultures vivrières secondaires (manioc, patates douces) ;
- les pentes des collines sont utilisées en premier lieu pour la riziculture sur brûlis, puis pour les cultures secondaires, la plantation de girofle, les pâturages pour les zébus quand la fertilité du sol diminue.

La végétation naturelle joue un rôle important dans la riziculture itinérante, car elle est un indice de fertilité du sol ; leur qualité détermine la possibilité d'exploitation et on y espère une bonne production, en respectant le temps de jachère nécessaire (voir *cycle de dégradation de la forêt par rapport à la productivité* en annexe 13).

#### **La ressource humaine**

Elle est plus importante dans le système de production local, car tous les travaux sont faits à la force des bras. L'exploitation utilise en général une main-d'oeuvre familiale, sauf pour les grands travaux (tels que le défrichage, le sarclage et quelquefois la récolte) qui nécessitent une main-d'oeuvre extérieure.

### *Matériels de production*

Ce sont des outils simples, propres à la culture itinérante, tels que la hache, la coupe-coupe, le couteau, le *tsatoka* (canne pointue pour introduire la graine semée), la pioche et la bêche.

#### **Les intrants agricoles**

- les semences sont produites localement, et prélevées sur la récolte antérieure ;
- les paysans n'utilisent pas encore des déchets organiques, d'engrais ni de pesticides. Le prix et le mode d'utilisation des produits phytosanitaires ne sont pas à leur portée ; en outre, les points de vente (dans les chefs-lieux de *firaisana*) sont loin et l'existence de ces produits y est très aléatoire ;
- les cultivateurs se contentent des ordures et des cendres végétaux qui contiennent du potassium .

### *Techniques de production*

#### **Le défrichement**

Il a une double finalité pour les paysans : d'une part, c'est le moyen d'accéder à la plupart des terrains agricoles ; d'autre part, c'est la façon la plus simple pour mettre en valeur et fertiliser le sol. Après le défrichement, ils procèdent à la mise à feu de la parcelle destinée à être mise en valeur.

#### **La mise en jachère**

C'est la seule technique de régénération du sol dans la région. Elle est impérative car l'exploitation successive de la parcelle entraîne non seulement l'érosion du sol, mais diminue aussi notablement le rendement. Aussi, le paysan respecte autant que possible le temps de jachère pour ne pas perdre des terrains agricoles déjà insuffisants (voir Tableau des *Cycles de dégradation / Jachère / Rendement* en annexe 13).

### *Mode de production*

Le seul mode de production rencontré est le mode de faire-valoir direct. Chaque exploitant contrôle ses propres exploitations sur ses propres terrains agricoles ou ceux d'autrui en cas d'emprunt de terre qui est gratuit, et les règles d'accès et d'utilisation souples.

En période de grands travaux, l'exploitant a recours à une main-d'oeuvre extérieure. Le salariat y étant encore très rare, les paysans différents types d'entraide selon leurs moyens matériels :

- *fifanampiana* : entraides mutuelles caractérisées par des travaux d'entraide réciproque ;
- *asam-pianakaviana* : entraide familiale ;
- *tambiro* : entraide communautaire.

La seule contrepartie de la prestation de service est le repas fourni aux travailleurs.  
*Spéculations agricoles*

#### **La riziculture**

C'est la principale activité économique des villageois et la riziculture itinérante fait suite au défrichement et à la mise à feu de la forêt . Un ménage exploite en moyenne deux parcelles de 0,5 à 1 hectare chaque année. La quantité moyenne de semis utilisé varie de trois à quatre *vahatra* à Ambodivoahangy et un à deux *vahatra* à Mahasoa.

La riziculture irriguée dans les bas-fonds est de très faible étendue. Elle n'est pas encore maîtrisée par la plupart des paysans, et ne sert d'activité complémentaire qu'en cas d'insuffisance passagère des *savoka* (terrains de culture sur brûlis).

Les produits de la riziculture sont destinés avant tout aux besoins de la famille ; ils procurent cependant un revenu monétaire important pour la majorité des villageois, surtout à Ambodivoahangy et à Ambatoharanana, car le riz s'écoule facilement aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du terroir.

#### **Les cultures de rente**

Les plantations de café et de girofle ont connu un certain développement pendant les périodes coloniales et immédiatement post coloniales. Chaque exploitant avait au moins une parcelle de caféiers, et la production de girofle commençait à prendre son essor.

Cependant, depuis une dizaine d'années, période durant laquelle les prix de ces produits sont de plus en plus dérisoires par rapport à l'évolution du prix du riz et du fait de l'inflation, les paysans ne s'y intéressent plus. Certains arrivent même à détruire leurs girofliers pour étendre la riziculture itinérante ; d'autres se contentent actuellement des vieilles plantations existantes, qui leur procurent quand même un revenu monétaire qui peut être assez motivant mais est fonction de la variation des prix sur le marché international surtout.

### Les autres cultures

Associées dans la plupart du temps au riz, les autres cultures représentent des activités secondaires. Les produits sont destinés à compléter l'alimentation de base ; leur commercialisation est difficile du fait du rapport prix/poids qui est très faible, et l'éloignement des marchés ne se trouvent qu'au niveau des *firaisana*. En revanche, le letchis commence à avoir des débouchés intéressants à Mahasoa, car depuis deux ans, des collecteurs y viennent chercher des letchis destinés à l'exportation.

### L'élevage

L'élevage bovin est de moins en moins pratiqué dans la région à cause des problèmes de pâturage, et les terrains de pâturage, reconvertis progressivement en terrains agricoles, diminuent au fil des années. Elevés de manière extensive, les zébus sont destinés à être consommés au cours des cérémonies traditionnelles (*Tsaboraha*) et à l'occasion des grands travaux d'entraide (*Tambiro*).

L'élevage avicole est pratiqué habituellement d'une manière semi-extensive et par presque tous les ménages. Après ceux destinés à la consommation familiale, les produits sont consommés également au cours des repas d'entraide. La vente de ces produits d'élevage est rare et occasionnelle.

### L'artisanat

A part l'équipement domestique, l'artisanat, comme l'élevage, sert de support en fournissant des activités agricoles, surtout la riziculture, outils et équipements à la main-d'oeuvre agricole (exemple : confection d'*akanjobe* ou vêtement en raphia).

## 5. Moyens de subsistance

### Ambodivoahangy

Les cinq moyens de subsistance les plus importants pour la communauté d'Ambodivoahangy sont : la culture du riz, l'élevage de volailles, le tissage, la fonction publique et le travail extérieur (voir le diagramme des *moyens de subsistance d'Ambodivoahangy* en annexe 14).

- La culture du riz est l'activité principale des villageois. Une partie de la production rizicole sert à l'auto-consommation, et une autre partie est vendue soit localement soit à Imerimandroso. C'est la principale source de revenu monétaire. Le revenu obtenu par la vente sert à l'achat des produits de première nécessité (PPN) et des produits manufacturés.

- L'élevage de volailles est pratiqué par presque tous les ménages. Les produits sont destinés surtout à la consommation familiale. Les ventes éventuelles se font au sein de la communauté même. Les volailles constituent la principale source de protéine animale.
- Le tressage est une activité exclusivement féminine. Les produits (nattes, paniers) sont utilisés comme ustensiles domestiques. L'écoulement se fait aussi au sein de la communauté.
- La fonction publique et la fonction religieuse (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du terroir) sont importantes dans la vie socio-culturelle de la communauté car c'est par leur biais que la communauté parvient à scolariser leurs enfants.

Les moyens de subsistance de moyenne importance sont, par ordre de rentabilité :

- L'élevage bovin : les boeufs sont surtout élevés pour être consommés et une minorité possède un cheptel bovin.
- La culture de café : c'est la deuxième source de revenus monétaires après le riz. Une grande partie de la production est commercialisée (à Imerimandroso).
- La culture de bananes, de maïs, et de haricots : les produits servent surtout de complément aux aliments de base; en général, auto-consommés par la communauté. Leur commercialisation est difficile à cause du rapport prix/poids qui est faible, sauf pour les haricots.
- La menuiserie et la forge : Il existe des artisans spécialistes dans ces activités et ils fabriquent des matériels, des outils et des meubles et construisent des cases.

Les moyens de subsistance de moindre importance qui existent dans le terroir sont : la culture de manioc, de lentilles, de patate douce ; l'apiculture ; la couture et la broderie ; l'abattage de bois; la pêche et la chasse. Les produits sont destinés à la consommation ou à utilisation familiale.

### *Mahasoa*

Comme l'indique le *diagramme des moyens de subsistance* (annexe 15), les plus importants sont :

- La riziculture itinérante est la principale activité des villageois. La production est destinée essentiellement à la consommation familiale. Cependant, elle peut

procurer un revenu monétaire à ceux qui en produisent plus. Le quart de la superficie rizicole se trouve à l'extérieur du terroir où l'on trouve des bas-fonds plus ou moins rétrécis, et qui ne sont que très partiellement mis en valeur.

- La culture de café est aussi importante que le riz. Le caféier produit annuellement et est source de revenus monétaires pour les paysans. La production minimale du ménage est en moyenne de quatre *vahatra* (paniers) de 20 kg (soit 80 kg).
- Le commerce : son importance n'est pas négligeable et il permet à la population de se procurer des produits manufacturés. Il existe trois épiceries dans le *fokontany* (à Mahasoà et à Ambalabe). Les habitants peuvent aussi s'approvisionner dans les chefs-lieux de *firaisana* et des *fokontany* voisins (Ambodimangavalo, Manakambahiny, Ambohibe) quand ils vont y vendre leurs produits agricoles les jours de marché.
- La fonction publique : il y a trois instituteurs dans le *fokontany* (un à Mahasoà, deux à Ambalabe) et un aide sanitaire. Bien que ces agents de l'Etat sont peu nombreux, leurs services sont très demandés, car la santé est la base de la productivité des travailleurs, et l'éducation est nécessaire au développement.

Ceux de moyenne importance sont :

- Les plantations de bananes et de manioc : pouvant être récoltés durant toute l'année, les bananes et le manioc servent d'aliments complémentaires au riz, surtout pendant la période de soudure.
- La culture de haricots : presque la moitié des paysans la pratiquent. Certaines cultures sont indépendantes, sur les *baiboho*, mais la plupart est associée au riz. En conséquence, la moitié de la culture se trouve à l'extérieur du terroir. Une partie de la production est vendue soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du terroir.
- La plantation de canne à sucre : la période de récolte se situant entre le mois d'avril et de décembre, la canne à sucre devient un produit de substitution du sucre. Elle sert à sucrer le café et avec les bouillons de bananes, à la fabrication d'un rhum local (*toaka gasy*). La moitié des plantations se trouve à l'extérieur du terroir. Les sangliers et les rats en sont les principaux ennemis.

Enfin, les moyens de subsistance les moins importants sont :

- La plantation de girofle : elle se trouve entièrement à l'intérieur du terroir. Elle est de moins en moins importante du fait que :

- le girofle ne peut produire que tous les cinq ans, au mieux tous les deux ans si le plant est bien entretenu (sarclé) ;
- souvent il n'y a pas d'acheteur, et il n'est pas consommable en l'état.
- La culture de *ovibe* (un féculent, *Dioscorea sp.*) : elle a une importance relative. En effet, les tubercules qui peuvent atteindre jusqu'à 10 kg sont récoltés entre les mois de mai et de décembre, et complètent alors l'alimentation quotidienne. Elles sont cultivées dans les parcelles de café ou de girofle.
- Les autres cultures telles que les lentilles, les choux, les brèdes, les tabac et les arbres fruitiers (letchis, pamplemousse) sont des activités de moindre importance car leur dimension est peu étendue; les produits sont destinés à la consommation locale et elles n'ont pas de débouché.
- L'élevage bovin : il est de moins en moins important pour les villageois à cause des problèmes de pâturage dont les superficies familiales ou individuelles diminuent au fil des années. Le *fokontany* ne possède plus qu'une vingtaine de tête de zébus, dont la moitié est élevée à l'extérieur du terroir.
- L'élevage avicole : les produits sont destinés essentiellement à la consommation familiale. Une famille en consomme quatre fois par an. La vente est rare.

### *Ambatoharanana*

Les moyens de subsistance les plus importants sont la riziculture et la commercialisation des produits agricoles (voir *diagramme des moyens de subsistance* en annexe 16).

La culture de riz sur brûlis est l'activité principale des paysans. Presque le tiers de la superficie rizicole est localisé à l'extérieur du terroir, surtout à Marovato, à Antevibe et à Manakambahiny. Elle est plus importante du fait que : (a) le riz est la base de subsistance de la famille et que (b) elle procure un revenu monétaire important à la majorité des villageois, compte tenu de sa facilité d'écoulement aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du terroir.

La commercialisation des produits agricoles est le seul moyen de pouvoir disposer de l'argent pour répondre aux besoins matériels tels que : (a) l'achat de PPN (savon, pétrole) et des effets vestimentaires; (b) l'achat de boeufs et de biens de consommation non produits par la famille. Certains villageois font temporairement commerce des produits inexistant dans le

village (arachide, poissons) pour renforcer leur revenu familial. Les villageois estiment que l'amélioration des réseaux commerciaux est indispensable pour le développement de la région.

Les moyens de subsistance de moyenne importance sont :

- La plantation de café : elle fait concurrence à la riziculture du point de vue revenu monétaire dégagé. Le seul inconvénient du café est que ce n'est pas un aliment de base et que la commercialisation n'est pas toujours assez rentable.
- La plantation de bananes, cultures de manioc et de patates douces sont des activités non négligeables car les produits constituent des aliments de substitution du riz, surtout pendant la période de soudure. Les gens les pratiquent toute l'année.
- L'élevage bovin : peu de gens le pratiquent même s'il est très important pour eux. Les maladies constituent le problème majeur de l'élevage. Les boeufs sont destinés essentiellement aux cérémonies traditionnelles ("Tsaboraha").
- L'artisanat : le tressage et le tissage sont des activités exclusivement féminines. Elles occupent les femmes durant les périodes mortes de travaux agricoles.
  - **le tressage** : les produits de tressage (nattes, paniers, soubique, ustensiles de cuisine, outils agricoles) sont indispensables dans l'équipement ménager. Presque toutes les femmes savent le faire. La production se limite à l'autosuffisance familiale.
  - **le tissage** : bien que les produits (*akanjobe*) soient encore très utiles surtout pour l'habillement des cultivateurs aux champs (les tavitistes), une minorité de femmes seulement sait le faire, et les jeunes ne s'en soucient plus. Les habitants pensent cependant que le tissage artisanal, en tant que savoir-faire traditionnel, doit être poursuivi. Les matières premières pour l'artisanat (*vendrana, refy, tonta, raphia*) se trouvent localement, mais elles ont tendance à diminuer.

Les moyens de subsistance les moins importants sont :

- La plantation de girofle : les trois-quarts de plantations se trouvent à l'extérieur du terroir. Bien que culture de rente, elle n'est pas assez importante pour les paysans pour différentes raisons :
  - le giroflier ne produit qu'après au moins dix ans ;

- le cycle de production est long (cinq ou six ans) ;
  - le prix du girofle est moins intéressant par rapport à celui du café;
  - les plantations sont de faible dimension. Néanmoins, les gens continuent à en planter.
- Les autres cultures (haricots, cannes à sucre, choux, brèdes, ananas, letchis, pamplemousse, mangues) sont des activités secondaires dont chacun ne perçoit l'importance relative qu'en fonction de ses propres besoins ;
  - L'élevage avicole : pratiqué habituellement d'une façon semi-extensive, il ne retient pas l'attention des villageois. La plupart des produits sont destinés à la consommation familiale. La vente est rare et se fait de temps en temps pendant la vente des produits agricoles à l'extérieur du terroir.

*Pour plus de détails sur les systèmes de production, voir le calendrier saisonnier en annexe 12.*

## **C. Tenure des ressources naturelles renouvelables**

### **1. Introduction**

La tenure étudiée se limite à l'ensemble des règles opératoires régissant les RNR, leurs articulations et leur influence le comportement des utilisateurs des ressources. On étudie ici les ressources naturelles qui ont une possibilité de reconstitution ou de régénération après leur utilisation par les humains. Selon la forme de tenure et les règles, nous pourrions avancer des propos sur la sécurité de la tenure de ces ressources et les conséquences de la gestion de ces ressources.

### **2. Les ressources sélectionnées**

Dans la zone d'étude, la population locale vit en grande partie en dépendance de la nature, et utilise les ressources naturelles pour sa survie. L'état actuel des ressources naturelles dépend d'une part de leur utilisation, du savoir-faire local, de la préférence de la population et de la faculté de régénération d'autre part.

De ce fait, certaines ressources sont en voie de disparition alarmante, d'autres en phase de dégradation avancée ; néanmoins on peut encore rencontrer des espèces ou une partie des ressources est utilisée rationnellement par la population. Nous avons choisi les ressources les plus importantes et celles qui posent des problèmes à la population, ou qui reflètent la capacité d'utilisation rationnelle, en particulier : la terre, la forêt et les matériaux de vannerie.

#### *La terre*

Principal moyen de production de la population locale, et la base des moyens de subsistance reste l'agriculture. Le système de production exige une longue période de jachère (minimum cinq ans) avant la réutilisation, d'où la nécessité d'une grande superficie pour avoir une productivité satisfaisante.

A cause de l'accroissement démographique et de la limitation d'accès aux ressources potentielles restantes (forêt), la population a des difficultés (surtout les nouvelles générations) pour se procurer des terrains cultivables.

En général, la propriété foncière d'une lignage ne suffit plus à satisfaire les besoins des membres, ce qui influence de plus en plus le système de tenure et, par conséquent, l'utilisation des ressources (voir *matrices des ressources* établies par les communautés d'Ambodivoahangy et d'Ambatoharanana en annexes 19 et 20).

### *La forêt et la végétation*

La zone se situe dans la partie orientale, couverte d'une forêt dense, humide, et sempervirente abritant des multitudes d'espèces animales et végétales. Cette forêt est cependant menacée par les actions nocives de la population locale (*tavy*) ; la partie restante a été érigée en Réserve Naturelle Intégrale.

L'utilisation de la forêt et de la végétation (coupe, défrichage) est fortement régentée par l'administration forestière, même dans la partie appartenant à la population locale (c'est-à-dire à l'intérieur des terroirs).

### *Les matériaux de vannerie*

Ces herbacées ont une importance particulière, car elles servent de matière première pour le tissage, activité qui a une valeur socio-économique pour la communauté.

Le tissage est la principale occupation des femmes lorsqu'elles restent chez elles. Il engendre des activités artisanales d'où naissent des produits très utilisés tels que le mobilier (nattes, paniers), et des activités agricoles (récolte, semis). Ces herbacées, d'une courte durée de vie (un à trois ans) et d'une facilité de plantation, sont utilisées rationnellement par la population et se trouvent sur les terrains marécageux spécifiques, communautaires ou lignagers, et dans les bas fonds.

### **3. *Types de propriété***

Il existe plusieurs types de propriété dans la région, ils peuvent varier d'une ressource à une autre. En fait, les types relevés sont dépendants les uns des autres, en fonction de la disponibilité des ressources. On observe une tendance au groupement (propriété collective), plus pour faire face à l'administration forestière que pour la mise en valeur de la ressource elle-même.

#### *Propriétés familiale et individuelle*

Elles se rapportent à la ressource terre, utilisées pour les habitations ou les cultures de rente. La tenure commence à tendre vers ces types de propriété suite à l'accroissement de la population et à l'insuffisance de terrains de culture. Elles montrent que le droit d'accès et d'utilisation appartient à la famille, particulièrement au père de famille ou, à défaut, à l'aîné.

On y constate encore le caractère patriarcale, car en général, c'est l'homme qui décide des rotations de jachères, des coupes, des types de cultures. Néanmoins, il existe des mères de famille propriétaires de terrain ou qui prennent les mêmes décisions au même titre que les hommes (veuves ou mères célibataires).

Quelques propriétaires prennent des mesures--plantations pérennes, rangées de pierres--pour faire valoir leur droit de propriété.

### *Propriété lignagère*

C'est le cas des ressources ayant une importance sur les moyens de subsistance et demandant des entraides pour les travaux agricoles (repiquage, récolte) d'envergure supérieure aux possibilités d'une famille.

Les ressources appartiennent à un lignage qui décide de l'accès et de l'utilisation, et parfois de la distribution des récoltes.

Ce type de propriété apparaît au début de l'accroissement de la population et de l'apparition des lignages dans la société. Il est spécifique aux champs rizicoles, aux terrains en jachère et, parfois, aux matériaux de vannerie.

### *Propriété communautaire*

Elle est spécifique aux ressources permettant une reconstitution ou une régénération naturelle (forêt, pâturage, matériaux de vannerie).

Du fait de son statut communautaire, chaque membre du village est libre d'y accéder et de l'utiliser. Les ressources sont destinées à l'**utilisation locale** en tenant compte de la pérennité de la propriété. On remarque l'importance du terme *fokonolona* (communauté) ou *razana* (ancêtres) dans l'appellation de la propriété ainsi que la réglementation spécifique (règles opératoires, locales ou *dina*).

Les propriétés communautaires sont donc des délimitations anciennes ou récentes, de superficie comportant des ressources, que les paysans utilisent rationnellement, et avec une éthique de conservation.

### *Autres types de propriété*

La tenure des ressources est toujours en relation avec le dynamisme socio-culturel et économique d'une région. Ainsi, la naissance des groupements sociaux ou religieux ayant leurs besoins, nécessite des activités ou des travaux à but lucratif.

Il en résulte généralement que les plantations communes appartiennent au groupement, mais la terre appartient à un propriétaire identifié. C'est l'équivalent d'un **emprunt gratuit** mais à un niveau communautaire et à objectif bien défini.

Les emprunteurs sont les grands propriétaires terriens et les *Ray aman-dReny* de la société. Ce type de tenure est d'utilisation temporaire car la décision appartient toujours au propriétaire.

#### 4. *Accès, contrôle, et utilisation des ressources*

Chaque ressource peut avoir plusieurs types de propriété selon les habitudes, l'évolution et les changements au sein de la communauté. En effet, c'est la population locale qui définit les règles régissant l'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources qui leur sont proches suivant l'entente, ou la discorde qui règne au sein de la communauté elle-même.

Néanmoins, d'autres facteurs peuvent influencer (en renforçant ou en affaiblissant) ces types de propriété :

##### *Place de l'Etat*

L'Etat (*fanjakana*) est un pouvoir reconnu mais à sa façon, par la population locale en ce sens que pour elle ses intérêts sont la priorité :

L'Etat intervient dans les modalités d'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources forestières et végétales. Il n'y a pas de limitation de l'accès aux ressources forestières depuis la création de la Réserve, et cette zone (selon le texte) est affranchie de tout droit d'accès ou d'utilisation pour la population riveraine. D'autres ressources sont contrôlées quant à leur utilisation (permis de coupe, droit d'usage, permis de défrichement, autorisation de mise à feu).

La population locale, suivant ses propres motivations ou contraintes, cherche toujours le moyen de se procurer des terrains agricoles ; une conséquence possible en est la disparition de la ressource forestière (règle du premier défricheur, premier propriétaire).

Certaines réglementations (autorisation de mise à feu et de défrichement) peuvent bouleverser le calendrier culturel qui est cependant la base des activités de la population et les retards dans les saisons agricoles entraînent une baisse de la productivité, d'où une exploitation partielle de la ressource en question.

En général, l'intervention de l'Etat dans la gestion des ressources est critiquée par la population ; d'abord parce que ce sont les paysans qui ont pour charge de chercher et de contacter les agents de l'Etat (Vavatenina ou Imerimandroso), ensuite, ces agents, qui ont peu de connaissance sur les ressources en décident l'utilisation. Quoiqu'il en soit, l'Etat n'est pas rejeté mais la population sent la nécessité de réviser son rôle en matière d'intervention au niveau de la limitation d'accès et de contrôle.

L'Etat est considéré, non comme un propriétaire des ressources naturelles mais comme un élément inévitable, intervenant dans la gestion des ressources.

Les ressources forestières appartenant à l'Etat (*alam-panjakana*), à la limite, sont considérées comme une entrave aux possibilités d'accès par la population, à la différence d'autres ressources communautaires, appartenant et utilisées par la population. Pour ces ressources communautaires sont définies selon l'appartenance des utilisateurs au *fokonolona* ou selon l'origine ancestrale (*alam-pokonolona, vendran-drazana*). Le *tableau des ressources principales et leurs utilisations* par la population locale montre que l'extraction et l'utilisation se font principalement pour la subsistance : construction, énergie, pharmacopée (annexe 21).

### *Règles d'accès, de contrôle et d'utilisation des ressources*

#### **Règles formelles**

Ce sont les mesures prises par l'administration forestière pour réglementer l'accès, l'utilisation et le contrôle des ressources en vue de la protection de la R.N.I et du suivi, non seulement de l'utilisation de la végétation périphérique, mais aussi des activités agricoles de la population riveraine.

- **accès aux ressources** : dans la région, la source d'une propriété terrienne dans la région est le défrichement de la forêt primaire (premier défricheur premier propriétaire) ; l'abattage suivi de l'incinération des espèces. C'est l'administration forestière (cantonement de Vavatenina) qui délivre le permis de défrichement, faisant suite à une demande présentée par la communauté (demandes individuelles mais envoyées ensemble pour un même village). Nous n'avons pas pu avoir des informations statistiques, du fait de l'absence de données ; cependant selon la population, les superficies ont diminué depuis 1980, et à partir de novembre 1992, le défrichement de la forêt primaire est interdit, d'où, **légalement**, l'impossibilité d'étendre les terrains de cultures.

Ainsi, l'accès aux nouvelles ressources, par défrichement de forêt primaire, est impossible ; la propriété par lignage ou famille est stationnaire, malgré l'augmentation très importante de la population.

- **utilisation des ressources** : le système de culture et l'utilisation des ressources sont aussi réglementés par l'administration forestière. Suivant les caractéristiques de la végétation (densité du bois, espèces caractéristiques) avant toute culture, il faut faire :
  - pour les terrains ayant une reconstitution végétale poussée (boisée), une demande de défrichement (*tavy*) en précisant la zone concernée et les espèces végétales qu'elle comporte.

- pour les terrains dont les végétations sont arbustives ou herbacées, une demande pour avoir une autorisation de feux de végétation (*kapakapa*).

Par ailleurs, la coupe des arbres pour les constructions est réglementée. Elle ne peut être exécutée qu'après approbation d'une demande adressée à l'agent forestier qui désire un permis de coupe ; la demande doit comporter le nombre de troncs, leur diamètre et les espèces souhaités par le demandeur.

- **contrôle et suivi** : ils sont assurés par les agents forestiers oeuvrant dans la région.

Les délits les plus fréquents sont le défrichement des forêts primaires et les infractions dans la RNI (installation, culture et habitat à l'intérieur de l'aire protégée).

Les sanctions peuvent aller du procès verbal à la poursuite judiciaire, entraînant incarcération, dommage et intérêts, selon la gravité du délit. Le règlement des procès verbaux peut se faire en nature ou en argent auprès de l'institution compétente (Eaux et Forêts).

Ces règles formelles conditionnent encore, en grande partie, la vie de la communauté dans la région dont les moyens de subsistance dépendent de l'utilisation des ressources naturelles renouvelables.

Cependant, les règles opératoires subsistent même si elles sont influencées par celles qualifiées d'étatiques (*lalam-panjakana*).

#### Règles opératoires locales

C'est l'ensemble des règles reconnues et suivies par la population et consacrées par l'usage.

- **accès aux ressources (*savoka*)** : il existe cinq moyens pour pouvoir accéder au *savoka* :
  - **par le biais de la demande de mise en valeur de la parcelle adressée au chef de cantonnement (E&F)** : la forme de la demande dépend des parcelles concernées. S'il s'agit d'une demande de défrichement, l'intéressé doit avoir l'aval du chef cantonnement. Cependant, cette acceptation obéit à des règles formelles pré-établies par l'administration des Eaux et Forêts.

La demande de défrichement est individuelle. Elle doit passer par le PCLS qui s'assure que le demandeur vit dans la localité, que la parcelle demandée se trouve dans le

terroir, qu'il n'y a pas de *sevalahy* ou d'arbres de la catégorie 3-2-1 sur les terrains, que les terrains sont mesurés et qu'il y a des limites géographiques au terrain demandé. En outre, la superficie des bas-fonds aménageables doit figurer sur la demande. Une carte est jointe à la demande.

Ces conditions étant requises, le PCLS approuve la demande qui est ensuite portée en main par deux à quatre émissaires au chef cantonnement. Celui-ci fait une descente sur le terrain et mesure la superficie demandée et la matérialise par des piquets. Après constatation de la situation, le chef cantonnement donne son accord et le travail de défrichage peut commencer.

Il est à souligner que l'octroi de l'autorisation de défrichage par le chef cantonnement dépend de la situation économique du demandeur, et en principe, elle est accordée aux gens qui n'ont pas de terre leur appartenant. L'autorisation de défrichage n'est valable qu'une seule fois et son obtention ne signifie nullement attribution définitive de la terre.

- **par achat** : cette méthode d'accès n'est pas très courante, car presque tous les membres de la communauté ont un lien de parenté, et parce qu'il n'y a pas assez de terrains disponibles.
- **par héritage**
- **par emprunt** : il suffit de demander aux propriétaires de la parcelle la permission de travailler la terre sans redevance ni en argent, ni en nature.
- **par don légué par les membres de la famille**

Pour les terrains de culture pérennes, l'accès se fait par héritage ; par achat aux propriétaires ; ou par mise en valeur de la parcelle.

L'accès à la forêt, la procédure de demande d'autorisation de défrichage et de feu de végétation suit les mêmes règles que celles régissant l'accès à la terre.

Toute forêt naturelle appartient aux Eaux et Forêts, qui en a la responsabilité. Cependant un droit d'usage aux *fokonolona* environnants est reconnu.

Le permis de coupe est accordé aux intéressés qui doivent adresser une demande à la Circonscription des Eaux et Forêts [CIREF] ; ce permis est limité à un certain nombre de bois. De plus, il est obligatoire même si les arbres appartiennent en propre aux intéressés.

En revanche, il n'en est point besoin de permis de coupe pour les bois morts et pour la cueillette des plantes médicinales, des fruits. Dans certains villages comme Mahasoa, il est interdit de couper des arbres le Jeudi ou de déraciner un raphia sous peine d'être sanctionné par le *dinan-drazana*.

- **contrôle** : le contrôle se fait en principe, soit par le chef du ménage ou par l'aîné de la famille pour la propriété familiale, soit par les grands-parents pour la propriété indivise (*savoka* et terrains de cultures pérennes).

Avant la demande d'autorisation de défrichement auprès de l'administration, les *Ray aman-dReny* prospectent les parcelles à demander pour savoir si ces parcelles ne comportent pas d'arbres et une flore qui ne doivent pas faire l'objet d'abattage ("Sevalahy," par exemple).

Après l'élaboration de la demande d'autorisation de défrichement, le PCLS concerné doit l'approuver avant de l'acheminer vers le chef cantonnement. Ce dernier fait alors une descente sur terrain pour délimiter par les piquets la superficie qui peut être défrichée. Après cette descente sur le terrain, le chef cantonnement donne l'autorisation de défrichement ou la refuse. Dans le cas où l'autorisation est accordée, le défrichement peut être entamé.

Sur le terrain, les Agents de Protection de la Nature (APN) suivent et contrôlent le défrichement. Des conditions doivent être remplies : ne pas allumer de feu à midi mais seulement l'après-midi, et jamais quand il y a beaucoup de vent, obligation de la présence du représentant du *fokonolona* ou d'un APN, faire des pare-feux. En cas de violation de ces règles formelles, les APN concernés font un rapport au chef-cantonement.

Pour la demande d'allumer du feu de végétation (*hatak'afu*), le Chef de Cantonement se contente de vérifier si la nature des arbres poussant sur les parcelles concernées y est décrite ; c'est à la condition de l'inexistence des arbres de la catégorie 3-2-1 que le Chef-Cantonement autorise la mise en feu de végétation, mais il peut aussi la refuser, le cas échéant.

- **utilisation** : après obtention des diverses autorisations nécessaires, la communauté décide des modes de mise en valeur des ressources. Considérons particulièrement la ressource terre :
  - régime patriarcal : on remarque une certaine emprise des hommes (pères de familles et aînés) sur les modalités et les formes de travaux aux champs. Ils décident des terrains à demander (permis), du mode de production, des espèces cultivables. C'est le premier responsable de la production qui assure la recherche et l'utilisation des ressources.

-- règles d'emprunt : c'est un système très utilisé dans la région. Il n'existe pas de règle claire, car tous les membres de la communauté (famille ou non) peuvent emprunter des terrains entre eux. Cependant, quelques règles s'appliquent :

- a) *la plantation de cultures pérennes est interdite.* Ceci donne la garantie au propriétaire du terrain que son terrain lui reviendra et pour éviter toute confusion pouvant mener à un litige. Les cultures autorisées sont le riz et les cultures associées (haricots, maïs, arachides).
- b) *la durée de l'emprunt est d'environ une saison culturale (douze mois),* suite à laquelle le terrain est laissé en jachère.
- c) il n'existe aucune autre obligation car, à la différence du métayage, l'emprunt est gratuit.

**Le système de rotation lignagère pour la riziculture itinérante :**

Dans un même lignage, là où l'héritage est indivis (*lova.be*), les membres se succèdent suivant une rotation tacite pour le travail, après une période de mise en jachère. Personne n'est autorisé à travailler successivement sur le même terrain.

Encadré 2

Pour les ressources forestières, les forêts communautaires sont réservées pour le prélèvement des bois de construction. Le bois de chauffe se récupère sur les champs en jachère ou brûlés. On peut s'en procurer librement ou en demandant la permission au propriétaire. De même, pour les matériaux de vannerie qui se trouvent en dehors des ressources communautaires, une demande doit être faite auprès du propriétaire.

## 5. Conclusions portant sur la sécurité de tenure des ressources

Il est difficile d'évaluer la sécurité de la tenure, car le contexte est en changement continu. La sécurité se résume à une capacité d'adaptation de la tenure pour éviter les types de conflits ou d'être édictés par des motivations spécifiques. L'étude de la sécurité pourrait nous renseigner sur l'impact de l'utilisation des ressources, l'optimisation de la production et, donc, de l'état des ressources mêmes.

### *Les critères qui influencent la tenure locale*

- il y a les **règles formelles** de l'Etat, interprétées à leur façon par les paysans. Dans la région, ces règles se résument à une limitation de l'accès aux ressources et à leur contrôle ;

- il y a aussi **l'abondance des ressources**, d'accès autorisé, influe sur la tenure, en particulier au niveau des relations intercommunautaires. L'état des ressources des alentours peut amener à des règles locales dans l'intérêt de la population ou à les guider ;
- en pratique, **l'importance et l'utilisation des ressources** ou leur valeur, selon la perception paysanne, sont des facteurs déterminants pour les règles locales ;
- il y a enfin le dynamisme socio-économique, comme la démographie, l'ouverture aux marchés, affectent l'utilisation des ressources, donc la tenure locale.

Il existe d'autres facteurs, d'importance variable, qui sont plus ou moins en rapport direct avec la tenure locale. Nous nous intéresserons surtout à l'impact de la sécurité de la tenure sur la gestion des ressources.

#### *La base de la tenure locale*

Ce paragraphe explique brièvement les principales motivations qui mènent les gens à s'en tenir à la tenure locale.

- *La communauté est issue d'un même ancêtre, et ses membres sont regroupés dans des lignages.* L'importance des liens de parenté (*fihavonana*) et le fait que tous sont parents explique la persistance d'un système de tenure local (héritage indivis et propriété communautaire). On rencontre rarement des éléments singuliers ou externes ayant leurs propres initiatives, en dehors des institutions locales. Le caractère patriarcal semble avoir encouragé la passivité des communautés, toujours dominées par les *Ray aman-dReny* et les pères de familles.
- *Il existe aussi une certaine volonté collective de contourner, ou d'éviter la législation forestière.* Il s'agit de réactions internes exprimées rarement, sauf au sein-même de la communauté, qui renforcent encore le caractère collectif de la tenure. Des membres de la communauté ont déjà été sanctionnés par la législation forestière pour utilisation illégale des ressources, ce qui ne les a pas marginalisés du village pour autant. Il arrive parfois que, pour libérer un délinquant, quelques villageois fassent ensemble les travaux prévus dans les transactions. Ce type de comportement témoigne de l'existence de stratégies locales d'accès aux ressources. Ceci étant, il arrive que des immigrants se trouvent dans l'obligation de s'installer à l'intérieur de la forêt pour accéder à des terrains de cultures.

- *L'éloignement géographique, en plus de l'histoire, force indirectement les communautés de cette région à s'auto-gérer. Les institutions locales s'en trouvent, de ce fait, renforcées.*
- *Enfin l'existence de ressources (forêts et terres) autour du terroir villageois, perçues souvent par les villageois comme potentiellement exploitables, présage une espérance d'accès et/ou d'utilisation.*

En général, l'intérêt des communautés semble être orienté sur l'accès aux ressources plutôt que sur la mise en valeur ou l'optimisation de la productivité des ressources. L'Etat, qui joue un rôle déterminant dans leur système de production, du fait de son incapacité de faire valoir ses règles, bouleverse le calendrier culturel, ce qui affecte les communautés de manière négative. La crédibilité et la confiance dans l'Etat n'existent plus, et se sont transformées en méfiance, ce qui renforce la tendance locale à rejeter les éléments (y compris les institutions) externes.

Au niveau des ressources naturelles on constate :

- a) Une **dégradation des ressources forestières** du fait de l'augmentation des superficies agricoles (région de *Saharondriana*). La pression exercée par la population devient difficilement contrôlable par les responsables de l'administration;
- b) Une **menace permanente des paysans vis-à-vis de la forêt**, considérée comme un potentiel de production agricole;
- c) Une **faible motivation des paysans pour la mise en valeur "effective"** des ressources. On ne trouve guère de procédés de cultures visant à l'intensification de la production. Avec le système de *tavy*, l'estimation du rendement annuel est faite sur l'état de la végétation secondaire. Les parties à défricher sont sélectionnées sans le moindre souci de trouver des alternatives d'amélioration (par exemple, l'agroforesterie). Les besoins en ressources vont, en fait en croissant, d'où le niveau de dégradation élevé.
- d) Une **absence de mobilité d'action**, sous l'emprise des règles formelles, ce qui freine la possibilité d'innover.

En conclusion, la tenure locale ne permet pas une responsabilisation directe d'un tiers. La responsabilité collective (familles, lignages), qui domine le système de tenure local, compromet la motivation pour mettre en valeur les ressources et encourage une attitude qui consiste à n'agir que selon ses besoins immédiats. Dans l'état actuel de pression démographique et de limitation de l'accès aux ressources, le système local de tenure semble atteindre la limite de son effectivité : l'exclusion des jeunes, les mesures ou les situations qui

défavorisent des immigrés, préparent à un changement allant probablement vers l'individualisation et l'adhésion à la monétarisation des économies locales.

## D. Organisation politique des communautés

### 1. Les institutions communautaires

#### *Ambodivoahangy*

Les premières organisations que les habitants ont citées sont celles qui viennent d'être établies, dans le cadre du volet développement du projet Zahamena, et connues sous le nom de FAMAFAZA. Ce projet comporte trois (3) programmes (Voir tableau des institutions en annexe 22) :

**Le programme de "grenier villageois"**, a été établi en 1993 et a été dénommé Tsaramandroso. Les statuts écrits existent, mais peu a été dit concernant le fonctionnement. Il est dirigé par un bureau comprenant un président, un secrétaire, un trésorier. 84 membres y ont adhéré. Ils ont construit le grenier et ont obtenu récemment les fonds pour commencer leurs activités (500.000 Fmg). Sont membres ceux qui cotisent, assistent aux réunions et participent aux travaux communautaires.

**Le groupe de femmes Soafaniry et le groupe des menuisiers EZAKA** ont des statuts similaires à celui du "grenier villageois". Le premier compte 24 membres et le second 14. Les deux bureaux sont constitués mais ils attendent que leurs demandes de matériels aboutissent. L'animateur du projet s'est chargé d'apporter leurs demandes au siège de l'organisation à Fénérive-Est. Le groupe de femmes est constitué surtout de jeunes femmes qui se sont fixées comme objectifs d'apprendre la couture, de planter des légumes et d'acquérir des connaissances en puériculture. Elles ont également l'intention d'emprunter un terrain pour en faire un jardin potager. Les menuisiers ont déjà obtenu une commande de 20 chaises. Ils ont confirmé que les travaux seront exécutés en commun et les bénéfices resteront au profit du groupe.

L'organisation suivante qu'ils ont mentionnée est le *tambiro* (travaux d'entraide et en retour on leur paie à manger). Il inclut tous les habitants du village. Celui qui a un travail à faire appelle les autres. Le travail peut être des travaux aux champs, ou au village comme la construction d'une case. La personne qui a été remarquée pour avoir souvent manqué aux travaux d'entraide sera puni par les autres habitants, qui ne viendront pas quand, à son tour, il aura besoin d'aide. Il est intéressant de noter ce qu'un vieux a demandé et que les autres participants ont omis de discuter : que faire si quelqu'un refuse de participer aux travaux d'entraide et quand quelqu'un de l'extérieur vient de s'installer dans la communauté?

NB : Comme il s'agissait ici de la deuxième séance de travail avec l'équipe, la majorité des participants ont volontairement omis de parler de leurs problèmes internes devant des étrangers comme nous.

**Le fokontany d'Ambodivoahangy** existe administrativement depuis 1989 mais le sentiment d'appartenir à un *fokonolona* indépendant de celui d'Antevibe existe depuis un certain temps. Déjà une école a été créée en 1977, un hôpital érigé en 1979 mais ce dernier n'a pas été achevé. Ils ont aussi ouvert des pistes reliant le village et la piste principale aux *tavy*. Il existe plusieurs commissions au sein du *fokontany* mais la commission de sécurité est la plus importante. Le bureau du *fokontany* est constitué d'un président et de six membres du comité. Les trois *tangalamena*, à raison d'un par village, interviennent en tant que conseillers et tranchent les conflits (NB : Administrativement, les *tangalamena* sont représentés jusqu'au niveau des *firaisana*. Le *fokontany* a aussi des *dina* (écrits) sur les travaux communautaires).

Les habitants se sont organisés en *fokonolona* depuis 1972. Toutefois, ils appartiennent à la circonscription d'Antevibe. Ils reconnaissent que ce fut au sein de cette organisation qu'ils ont créé le plus de services publics de leur propre initiative. Cette organisation existe toujours aujourd'hui et elle est dirigée par le président de l'école, les chefs de village et les chefs de parcelles. Le *diagramme des institutions de la communauté d'Ambodivoahangy*, en annexe 23, montre les relations entre institutions.

### *Mahasoa*

Définies comme étant l'ensemble des règles régissant la conduite au sein de la communauté ainsi que des regroupements dans la communauté, les institutions de Mahasoa sont au nombre de onze (voir *tableau des institutions de la communauté de Mahasoa* en annexe 24). Ces onze institutions peuvent être regroupées en quatre catégories principales :

### **Les notables du village**

- regroupés sous le titre de **Ray aman-dReny**, les aînés de la communauté sont représentés par des *tangalamena*, dont un est désigné par le *fokonolona* pour représenter la communauté auprès de l'Etat (Vice-Président du Comité Local de Sécurité), le Président du CLS étant désigné par l'Etat<sup>5</sup>. Les *tangalamena* exercent le rôle de juge-arbitres dans la communauté et ont un rôle primordial dans la prise de décisions collectives : Quand il est nécessaire de prendre une décision pour la communauté, les *tangalamena* se consultent entre eux, consultent ensuite le *fokonolona* au cours d'une réunion générale (*fivoriam-be*), et prennent la décision finale. De même, lorsque le représentant local de l'Etat prend une décision qui touche la communauté, il doit d'abord consulter le *tangalamena* du village. La décision finale appartient au *tangalamena*.

---

<sup>5</sup>Avant la création du CLS en 1991, le Président du Fokontany, désigné par la communauté, était un *tangalamena* du village.

- la **commission sanitaire**, dont les membres représentent les villages qui constituent le *fokontany* ; ils sont désignés par le *fokonolona*. Ils sont chargés du suivi de tout ce qui touche la santé dans la communauté (qualité de l'eau ; propreté des lieux publics)

**Le travail communautaire** constitue une autre force de cohésion sociale, et s'organise de trois manières différentes :

- le *tsabo raha* est une forme d'organisation ayant pour centre d'activité les travaux collectifs, y compris la restauration des tombeaux. Le *tangalamena* l'anime et c'est une des forces mobilisatrices de la communauté. Le *tangalamena* dicte également les travaux (décision et exécution) ;
- le *tambiro* est une forme d'organisation qui s'intéresse aux travaux cultureux. De moins en moins de zébus y sont sacrifiés, et les petits *tambiro* (pour lesquels la volaille remplace les zébus) n'attirent pas beaucoup de gens. Le dernier *tambiro* de Mahasoà remonte à cinq ans. La mobilisation pour les *tambiro* se fait sans l'intervention des *tangalamena* ;
- enfin les travaux de la route et des pistes (*asa lâlana*). Ils s'effectuent sur désignation des exécutants par le PCLS et le Comité du *fokontany*. Le contrôle est effectué par la Commission Sanitaire (*Voamieran'ny Fahasalamana*). Le mois de mai est la période fixée pour le débroussaillage des pistes, notamment celle qui lie Mahasoà à Ambohibe.

## Les églises

Trois églises réunissent les habitants de Mahasoà et de ses environs.

- **Fifohazan'i Soatanana (FS)** : Les FS sont capables d'unir les gens et d'entreprendre des activités. Si les FS n'ont jamais mobilisé toute la communauté, ils ne constituent pas moins un exemple d'union et de solidarité pour les activités communes au bénéfice de la communauté toute entière.
- **FJKM** : proche des FS, l'église FJKM joue un rôle plus modeste dans la mobilisation de la communauté.
- quant à l'église **Fifohazana Vaovao**, récemment constituée, elle n'est pas encore au stade de force de mobilisation de la communauté.

## L'Etat

En général, l'Etat a perdu de son importance, à en juger par sa capacité de mobiliser la communauté. La seule motivation pour la mobilisation est la peur. Pourtant il est reconnu que l'Etat affecte la vie de la population. Il est actuellement présent dans la communauté au travers :

- **le Chef des Eaux et Forêts** : comme les gendarmes, le Chef des Eaux et Forêts a beaucoup d'influence sur les gens, dans la mesure où c'est de la réglementation qu'il impose que dépend l'agriculture de la communauté (autorisation et permis) ;
- *le Président du Fivondronana* ne représente pas une institution externe car il fait partie de la communauté. En effet, c'est le Président du *fivondronana* qui est à la charge de protéger le *fokonolona* contre les délits. Entre autre, il renforce localement la législation forestière.

Les interactions entre institutions sont illustrées en annexe 25.

## Ambatoharanana

Comprises entant qu'ensemble de règles émises par des individus et/ou autres entités, les institutions que régissent le comportement des gens d'Ambatoharanana peuvent être classées en deux groupes principaux (voir tableau des institutions de la communauté d'Ambatoharanana en annexe -) :

### Les institutions internes

**La famille** : L'entité qui constitue le noyau de la communauté est la famille. Deux termes sont utilisés pour se référer à la famille :

- le *firenena* (famille étendue) comprend les membres d'une famille issue d'un même patriarche (le *Ray aman-dReny Lehibe* ou *filoham-pianakaviana*). Les descendants comprennent les enfants, les petits enfants, et les arrière petits enfants.
- le terme *fianakaviana* se réfère soit à la famille étendue, soit à la famille nucléaire, et encore au foyer. Chaque *fianakavana* est dirigée par un chef de famille.
- les *Ray aman-dReny* tels que la communauté les définit ; il en existe deux types :

Les représentants du *fokonolona* auprès de l'Etat : ils sont les responsables locaux dont le rôle se limite à des obligations administratives ; en général leur rôle est de recevoir les étrangers. Ils sont au nombre de deux (un pour les deux *fokontany* représentés) et sont désignés par le *fokonolona*. Ces deux personnes constituent le *komitim-pokontany* pour la communauté d'Ambatoharanana.

Plus discrets au sein de la communauté, les *Ray aman-dReny* traditionnels jouent, paradoxalement, un rôle plus important en ce sens qu'ils sont les conseillers (*mpitarika ny sainan'ny vahoaka*, c'est à dire les meneurs) de la communauté, notamment en matière d'agriculture. En effet, ce sont eux qui encouragent les jeunes à produire le plus possible ; ce sont également eux qui dirigent la communauté pour décider de ce qui doit être cultivé d'une année à l'autre.

Les responsables traditionnels et les responsables auprès de l'Etat sont tenus de se consulter pour toutes les décisions qui concernent la communauté.

#### Les institutions d'origine externe

Trois institutions externes jouent un rôle important pour la communauté : le *fokontany*, le *firaisana*, et le Service des Eaux et Forêts (E&F). Par ordre croissant d'importance, leurs rôles sont les suivants:

#### Le *fokontany* et le *firaisana*

Les habitants inscrits à Ambodimangavalo, qui est en même temps le *firaisana*, étant plus nombreux que les gens inscrits à Mahasoà, les rapports avec le premier sont plus fréquents. C'est au *firaisana* que la communauté se rend pour les soins médicaux (hôpital), l'éducation, et les papiers administratifs. Les paiements de ristournes se font au *fokontany*. Les rapports avec les *fokontany* et le *firaisana* sont fréquents qu'ils ne le sont avec l'institution décrite ci-dessous, tout au long de l'année.

#### Les Eaux & Forêts

Les E&F tiennent une place prépondérante dans la vie de la communauté (voir *diagramme des institutions* en annexe 26) car c'est de cette institution que dépend l'octroi de terrains de culture pour le *tavy* chaque année. Pour la communauté, il est hors de question de défricher la forêt sans obtention préalable d'un permis de feu (*hatak'afô*) ou de coupe. La demande de

Pour 1993, la communauté n'a obtenu son autorisation de défricher qu'au bout de cinq visites auprès des E&F de Vavatenina, à deux jours de marche du village. Le résultat était que les travaux culturels ont commencé avec un mois de retard (novembre) et que la récolte est destinée à être médiocre.

Source: Enquête

terrains de cultures passe par les échelons suivants : (1) le Comité du *fokontany*-Mahasoa et Ambodimangavalo ; (2) le *fraisana* d'Ambodimangavalo ; enfin (3) le Chef des E&F de Vavatenina. Il faut ici souligner que la communauté respecte les règles formelles qui régissent l'accès aux surfaces boisées, et qu'en conséquence leur calendrier saisonnier dépend largement des décisions prises par les E&F chaque année. Les interactions entre institutions internes et institutions externes sont illustrées en annexe 10.

## 2. Mécanismes de prise de décisions collectives

### Introduction

Cette partie du rapport tente de mettre en évidence l'existence de structures communautaires de prise de décisions qui concernent différents niveaux au sein de chaque communauté. Ces structures comprennent des règles qui régissent le comportement des habitants en termes de participation aux travaux collectifs. Elle comprend également des responsables chargés de s'assurer de la bonne marche des actions collectives. La section suivante donne des exemples de fonctionnement des mécanismes de prise de décisions collectives.

### Les niveaux de prise de décisions collectives

Les décisions se prennent à deux niveaux :

#### Niveau familial

Le devoir de prise de décision sur les *savoka* est attribué aux *Ray aman-dReny*, *savoka* qu'ils prêtent ou empruntent ; à défaut, le frère aîné ou encore une décision collective des co-héritiers ont la tâche de prendre la décision. Pour les autres terrains de culture, ce sont les *Ray aman-dReny* qui décident des cultures à faire sur les terrains, et des cultures pérennes.

#### Niveau communautaire

- pour les *savoka*, après prospection, ce sont les *Ray aman-dReny* qui décident des parcelles à demander, puis ils font connaître aux membres de la communauté les parcelles à acquérir ;
- en ce qui concerne les travaux communautaires, les *Ray aman-dReny* et le *tangalamena* se concertent avec les responsables directs (infirmier, directeur d'école et enseignants, FRAM, PCLS, chef-commission) et décident en commun des travaux à entreprendre ; ils établissent alors un "*dina ad hoc*". Ensuite, ils convoquent une assemblée générale des membres de la communauté pour approbation des travaux et du *dina* ;

- dans le cas d'une décision administrative à prendre et touchant la vie de la communauté, le *tangalamena* et quelques *Ray aman-dReny* se réunissent avec le PCLS du *firaisam-pokontany*. Ils communiquent ensuite à la communauté les décisions prises au cours de cette réunion.

### *Actions collectives*

Les actions collectives sont élaborées et décidées au niveau des *Ray aman-dReny* et des responsables administratifs locaux avant d'être portées à la connaissance des membres de la communauté. Ils élaborent alors en commun un "*dina ad hoc*" afin que tout un chacun participe en fournissant des matériaux de construction et de la main-d'oeuvre ; par ailleurs, le *dina* prévoit également les sanctions applicables en cas de non-participation. Les actions collectives sont d'intérêt général et les sanctions y afférentes sont parfois des sommes d'argent. Les jours de travail pour les actions collectives sont le Mardi et le Jeudi. La répartition des travaux se fait en fonction des difficultés des tâches à accomplir. Chaque travail a sa période d'exécution.

Pour les routes, les grands travaux d'entretien se font en mai et en juin ; l'entretien des sentiers est quasi permanent car lorsque les gens passent, ils coupent les branches qui peuvent gêner le passage. Chaque membre de la communauté (âgé plus de 18 ans) doit réparer une portion de 10 mètres à Ambodivoahangy, et de 28 mètres à Mahasoà, et ce tous les trois mois. Le débroussaillage se fait deux fois durant la saison des pluies. Pour la communauté d'Ambatoharanana, l'entretien des routes dépend de l'appartenance en partie au chef-lieu de *fokontany*, soit à Ambodimangavalo, soit à Mahasoà.

Il est à remarquer en passant, que lors de la construction de route d'Ammbohibe à Mahasoà durant la Première République, quatre chefs-lieux de *firaisana* ont contribué à l'exécution des travaux, ce qui a nécessité quelques milliers d'hommes au total (une vingtaine par hameau).

Pour le CSSP de Mahasoà, l'entretien de la maternité ou la réparation de la toiture du centre fait suite au rapport de l'infirmier responsable, adressé à la Commission de la Santé (*Vaomieran'ny Fahasalamana*).

Les W.C. publics, ont été mis en place sur proposition de l'infirmier du CSSP, vu les problèmes de santé publiques et d'hygiène. Ils sont éloignés des points d'eau, et les travaux ont été dirigés par la Commission Sanitaire (*Vaomieran'ny Fahasalamana*).

Pour l'école d'Ambodivoahagy, l'entretien se fait pendant les grandes vacances, généralement en septembre et en octobre sous la direction de l'Association des Parents d'Elèves et des enseignants. Ce sont les hommes qui, en principe, font le travail.

Pour les travaux familiaux, les proches du propriétaire du terrain lancent un appel à la communauté, et le propriétaire prend à sa charge les dépenses nécessaires à l'alimentation (café, riz, mets) durant la réalisation du travail. Il n'y a pas d'abattage de boeufs ni de volailles.

Pour les travaux de groupe (chrétiens), ce sont les fidèles ou adeptes concernés qui travaillent. Les produits de récolte servent à subvenir aux besoins des missionnaires ou des invités du groupement.

Pour l'entraide simple, chaque travailleur apporte sa nourriture individuelle. Aucun préparatif préalable n'est prévu pour cela. Ce type de travaux collectifs se rencontre pendant la saison de culture. Le propriétaire est chargé de la demande d'aide auprès de ses voisins. En contre partie, il doit s'attendre à honorer à son tour les sollicitations de ses voisins pour des travaux similaires.

#### *Mobilisation des ressources communautaires : cas d'Ambodivoahangy*

La communauté d'Ambodivoahangy est clairement capable de mobiliser les fonds nécessaires pour la mise en place d'une infrastructure pour l'éducation et la santé.

De manière générale, la mobilisation des ressources humaines, matérielles, et financières de la communauté se fait pour les occasions suivantes :

**Les travaux culturels (*tambiro*)** pour lesquels les individus ont besoin d'assistance. La demande d'assistance, qui se fait par écrit, doit passer par le chef de la parcelle ou l'église. Il n'est pas obligatoire que les membres de la communauté participent aux travaux, mais il y a un accord tacite au sein de la communauté pour les individus qui ne participent pas aux travaux à deux ou trois reprises sans motif : ils ne sont pas assistés quand c'est à eux de se aider. Le suivi se fait informellement par tous les membres de la communauté. De son côté, la personne assistée doit tuer un boeuf pour nourrir ceux qui participent au travaux. Ces derniers fournissent la main d'oeuvre et les outils de travail. Il est à noter que les *tambiro* se font rares du fait de la diminution des surfaces cultivables. De plus en plus, seuls les grands propriétaires terriens organisent des *tambiro*.

**Les événements communautaires (réjouissances et deuils).** Ce sont les chefs de famille qui sont avertis de l'événement (sauf pour les deuils), et la contribution en riz et/ou en argent de leur famille se fait par obligation morale. Toute absence doit être justifiée, bien qu'aucune sanction ne soit prévue par la communauté pour la non participation de certains. Dans ce cas encore, le suivi se fait informellement par la communauté tout entière.

La mobilisation des ressources communautaires est plus organisée (dans le sens formel du terme) pour la fourniture et l'entretien des services d'utilité publique qu'elle ne l'est pour

les autres types d'action collective. Dans ce cas particulier, la communauté travaille avec les représentants locaux de l'Etat pour mobiliser les ressources nécessaires et assurer le suivi et le contrôle dans l'exécution des travaux. Les deux *fokontany* étudiés possèdent l'infrastructure pour l'éducation de base et la santé. Elles sont également à charge d'entretenir les pistes qui relient leur village aux autres centres d'habitation. Les deux écoles fonctionnent, avec des instituteurs fournis par l'Etat, tandis que seul le poste sanitaire de Mahasoa marche, la communauté d'Ambodivoahangy étant encore dans l'attente de l'assistance de l'Etat pour les services d'un aide sanitaire.

#### *Mécanismes de résolution de conflits*

En cas de litige au niveau familial, il est fait recours aux *Ray aman-dReny* de la famille nucléaire (*Ray aman-dReny mpandamina*), qui essaient de régler le problème à leur niveau. S'ils n'arrivent pas à le résoudre, les *Ray aman-dReny mpandamina* portent l'affaire devant le *fokonolona*, composé du *tangalamena* et des *Ray aman-dRenin'ny Fianakaviana*. Si les parties ne se sont pas encore mises d'accord à ce stade, le *tangalamena* et les *Ray aman-dRenin'ny Fianakaviana* ont recours au *fokontany* qui comprend le PCLS : ce *fokontany* est l'échelon hiérarchique le plus élevé de l'Instance inférieure. Dans le cas où ils n'aboutissent à aucun compromis, l'affaire est portée à un niveau supérieur, c'est à dire le *firaisam-pokontany*, le *fivondronam-pokontany*, voire le Tribunal.

A chaque instance, et ce, jusqu'au niveau du *firaisam-pokontany*, les parties opposées doivent payer le *sakafom-pokonolona*, qui est une somme d'argent destinée aux jurys. Le montant de cette somme n'est pas fixe, et c'est le *fokonolona* qui la détermine ; ce n'est ni une amende ni une sanction quelconque, mais une simple participation au frais. Il n'y a encore jamais eu de litige qui ait dépassé le stade du *fokontany*. C'est le cas d'Ambodivoahangy.

Pour ce qui est de Mahasoa, en cas de feu de végétation ou feu de culture, la partie lésée fait appel au *fokonolona*, qui détermine la sanction, même si celle-ci dépend surtout de

#### **Ambodivoahangy : Entretien de la piste--axe Manakambahiny Est-Antevibe**

En 1976, le *firaisana* d'Ambodimangavalo, à travers un *dina fotoira*, approuvé par le Tribunal, a assigné la tâche d'entretenir la section de la piste correspondant au *fokontany* d'Antevibe à toutes les communautés du *fokontany*, dont Ambodivoahangy. Le *dina* a été modifié en 1989, lorsque Ambodivoahangy a obtenu le statut de *fokontany*. Le travail a été confié aux hommes de 18 à 45 ans. Il se faisait une fois tous les trois mois lorsque les outils étaient encore rudimentaires. Depuis que le matériel est meilleur (environ une dizaine d'années), ce travail se fait deux fois par an. Une amende de 6000 fmg (120 *ariary*) est prévue pour la non-participation. Chaque homme est responsable d'une section de 12 mètres. Le suivi et le contrôle se font par le comité du *fokontany* (*komity*).

l'entente cordiale et familiale des deux parties. Il est à préciser que cette sanction du *fokonolona* est différente de la sanction administrative. Couper des arbres un jeudi, déraciner un Raphia et élever des porcs peuvent entraîner l'application du *dinan-drazana*, car de tels actes sont tabous au sein de la communauté.

A Ambatoharanana, en cas de vol, de feu de culture ou de destruction de culture, il est fait appel à l'intervention du *tangalamena*, car toute décision qui n'a pas fait l'objet d'un arbitrage du *tangalamena* est nulle au regard des instances supérieures, telles que le *fokontany* ou le *firaisam-pokontany*, et même la Gendarmerie.

## IV. POINTS D'ANALYSE

### A. Il existe une volonté et une capacité communautaires de gestion et de conservation des ressources naturelles

#### 1. Introduction

La région écologique où a été menée l'étude se situe dans la partie orientale de Madagascar, juste en bordure de la première falaise *Betsimisaraka*. C'est une zone longitudinale où subsistent encore des forêts naturelles dont la plupart est protégée par la réglementation forestière en vigueur. Néanmoins, elle est aussi réputée pour la rapidité avec laquelle disparaissent les forêts naturelles, et ceci en grande partie à cause des activités des communautés avoisinantes.

Dans la région visitée (nord de la RNI n°3), cet état des choses a été vérifié, et il faut y ajouter d'autres problèmes spécifiques qui aggravent la situation (enclavement, problèmes sociaux). Toutefois, la population y manifeste une volonté de conserver la forêt consciente du fait qu'elle peut en tirer profit, tout comme le pourront aussi les générations futures. Mais il se peut que la réglementation en vigueur ne lui permet de s'exprimer, les ressources étant gérées par une administration étatique. De ce fait, elle ne fait que subir et obéir.

Prenons comme exemple le cas des forêts communautaires gérées par les communautés, comme c'est le cas à Ambodivoahangy (forêt communautaire d'Antsahanibana), à Ambalabe/Mahasoa (forêt communautaire d'Antongombato) et à Ambatoharanana (forêt communautaire Amantaran'Ilaitombo).

#### 2. Processus de formation

La population prenant conscience de la disparition de la forêt au début des années 70 s'empressa de s'acquérir des terrains en dehors de la RNI, par le moyen du *tavy*. Cette action se poursuivit après la limitation d'accès à la forêt par l'administration forestière.

Il fût une période où la réglementation était souple, et il fût accordé des forêts délimitées par des jaquiers à la population (1977-78) qui a alors cru que le moment était favorable pour demander que communautés aient leurs propres forêts. En conséquence :

- il y eut une réunion des autorités traditionnelles (*Ray aman-dReny, tangalamena*) au cours de laquelle des problèmes furent évoqués et notamment la nécessité d'avoir des réserves en ressources. Les membres présents à cette réunion ont délimité arbitrairement les superficies désirées ;

- il y eut une réunion du *fokonolona*, pour présenter les idées des *Ray aman-dReny* et pour discuter des règles locales à mettre en place ;
- néanmoins consciente de l'importance de l'administration forestière, la population a porté ses propositions aux agents forestiers de la région et l'aval de l'administration forestière leur aurait été donnée. Cependant, ceci n'aurait, paraît-il, engagé qu'un agent forestier, car l'accord était verbal. Ainsi, les forêts communautaires ne furent pas officialisées.

### 3. *Caractéristiques des forêts communautaires*

Ce sont des forêts naturelles denses et humides d'environ 10 à 40 hectare de superficie.

Elles se trouvent sur des terrains non propices à l'agriculture (caillouteux, pentes raides), à proximité du village (5 à 6 km) pour faciliter le transport des produits extraits (le terroir autour du village était déjà occupé au moment de leur création). Une certaine abondance des plants régénérés naturellement assure la pérennité de la ressource.

Elles sont spécifiques à une communauté (voire même à un hameau), et tous les habitants en connaissent l'existence.

Sur le plan de l'exploitation, il n'y a pas de préférence marquée, d'où le caractère multi-spécifique de ces forêts.

### 4. *Réglementation*

La législation forestière stipule clairement que la forêt appartient à l'Etat. Sa gestion, son exploitation et son utilisation sont sous le contrôle de l'administration forestière. Les forêts communautaires n'étant ni légalisées ni prévues dans la réglementation nationale sont donc illicites au regard de la législation forestière. Or, elles ont réussi à subsister parallèlement à celles gérées entièrement par l'administration forestière. D'où l'intérêt qui nous a incité à poursuivre cette étude.

#### *La réglementation locale*

Le principe de base étant d'assurer la pérennité de la forêt pour son utilisation dans le présent et dans le futur, elle doit être exempte de toute forme de commercialisation et exploitée de façon durable par la population locale en fonction de ses besoins.

Or, si le droit d'exploitation devrait être reconnu à tous les individus de la communauté, il n'en reste pas moins vrai que l'utilisation de la forêt doit être durable et

équitable. Mais faute de contact entre la population et l'administration, car les agents forestiers ne circulent que très rarement dans la région, la population ne sait que très vaguement qu'une autorisation est nécessaire pour la coupe des bois d'un certain diamètre. La réglementation n'est donc pas respectée.

Les membres de la communauté même ne subissent aucune restriction pour en ce qui concerne le prélèvement des ressources localisées dans les forêts communautaires. En revanche, les communautés voisines sont :

- interdites d'exploitation à moins qu'elles n'obtiennent une autorisation verbale des *Ray aman-dReny* préalablement (cas d'Ambalabe);
- tenues de payer la communauté au profit de la caisse de *fokontany* (c'est le cas d'Ambodivoahangy où le coût de chaque arbre abattu va de 20 à 50 Fmg).

En ce qui concerne les formes d'exploitation, celui ou celle qui a besoin d'une ressource qui se trouve dans la forêt choisit l'espèce et extrait la partie désirée. Il ne semble y avoir aucun suivi sur l'exploitation car la population est censée connaître les techniques d'exploitation et les espèces nécessaires à chaque utilisation.

Pour le suivi et la sanction, la règle de base dicte que chaque individu est tenu d'exploiter uniquement ce dont il ou elle a besoin pour une utilisation spécifique. Tous les membres de la communauté, en particulier les *Ray aman-dReny* sont chargés de veiller à ce que l'exploitation ne soit pas abusive et que les déchets ne restent pas en forêt. Pour les infractions, les sanctions varient des amendes (200 à 500 Fmg par arbre) et peuvent aller jusqu'à l'abattage d'un zébu (en cas de défrichement pour le *tavy*).

#### *La réglementation locale par rapport à la réglementation forestière*

Des mesures concernant l'exploitation des forêts naturelles domaniales sont prévues dans la législation forestière. Ces mesures accordent aux habitants riverains des forêts naturelles

- le droit d'usage pour les besoins quotidiens (ceux ci comprennent notamment le bois d'énergie) ;
- le droit de coupe nécessitant un permis non onéreux pour le bois de construction.

La différence fondamentale concerne le rôle des institutions qui gèrent l'accès à et l'utilisation de la forêt. En effet,

- la réglementation forestière responsabilise les agents forestiers sur place, considérant ainsi les paysans/usagers comme des gouvernés uniquement responsables de prendre connaissance et d'appliquer la loi en vigueur;
- la réglementation locale accorde à la population locale une certaine autonomie de gestion des ressources forestières, responsabilisant ainsi les usagers de préserver des ressources dont dépend la communauté tout entière.

Il faut noter que certaines forêts communautaires se trouvent à l'intérieur de la Réserve Naturelle Intégrale, jouissant ainsi d'une protection légale et affranchie des droits d'usage et de coupe. Actuellement, ces deux types de réglementation subsistent encore tout en se reconnaissant mutuellement ; ceci est, à notre avis, dû à l'habileté des agents de protection de la forêt en relation directe avec les paysans.

### 5. *Analyse sommaire*

Les communautés visitées vivent en dépendance des ressources naturelles depuis leur installation jusqu'à présent. Ceci leur a procuré des connaissances solides et spécifiques sur les différentes utilisations des ressources.

Indéniablement, l'équilibre population-ressource n'a pas été maintenu, à en juger la diminution des ressources par rapport à l'augmentation du nombre d'habitants. Il paraît sensé d'attribuer cet état de choses au fait que pratiquement toutes les ressources naturelles (la faune et la flore) reposent sur une des ressources indispensables pour la survie des populations : la terre. L'utilisation par les populations riveraines peut être qualifiée de "rationnelle" dans la mesure où la gestion des ressources utilisées se fonde sur les besoins réels, tels que les ressentent les usagers, et que l'instauration de forêts communautaires est une forme de prévention contre la disparition des ressources forestières au profit de l'accroissement incessant des superficies de cultures, ou *tavy*.

L'organisation de suivi et de contrôle, les droits d'exploitation, témoignent d'une volonté et d'une capacité communautaire de s'approprier la gestion des ressources dont tous les habitants ont besoin. Le savoir local concernant les techniques utilisées pour pérenniser les matériaux de vannerie (*vendran-drazana*) est un exemple réel de cette capacité locale. De même, il y a les plantations de bambou et de raphia le long des cours d'eau. Ce sont des ressources à gestion communautaire obtenues à partir de simples demandes verbales.

Actuellement, il y a une tendance vers une tenure individuelle pour les forêts naturelles (cas d'Ambalabe) ou vers des plantations privées par lignage (matériaux de vannerie, bambou). Il paraît donc raisonnable de donner une partie de responsabilité aux paysans quant à : (a) l'utilisation de ses ressources ; (b) la gestion des ressources ; et (c) la mise en place d'un système de contrôle interne ou externe.

Si l'on considère les ressources gérées par la population, force est de constater que :

- le système local de gestion est efficace car il y a à la fois satisfaction des besoins de la population et conservation des ressources ;
- le système est équitable car les habitants de la communauté peuvent utiliser les ressources tout en suivant des règles ;
- le système est durable et est encore prématuré, mais selon l'avis des habitants, les forêts communautaires pourraient servir encore à plusieurs générations.

Toutefois, il paraît important de souligner que la communauté n'est pas en relation avec les centres de consommation de bois. La pression vient de la population elle-même.

## **6. Conclusion**

La disparition excessive des ressources forestières au profit du *tavy*, s'expliquerait en partie par l'inefficacité de la réglementation en vigueur et par l'augmentation de la population ; mais l'isolement de la communauté excluant toute forme de pressions venant de l'extérieur a fait subsister des restes de forêts gérées par la communauté elle-même.

S'il ne s'agit pas d'affirmer que la gestion des ressources devrait revenir entièrement à la communauté locale, il faut cependant tenir compte de son savoir-faire, et de ses besoins. Il faut la conseiller pour l'utilisation des ressources, et légaliser les forêts communautaires tout en mettant en place une réglementation spécifique qui atténuerait le caractère imposant de l'administration étatique, inefficace et rejetée par les paysans.

La participation de la population locale dans la gestion des ressources est l'une des principales voies menant à la conservation, des ressources forestières qui lui sont proches.

**B. Les utilisateurs des ressources agissent selon un système de motivations, lesquelles motivations encouragent des actions qui, à leur tour, ont un impact sur la base des ressources naturelles.**

**1. Les facteurs qui expliquent la persistance de l'agriculture itinérante ou le tavy**

*Facteurs naturels*

**Le relief** très accidenté rend l'utilisation de matériels roulants, tels que le charrue ou la herse, très difficile. Le labour des pentes entraîne souvent l'érosion superficielle étant donné l'intensité de la pluviométrie de la région.

**Les aléas climatiques**, surtout les inondations provoquent l'ensablement des bas-fonds qui ne sont régénérés qu'après une vingtaine d'années.

*Facteurs techniques*

L'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds ne sont pas maîtrisés par les paysans, (adduction d'eau, techniques culturales) ; les travaux sont exécutés à la force des bras ; les outils simples, se prêtent mieux à la culture sur brûlis.

*Facteur démographique*

La région connaît une forte pression démographique depuis 1960, et cette situation exige l'extension des superficies à cultiver. Il faut noter que le but économique de cet accroissement démographique galopant serait d'obtenir une main-d'oeuvre familiale suffisante pour l'exécution des travaux agricoles.

*Facteurs économiques*

L'économie de subsistance basée sur la riziculture persiste à cause de l'isolement de la région, de la dégradation des prix des produits agricoles, et de l'inexistence d'un réseau commercial. Seul le riz possède une bonne valeur commerciale relative parmi les produits agricoles, rentable pour les communautés. Les produits de l'artisanat et de l'élevage sont limités.

*Facteurs politico-socio-culturels*

La persistance de la pratique du *tavy* résulte à la fois de l'attachement aux habitudes et aux pratiques traditionnelles et de l'absence des interventions extérieures participatives à la gestion de ressources et au développement du système de production.

Ayant pour but de renforcer la cohésion sociale et de surmonter les difficultés quotidiennes, cet attachement aux pratiques traditionnelles est motivé par :

- la flexibilité des droits de propriétés et d'utilisation d'un terrain, tel le cas du patrimoine indivis : un héritage reste un bien commun d'une famille lignagère.
- la facilité d'emprunt en cas d'insuffisance de terrain cultivable.
- les entraides communautaires et familiales.
- les pratiques rituelles privilégiant les investissements sociaux.

Par ailleurs, les relations de la communauté avec l'extérieur sont limitées aux domaines administratif et législatif, et les entités extérieures (étatiques) décident unilatéralement sans se soucier des réalités socio-économiques locales. En conséquence, depuis la délimitation de la réserve par l'administration coloniale (vers 1915), les gens se sont empressés pour s'approprier des terres, en défrichant légalement ou illégalement, rationnellement ou de façon irrationnelle la forêt pour se sécuriser en ayant un patrimoine.

## **2. *Impacts de l'extension du tavy***

Le résultat le plus perceptible est la dégradation irréversible de l'environnement, et en premier lieu la forêt, qui subit une destruction irrationnelle ; vient ensuite la biodiversité qui disparaît au fur et à mesure de la destruction de la forêt. Le sol subit une dégradation progressive sous l'effet des défrichements successifs, à cause de la mise en valeur des pentes, et de l'érosion. L'hydrographe s'en ressent.

L'extension du *tavy* produit aussi des impacts sociaux. En effet, l'éloignement des terrains de culture implique la dispersion des habitants aux champs pendant la campagne agricole (de sept mois environ), entraînant :

- des difficultés en matière de contrôle de contrôle sanitaire ;
- la déscolarisation des enfants qui ne connaissent que les techniques empiriques de cultures sur brûlis ;
- une négligence de l'entretien du village en matière d'infrastructure, d'hygiène et même de gestion communautaire.

En l'absence de consensus et de compromis en matière de législation et de gestion de ressources, l'extension du *tavy* augmente les tensions entre les communautés et les agents

protecteurs de la forêt, d'où le conflit d'intérêts : l'importance du terrain agricole par la communauté et celle de la forêt pour les agents forestiers.

### ***3. Solutions avancées pour limiter l'extension du tavy***

Les deux principales solutions avancées par les communautés sont :

#### *Le désenclavement économique de la région à travers*

- la recherche de débouchés stables pour les produits des cultures de rentes tout en améliorant le circuit commercial ;
- la diversification des activités pouvant être rémunératrice (élevage, artisanat, salariat) et simultanément amélioration des réseaux routiers et développement des échanges commerciaux avec l'extérieur ;
- une éducation pratiquée en rapport avec les réalités locales en mettant l'accent sur les techniques culturelles, sur la santé et hygiène communautaire.

#### *L'amélioration de la gestion des ressources*

En tant qu'utilisateurs des ressources, les communautés estiment qu'ils doivent participer à la gestion de ces ressources ; une gestion collégiale des ressources est nécessaire pour résoudre le conflit d'intérêts, ou tout au moins pour réduire les tensions entre la communauté et l'entité extérieure. L'organisation interne de la communauté dans la gestion de ses propres ressources, telle la souplesse des règles en matière de droit à la propriété foncière et d'utilisation des ressources, la gestion de la forêt communautaire, prouvent leur capacité à coopérer et à collaborer avec ceux qui se penchent sur leurs problèmes et sur leurs intérêts.

Cette gestion collégiale peut même s'améliorer avec la convergence des intérêts en tenant compte des conceptions respectives des deux entités.

**C. Les institutions ont plus de chance d'être équitables, durables, et efficaces si elles sont conçues par les--ou tout au moins avec la participation des--poupopulations concernées**

**1. Introduction**

La société que forment les habitants de Zahamena partage les mêmes valeurs culturelles qui pèsent aujourd'hui encore sur la réalité. Cette base culturelle définit les modes de vie et dicte les attitudes de la population. C'est un ensemble de système de valeurs, de règles non-écrites qui donne naissance à une prise de conscience collective, fortement ancrée dans la population par la tradition. Notre étude a été rendue complexe de par la réaction de nos interlocuteurs qui avaient une certaine réserve à notre égard. Pour arriver aux conclusions de cette étude, nous avons souvent procédé par déduction.

Une des premières réactions constatée quand on aborde les populations qui vivent autour de la RNI de Zahamena est leur réticence vis-à-vis de tout étranger qu'elles accueillent poliment sans plus et les relations ne s'établissent que très progressivement. Lors d'un réunion introductive que nous avons eue avec les *Ray aman-dReny* d'un village, l'un d'eux nous a conté une anecdote ayant trait à un pacte de fraternité entre deux tribus : dans un certain groupe les membres s'enivrent, alors que les membres d'un autre groupe boivent de l'eau de riz, totalement inoffensive, tout en faisant croire qu'il s'agissait d'une boisson enivrante. Ces derniers attaquent les hommes du premier groupe, et au lieu de fraterniser, plus malins, ils étendirent leur territoire. En rappelant cette anecdote, le *Ray aman-dReny* a voulu nous faire comprendre que tout au long de leur histoire, ils ont été trompés par ceux qui venaient de l'extérieur, ce qui expliquerait leur réaction actuelle. Mais si au premier abord, cette réticence paraît donc normale, on constate qu'au plus profond d'eux-mêmes, ces habitants cultivent un certain ressentiment vis-à-vis de l'étranger et ils font tout leur possible pour résister et pour faire valoir leurs propres valeurs.

Est considéré comme étranger toute personne venant d'une autre région que la leur. Ils incluent dans cette catégorie tous les fonctionnaires de l'Etat et tous ceux qui amènent des idées de l'extérieur. Aujourd'hui, les agents de développement ou les scientifiques qui travaillent dans la région sont considérés comme des étrangers.

Les habitants vivant dans les villages à proximité de la Réserve sont des natifs. Ils ont les mêmes origines et ont des liens de parenté.

**2. Valeurs culturelles rattachées à la terre**

C'est la terre qui procure les aliments indispensables à la vie et en particulier le riz. Elle donne la vie et appartient à tous : ceux qui y vivent et les générations futures sont tous propriétaires de la terre. Les terres ne sont pas délimitées selon les procédures modernes

(cadastres), et il n'est question que de "région" formée par les villages liés par une histoire commune. C'est la terre des ancêtres car ce sont les premiers à s'être établis sur les lieux. Ils y ont vécu, y sont morts et y sont enterrés. Ils ont conçu et aménagé la "région" selon leur conception en localisant les villages, les terrains de culture et de pâturage. Aussi, la vie doit continuer en suivant les principes définis par ces ancêtres.

La terre renferme dans les tombeaux ancestraux où sont inhumés ces ancêtres vénérés. Tous les descendants les y rejoindront à leur mort. Ces tombeaux sont communs à tous les habitants des villages environnants.

Quand on leur a demandé de définir le terroir de chacun des villages visités, ils se sont limités aux territoires des *fokontany* actuels qui suivent plus ou moins les cours d'eau existants. La Réserve de Zahamena dont l'accès leur est interdit, est située aux frontières de ce terroir. Officiellement, ils n'y pénètrent pas mais, en réalité, les habitants, surtout les hommes d'un certain âge, connaissent bien cette forêt. La légende veut que ce soient leurs ancêtres qui ont planté les arbres formant la forêt actuelle. Les aînés affirment que leurs grands-pères ont vécu dans cette forêt et qu'ils peuvent encore situer les anciens sites des villages et les lieux de sépultures. A la création de la Réserve Naturelle, ils n'avaient plus le droit d'y habiter. En conséquence, et surtout à cause de la répression qui s'en suivit, la génération actuelle ne revendique plus la propriété de la forêt. La Réserve est une propriété de l'Etat, donc, pour eux, symbole de l'appropriation par les "gens de l'extérieur", aussi bien par des *vazaha* (Européens) que par des fonctionnaires. En général, la population ignore la raison d'être de la Réserve. Ils suspectent les "étrangers" d'y trouver fortune et de vouloir en garder le monopole. Cependant, il est vrai qu'une partie des paysans sont conscients de l'importance de la forêt sur l'équilibre écologique, mais en réaction à l'autorité de l'Etat et par manque de surfaces, ils demandent à ce qu'une partie de la Réserve soit déclassée et ils ont même commencé à défricher tout autour de la Réserve, la tradition voulant que celui qui défriche une forêt en devient le propriétaire. Tout le village reconnaît les droits du propriétaire et celui-ci n'a besoin d'aucune démarcation matérielle (pierres ou arbres) pour délimiter ses terres. Ils confient ces terres à leurs enfants qui les partageront à leur tour à leurs enfants. C'est le principe du *savo-drazana*. Quand la surface ne suffit plus, ils défrichent d'avantage.

### 3. *Des vagues d'émigrants s'acquièrent difficilement la terre*

En racontant l'histoire de leurs origines, les habitants de la région de Zahamena ont voulu marquer deux choses. D'abord que ces terres ont déjà été habitées par des tribus *Betsimisaraka*, mais que des immigrants sont venus des Hautes Terres centrales, des Merina, et ont aussi voulu s'y établir. Ce fut encore au temps des luttes féodales que nous situons dans la deuxième moitié du 18ème siècle. Les clans s'agressèrent mutuellement, utilisant des stratégies et des ruses pour vaincre l'adversaire. Les origines des villages sont riches en récits de ce genre. Les divinations et la sorcellerie tenaient une place importante dans ces

guerres féodales. Pour ces raisons, les premiers villages ont été déplacés plusieurs fois : tantôt à proximité d'une rivière, tantôt perché sur un grand rocher dominant la vallée. C'est le cas, par exemple, du village d'Andapa qui en est actuellement à son quatrième site. Ces villages sont désertés par ses habitants à la suite des épidémies qui sont considérées comme étant le résultat de mauvais sorts. Ce sont les devins qui indiquent les nouveaux emplacements. Le village d'Ambodivoahangy s'est implanté sur son site actuel vers 1950 à la suite d'une épidémie. Notons aussi que les conflits féodaux ont marqué profondément la population qui devait continuellement penser à fuir ou à se défendre.

Plusieurs villages se sont implantés à l'intérieur ou à la lisière de la forêt, et au temps des premières levées topographiques, ils ont été ignorés, alors qu'ils constituaient des foyers de peuplement très importants ; c'est le cas du village de Mandinijery, situé au nord de la vallée de *Saharondriana* et d'où sont parties les premières colonies qui ont, par la suite, formé les habitants de la zone dite de l'enclave. Il est donc certain qu'avant la création de la Réserve, plusieurs villages isolés y existaient déjà.

#### *4. Méconnaissance de la culture autochtone*

Quand, en 1917, l'administration coloniale a décidé d'inventorier et de conserver les sites les plus représentatifs du milieu naturel de Madagascar, ils y ont inclus la zone dite de Zahamena, car la forêt comportait non seulement des espèces endémiques mais aussi parce qu'elle était encore dense. Le taux de pénétration humaine y était très faible, donc négligeable, mais pour pouvoir contrôler cette population, l'administration a jugé indispensable d'organiser leur déplacement en dehors de la Réserve. Ceci montre l'opposition essentielle sur la notion d'appartenance de la terre, en fonction de sa perception par les administrateurs, ou par la population locale.

Conscients de la menace que constituait pour la forêt l'installation d'une population au sein de l'aire protégée, les administrateurs coloniaux ont décidé de déplacer les habitants à l'extérieur de la Réserve. D'après les habitants, l'initiative en revient au chef de poste forestier de l'époque qui pensait que ce serait plus facile, vu le nombre relativement faible de la population à déplacer. Pour étayer son point de vue, il aurait convaincu ses supérieurs que cette population était constituée d'un groupe de primitifs, dépourvus de tout sens de l'organisation. Les vieux se rappellent encore aujourd'hui avec amertume, que le chef de poste aurait exhibé des défenses de sangliers pour faire croire qu'elles provenaient des habitants de ces régions et tout a été mis en oeuvre pour les déplacer même si les principaux intéressés ont manifesté leur réticence. Le site de Nosibe, dans la périphérie de Vavatenina, fût choisi pour accueillir les habitants de la région de Zahamena et l'administration y construisit 50 cases avec chacune une cuisine et un poulailler. Mais les paysans étaient résolus à ne pas quitter le terre de leurs ancêtres, "même s'ils devaient en mourir". A ce moment commençait donc une résistance passive car aucune famille n'a accepté de déménager vers Nosibe. Des chefs de quartier tentèrent de négocier, en vain, et

l'administration était décidé à appliquer la loi. Il a fallu l'intervention d'un missionnaire protestant d'Imerimandroso pour que les habitants obtiennent gain de cause.

Un autre exemple de manipulation des valeurs culturelles à des fins coloniales était l'utilisation des fonctions traditionnelles pour faire appliquer les ordres des supérieurs. L'administration désignait un chef pour chaque village. En général, il était nommé à ce poste de par son importance parmi les villageois. Il pouvait être l'aîné, lettré ou pas, mais devait être une personne respectée. C'est à lui qu'incombait la charge de faire appliquer toutes les directives des instances supérieures. Il était responsable de leur exécution dans le village et devait en rendre compte. Il était le premier à être sanctionné quand les résultats étaient jugés peu satisfaisants.

### 5. *Des délimitations arbitraires à l'insu des paysans*

Nous avons essayé de montrer jusqu'ici à quel point les habitants ont subi les conséquences de décisions, prises par des entités extérieures à leurs communautés. Pour le confirmer, si besoin est, nous reprenons ici les procédures utilisés pour délimiter la Réserve. D'après nos recoupements auprès de la population, il y eut quatre changements au niveau des limites de la Réserve et ils savent qu'actuellement un nouveau projet de déclassement est en gestation. Dans chacune de ces délimitations, l'avis de la population n'a jamais été demandé.

Quand la Réserve fut créée par le décret, en 1927, seuls les officiels étaient au courant. C'était dans un but purement scientifique et de conservation que la réserve de Zahamena fut instaurée tout comme les autres réserves de l'île. Ce n'est que dans les années 30 et 40 que les habitants ont été avisés du changement de statut et qu'il leur était interdit aussi bien l'accès que l'exploitation du périmètre, chose nouvelle car ils ont toujours considéré ces terres comme étant leurs propriétés de droit. Le premier chef de poste forestier qui résida dans la région pour faire appliquer la loi, n'est arrivé qu'en 1951, et c'est à cette époque que diverses dispositions ont été prises, entre autres le projet de déplacement des populations et l'interdiction de faire du *tavy*. C'est également à cette époque que la zone dite de l'enclave est tolérée après l'échec du projet de déplacement. L'administration a alors conseillé à la population de se disperser pour que la pression humaine ne se fasse pas uniquement sur une seule zone. En 1958, un chef de poste forestier a incité la population à marquer les limites de la réserve et des zones tampons, en plantant des eucalyptus. Les gens l'ont fait par crainte des sanctions que par conviction. En 1978, quand les surfaces de cultures se sont avérées insuffisantes pour une population qui ne cessait de croître, un autre chef de poste a eu l'idée ingénieuse de procéder à un déclassement des zones endommagées de la réserve. Sans avoir obtenu l'aval officiel des autorités pour son projet, ce fonctionnaire a entraîné la population à marquer de nouvelles limites en plantant une vingtaine de jacquiers en guise de bornes tout autour de la forêt. Il voulait inclure la population locale dans le processus et c'est la raison pour laquelle il a planté ces jacquiers avec leur aide. Grande fut donc leur surprise quand ils ont appris plus tard que c'était seulement un projet et qu'il

n'avait pas été retenu. Le chef de poste a eu une bonne initiative et il avait gagné la confiance de la population mais la démarche échoua du fait de l'administration et des législateurs. Ce qui complique davantage le dialogue entre autorités et population locale c'est que lors de cette tentative de déclassement, l'idée aurait été avancée que de tels déclassements se feraient après 15 ans, or cette échéance arrive cette année.

Depuis un peu plus d'un an, les habitants attendent qu'il y ait du nouveau du côté de la législation car des topographes du service provincial ont justement effectué des levées topographiques en se basant sur les seules limites officielles des années 1950. Les paysans qui n'ont pas été avertis et qui n'ont eu aucune explication ne comprennent pas ce qui leur arrive et pensent que, comme une partie de leurs cultures se trouve actuellement dans ces zones "déclassées" en 1978, l'Etat va les confisquer en reprenant les terres.

#### **6. *Assujettissement à la loi et à l'autorité***

L'histoire de la communauté que forme les habitants de la région de Zahamena démontre qu'à plusieurs reprises, ils ont raté des occasions de manifester leur desiderata à cause d'un rapport de force Etat/ administrés qui n'a pas été à leur faveur. Comme seule issue, il ne restait plus qu'à accepter la situation de fait même si celle-ci ne répond pas à leurs besoins. On notera surtout une volonté de suivre à la lettre ce qui est dit par la loi et par les autorités, et récemment de réclamer un changement de la législation mais très peu de gens peuvent encore l'exprimer.

#### **7. *Le monde extérieur se présente sous forme de pouvoirs autoritaires***

Avant qu'elle ne soit devenue la société homogène qu'elle constitue actuellement, la communauté des habitants de Zahamena a connu des situations très difficiles. La confrontation avec les vagues d'immigrants n'était que le début d'une longue période de lutte d'influence. Mais l'époque qui a le plus marqué la mémoire collective est sans doute la colonisation. Nous rapportons ici ce que nous avons recueilli auprès des habitants.

La colonisation a employé plusieurs fonctionnaires et hommes de main pour asseoir son autorité au niveau du peuple. Les chefs de poste forestier ont été les plus sévères car pour être bien vu des administrateurs français, ils ont agi de manière répressive. Même s'il n'y avait pas des sanctions graves, ces chefs de poste faisaient beaucoup pour faire comprendre qu'ils étaient les détenteurs de pouvoir. Ils régnaient en maîtres absolus. Néanmoins, il y eut quelques incarcérations à Fénériver-Est et les familles ainsi que la communauté entière étaient traumatisés. Il y a eu aussi des corvées régulières et la majorité des hommes étaient embrigadés pour les travaux dits d'intérêts généraux comme l'ouverture ou la réfection de routes, et la construction de ports. Ces corvées duraient entre huit à dix

jours. Les jeunes ont été obligés de participer à des campagnes de cueillette de girofle sur la côte.

Mais le plus dur pour la population était le système d'impôts. Il y avait des impôts sur la terre, sur les maisons, sur les zébus et plusieurs autres encore. Les soldats de la "garde indigène" passaient dans les villages tous les mois pour collecter de force ces impôts. Les chefs de village étaient chargés de la collecte. Il était difficile de négocier quand pour une raison ou une autre, une personne ne pouvait pas payer.

L'épisode de la rébellion de 1947 fut douloureuse. La population en général n'y a pas participé activement car ils étaient convaincus de la suprématie des colonisateurs. Toutefois, les gens de Mahasoa semblent avoir beaucoup investi dans ce mouvement et leur village était au centre du réseau. Les rebelles fuyaient des régions les plus lointaines pour se réfugier dans la forêt. Ici, on les appelait les *Marosalohy*, ils prenaient de force des vivres et des nourritures à la population locale. Ils étaient poursuivis par les soldats de l'armée coloniale (surtout des Sénégalais) qui ratissaient aussi les campagnes et accaparaient des réserves de nourriture. Les habitants s'enfuyaient et guettaient de loin ce qui se passait réellement au village.

La législation forestière a donc été prise dans ce contexte-là ; l'administration qui détenait le pouvoir de décision, de contrôle et de répression, imposait sa loi aux paysans. Aucun recours n'était possible. Les habitants n'ont donc trouvé mieux que de se plier à l'autorité en espérant une amélioration plus qu'aléatoire.

#### **8. *Comment les habitants ont contourné la loi en vigueur***

Ils avaient échappé au projet de déplacement grâce à la médiation d'un missionnaire britannique qui visitait régulièrement ces régions, en tant que premier responsable régional, à partir de la station L.M.S d'Imerimandroso. Les aînés racontent que quand ce pasteur fut informé de l'existence du projet, il s'est très vite renseigné auprès de l'administration et sut que celle-ci était vraiment décidée à l'exécuter. Le pasteur proposa alors à la population de se convertir d'abord à la foi chrétienne et de s'organiser en paroisses, moyennant quoi il plaiderait leur cause auprès de l'administration. L'église protestante n'étant pas tout à fait inconnue dans la région car elle faisait déjà fonctionner les premières écoles dites garderies à Antevibe et une paroisse à Moango. Les gens de l'enclave ont adhéré massivement à cette religion. Le pasteur obtint gain de cause après des pourparlers qu'il a menés jusqu'à Antananarivo et c'est ainsi que les habitants ont pu rester et ont acceptés les dispositions de la loi en vigueur. De plus, la foi chrétienne les a aidés à contenir leur sentiment de révolte et d'impuissance.

**E. En tant qu'institution originale, les *Ray aman-dReny* ont une capacité de gestion des ressources communautaires, néanmoins affaiblie par la formalisation du pouvoir.**

### **1. Introduction**

Les trois communautés visitées aux alentours de Zahamena sont des communautés patriarcales où le pouvoir des *Ray aman-dReny* est dominant. Ils sont capables de mobiliser d'immenses ressources communautaires mais ont aussi des faiblesses notoires. Ces communautés sont en général issues d'un même lignage.

Il y a différentes conceptions de la notion de *Ray aman-dReny* : l'une est liée aux valeurs traditionnelles et l'autre à la conjoncture actuelle.

Dans le premier cas, est *Ray aman-dReny*, là où les personnes qui pourvoient aux besoins des membres d'une famille : père, mère, grands-parents--à défaut le frère aîné, une personne plus âgée que soi, ou encore une personne qui connaît l'histoire de la communauté et assure la direction du village.

Dans le second cas, est *Ray aman-dReny*, le chef dirigeant une entité administrative (PCLS, Chef Parcelle, Directeur d'Ecole Primaire Publique, Docteur), religieuse, ou sociale (*Ray aman-dRenin'ny Tanàna, Tangalamena*, Président de la Commission Sanitaire, Président du FRAM). C'est cette notion de *Ray aman-dReny* dirigeant qui nous intéresse particulièrement pour notre étude.

### **2. Capacité de mobilisation des ressources par les *Ray aman-dReny***

*Les forces de l'institution Ray aman-dReny*

Pour la politique de gestion des terrains de cultures et son implication dans les Services d'Utilité Publique (SUP) :

Les terrains de culture que nous traitons ici sont essentiellement les *savoka*. Les autres terrains de culture (terrains de cultures pérennes) sont gérés par leurs propriétaires respectifs, en principe, des chefs de ménage.

Avant le travail du *savoka*, les *Ray aman-dReny* (*Ray aman-dRenin'ny Tanàna, Tangalamena*, Chef Parcelle) rappellent aux membres de la communauté que la demande de *hatak'afo* doit être élaborée et formulée à l'avance pour que le travail de *savoka*, ainsi que les effets secondaires dûs au retard, ne soient pas à la fois pénibles et catastrophiques pour la population (c'est le cas pour l'année de culture 1993-1994). Cette demande du "Hatak'afo" doit comporter les signatures de quatre à six *Ray aman-dReny* et du *tangalamena* pour être

recevable. De plus, pour avoir le permis de faire du *savoka*, il faut encore aller au chef cantonnement, ce qui demande deux jours de marche à pied et jusqu'à quatre jours d'attente. Enfin, les demandeurs doivent encore payer 250 Fmg par tête ; dont 3.000 Fmg du total de la cotisation servent à payer les droits, et le reste est donné en cadeau au garde forêt pour leur subsistance, les émissaires doivent apporter 16 *kapoaka* de riz blanc par tête. C'est le cas de Mahasoa.

Pour le *fokontany* d'Ambodivoahangy, les APN ou les agents du SPEF qui font des tournées dans la région prennent en charge le port des demandes pour le grand hameau d'Ambatoharanana, les deux émissaires doivent payer 600 Fmg de loyer par nuit durant les quatre jours d'attente pour avoir le permis à Vavatenina, et doivent apporter huit *kapoaka* de riz blanc par personne. Les loyers sont ensuite prélevés sur les cotisations des demandeurs.

Lorsque le permis est obtenu, les *Ray aman-dReny* et les *tangalamena* proclament publiquement et officiellement les parcelles acquises tout en rappelant les mesures applicables :

- le feu ne doit pas être allumé à midi ;
- la présence d'un représentant du *fokonolona* ou des A.P.N avant d'allumer le feu est obligatoire ;
- il est interdit d'allumer le feu un jour de grand vent ;
- celui qui fait le *tavy* doit faire des pare-feux de 10 mètres de largeur tout autour de sa parcelle afin d'éviter la propagation éventuelle du feu ;

En ce qui concerne la conception des SUP, les *Ray aman-dReny* sont toujours consultés et ils exhortent tous les membres de la communauté à participer physiquement, financièrement et matériellement.

Pour la prise décision sur les *savoka* et les SUP et procédure de règlement de litige y afférent :

Avant de faire la demande de *hatak'afo*, les *Ray aman-dReny* prospectent les parcelles à demander au chef cantonnement pour qu'elles soient facilement acquises car l'acquisition ou la non-acquisition des parcelles dépend des arbres qui y poussent et de l'état du relief. Il se peut que des parcelles ne sont pas acquises et des membres de la communauté n'ont pas de terre. Si telle situation se présente, les *Ray aman-dReny* intègrent ces individus dans les parcelles acquises afin qu'ils puissent avoir du riz.

Pour la réalisation d'un SUP par les membres de la communauté, l'acceptation et la détermination des travaux à effectuer des *Ray aman-dReny* et du *Tangalamena* en sont les conditions nécessaires. Ils ordonnent aux membres d'acquérir des matériaux de construction tels que le bois dans la forêt, les *Volosy* et les *Volozatsy* ; par ailleurs ils élaborent un *dina* pour que tous les membres de la communauté participent.

En cas de litige ou de non-exécution d'un travail communautaire auquel tous les membres doivent participer, les *Ray aman-dReny* et les *tangalamena* s'érigent en véritables juges et les instances supérieures considèrent comme nulle et irrecevable une décision ou un litige qui n'a pas fait l'objet d'un arbitrage des *Ray aman-dReny* et des *tangalamena* (vols, feux de végétation, feux de culture, destruction de culture). En outre, les gendarmes renvoient les délinquants pris par eux en flagrant délit, devant les *Ray aman-dReny* s'ils ne sont pas passés par eux préalablement.

Dans l'organisation de la vie en société, les *Ray aman-dReny* et les *Tangalamena* sont à la fois les piliers et les conseillers de leur communauté, en ce sens que leur avis est toujours demandé sur une décision administrative régionale, ou sur une décision touchant les SUP locaux : construction d'une école, réparation ou entretien du centre de santé et de soins primaires, répartition des tâches et indication des jours de travail.

Non seulement ils sont piliers et conseillers, mais ils sont surtout de véritables exécutants. Quand il n'y a pas de PCLS ou de membre de CLS dans le hameau, le *tangalamena* assume les fonctions du PCLS soit dans le domaine de la sécurité publique en ordonnant par exemple aux membres concernés de la communauté d'obliger tout visiteur à décliner son identité, ou en invitant tout étranger de passage à montrer sa carte d'identité nationale ou son passeport.

#### *Faiblesses de l'institution Ray aman-dReny*

Le niveau technique de développement ne s'améliore pas puisque d'une part, il n'y a pas assez de techniciens et d'intellectuels parmi les *Ray aman-dReny* qui soient capables d'apporter de nouveaux souffles au développement socio-économique, et d'autre part, ils se contentent de recevoir des notes de services conçues par l'administration et ne font qu'exécuter les ordres souvent contre leur gré ; c'est le cas lors des élections des agents administratifs qui dirigeront formellement leur communauté. Ceci entraîne un fonctionnement caractérisé par une obéissance passive de l'institution des *Ray aman-dReny*. Ils acceptent sans réagir les caprices des chefs administratifs telles que les nouvelles limites instaurées par le Service de la Topographie, le refus des parcelles de *savoka* par le Chef-Cantonement. Le plus dommageable est leur incompétence totale dans le règlement des délits forestiers.

### 3. *Tentatives de réorganisation et de restructuration*

Les *Ray aman-dReny* spirituels incitent les membres de la communauté à mettre en valeur leur identité, à se montrer capable et à s'organiser face à l'administration. Ainsi, ils recommandent à leurs fidèles de participer activement à toutes les séances d'animation pour le développement socio-économique menées par le responsable d'un projet ou par des agents extérieurs, et de profiter des conseils techniques de gestion de stocks de subsistance données par les animateurs d'une ONG (grenier collectif villageois).

Non seulement les *Ray aman-dReny* cherchent des moyens pour réussir leur tentative de restructuration mais aussi à satisfaire les critères requis pour être un *fokontany* ou un *firaïsam-pokontany* à part entière. Sur un autre plan, ils développent et soutiennent les structures socio-culturelles et les SUP.

Afin de créer et de développer des situations de fait qui vont se transformer en situation de droit, les gens s'installent périodiquement aux alentours de la Réserve ou dans la Réserve même en faisant des *savoka* et des cultures pérennes qu'ils demandent et qu'ils cultivent chaque année. En d'autres termes, ils font ces cultures afin que l'administration ne puisse plus les renvoyer dans leur terroir du fait des textes que l'administration elle-même est tenue de respecter (cas d'Ambatoharanana).

Le cadre de compétence des *Ray aman-dReny* est limité à la communauté concernée. Ils ne peuvent dépasser leur circonscription.

Sur le plan de politique générale, les *Ray aman-dReny* ne peuvent faire que ce qui est dicté et recommandé par l'administration locale. Le cas est sans équivoque à propos des *savoka* : on ne peut commencer à brûler les parcelles qu'après en avoir obtenu le permis, alors que ces communautés savent quels terrains peuvent être cultivés en tenant compte des plantes qui y poussent et de l'aspect du relief. En plus, pour avoir ce permis, les paysans doivent beaucoup investir en temps, en argent et en effort physique. Les *Ray aman-dReny* s'évertuent à demander une pièce d'identité à n'importe quel étranger séjournant dans le village, alors que cette prérogative est du ressort des agents publics bien définis tels que les gendarmes, la police et les officiers de police judiciaire. Dans les deux cas présentés, il s'agit d'une question de formalité administrative relevant de deux organes différentes. La question est celle de savoir pourquoi les *Ray aman-dReny* ne peuvent pas donner ce permis de *hatak'afo*, alors qu'ils peuvent faire le travail des agents assermentés de l'Etat. Ceci signifie que la qualité (titre, grade) n'entre pas en ligne de compte puisque si la qualité est prise en considération, les *Ray aman-dReny* ne peuvent pas demander une pièce d'identité aux étrangers, et cette différenciation de compétence sur un objet de même catégorie constitue la cause de l'affaiblissement de l'institution des *Ray aman-dReny* en ce sens qu'ils sont réservés à des tâches médiocres et subalternes.

En outre, dans certains cas de litige, les *Ray aman-dReny* s'érigent en véritables juges (cas des vols, des feux de végétation ou des feux de culture, de la destruction de culture) mais ils ne peuvent rien faire en ce qui concerne les délits forestiers, alors qu'ils connaissent la forêt mieux que quiconque, et ce sont eux qui gèrent cette forêt. En un mot, ils se comportent en véritables propriétaires. Ce qui signifie aussi qu'il y a une différenciation de compétence sur les délits, alors qu'au regard de la loi, un délit reste un délit et puni de la même façon sans disqualification de degré, c'est-à-dire qu'un délit ne peut être changé en contravention ou en crime si tel ou tel organe l'a qualifié. Le problème se pose : pourquoi ne confie-t-on pas aux *Ray aman-dReny* le règlement des délits forestiers parce que ce sont eux en fait qui gèrent la forêt? Cette situation les décourage dans leur initiative puisqu'ils se sentent surveillés par une autre autorité venant de l'extérieur.

Pour la réalisation des travaux communautaires, les *Ray aman-dReny* élaborent le *dina* pour que tous les membres de la communauté participent or le *dina* est un ensemble de règles relatifs aux sanctions à prendre contre les individus qui ne participent pas à l'exécution des travaux. En d'autres termes, l'institution des *Ray aman-dReny* est le législateur de la communauté respective.

Parfois, les *Ray aman-dReny* sont appelés à participer aux réunions des conseillers du *firaisam-pokontany* et aussi à exécuter les notes de service. Ils ne sont alors que des consultants et des exécutants des prescriptions de notes de service parfois inadéquates, alors que dans les cas présentés ci dessus, ils agissent en tant que décideurs des S.U.P en élaborant des règles de base adaptables aux circonstances.

La différence entre ces deux cas repose sur la qualité (dans le sens condition sociale ou juridique) de l'instance qui prend les décisions. Les *Ray aman-dReny*, doivent toujours être en accord avec les réalités que vivent les membres de la communauté. Tandis que pour l'autorité administrative, la fonction découle d'un grade ou d'un titre. La qualité pour l'un est fixée par les textes et les règlements s'inspirent des réalités vivantes pour l'autre. L'objectif reste le même : faire exécuter les idées directrices des dirigeants (note de service pour l'administration et *dina* pour la communauté) mais la finalité est distincte : l'autorité administrative ne voit que l'exécution de ses ordres tandis que les *Ray aman-dReny* exigent psychologie, efforts physiques, et efficacité dans le travail qu'ils projettent. On est plus tenté de penser que l'institution des *Ray aman-dReny* restera un instrument au service de l'administration, alors que c'est une institution efficace et capable de remplacer les "forces répressives de l'administration", de s'ériger en véritable juge et d'être "législateur" quand il le faut, mais rien n'est fixé par des textes et l'institution des *Ray aman-dReny*, autorité légitime, devient une entité de recours pour faire réussir l'autorité légale. Il conviendrait peut-être d'ériger réglementairement l'institution des *Ray aman-dReny* comme organe local de conception et d'exécution de la politique générale de l'administration, tout en la soutenant financièrement et techniquement puisqu'elle dispose d'immense pouvoir de mobilisation des ressources communautaires, afin que les actions et les initiatives locales soient acceptées

librement par tous durables et efficaces dans tous les domaines. S'il en était ainsi, la décentralisation effective est-elle faisable? Ou du moins, parviendra-t-elle à s'instaurer?

*Arguments défavorables à l'instauration de la décentralisation effective*

Compte tenu de ce qui a été constaté sur le terrain, si ce sont toujours les *Ray aman-dReny* qui gèrent la communauté, la décentralisation risque de ne pas être bénéfique et ferait même naître une certaine hostilité.

Tout d'abord, certains *Ray aman-dReny* ne feront qu'attendre les ordres de l'administration. Ils ne prendront pas d'initiatives et ne chercheront pas des idées novatrices susceptibles de mobiliser et de mettre en action tout le potentiel dont ils disposent, ils se contenteront seulement de la course au statut de *fokontany* ou de *firaisam-pokontany* pour bénéficier de certaines faveurs ou de certains avantages que leur accorderait et accorderait à la communauté, l'autorité administrative : des écoles et des postes sanitaires.

De plus, ces *Ray aman-dReny* là finiront peut-être par décourager les agents publics affectés dans leur communauté par leur inefficacité, conséquence de leurs habitudes (paresse, parfois ivresse) et de leur incapacité compte tenu de leur âge ou de leur niveau intellectuel.

Par ailleurs, il serait à craindre que ressurgisse un certain ressentiment pour tout étranger à la communauté, agents publics, comme immigrés. Ils sont, en effet, enclin à penser que les agents de l'Etat sont envoyés chez eux dans le but essentiel de les surveiller. Quant aux immigrés, sachant qu'ils sont souvent plus motivés à être actifs et laborieux que les natifs, ils s'en méfient et pensent qu'ils s'approprient des terres et diminueront, de ce fait, les terrains de cultures.

Or, une décentralisation effective ne peut se faire sans participation des éléments exogènes puisque la vision des choses est différente, et c'est cette dialectique des choses qui pourrait faire naître un résultat qui, même s'il n'était pas satisfaisant serait au moins acceptable.

*Arguments favorables à l'implantation de la décentralisation effective*

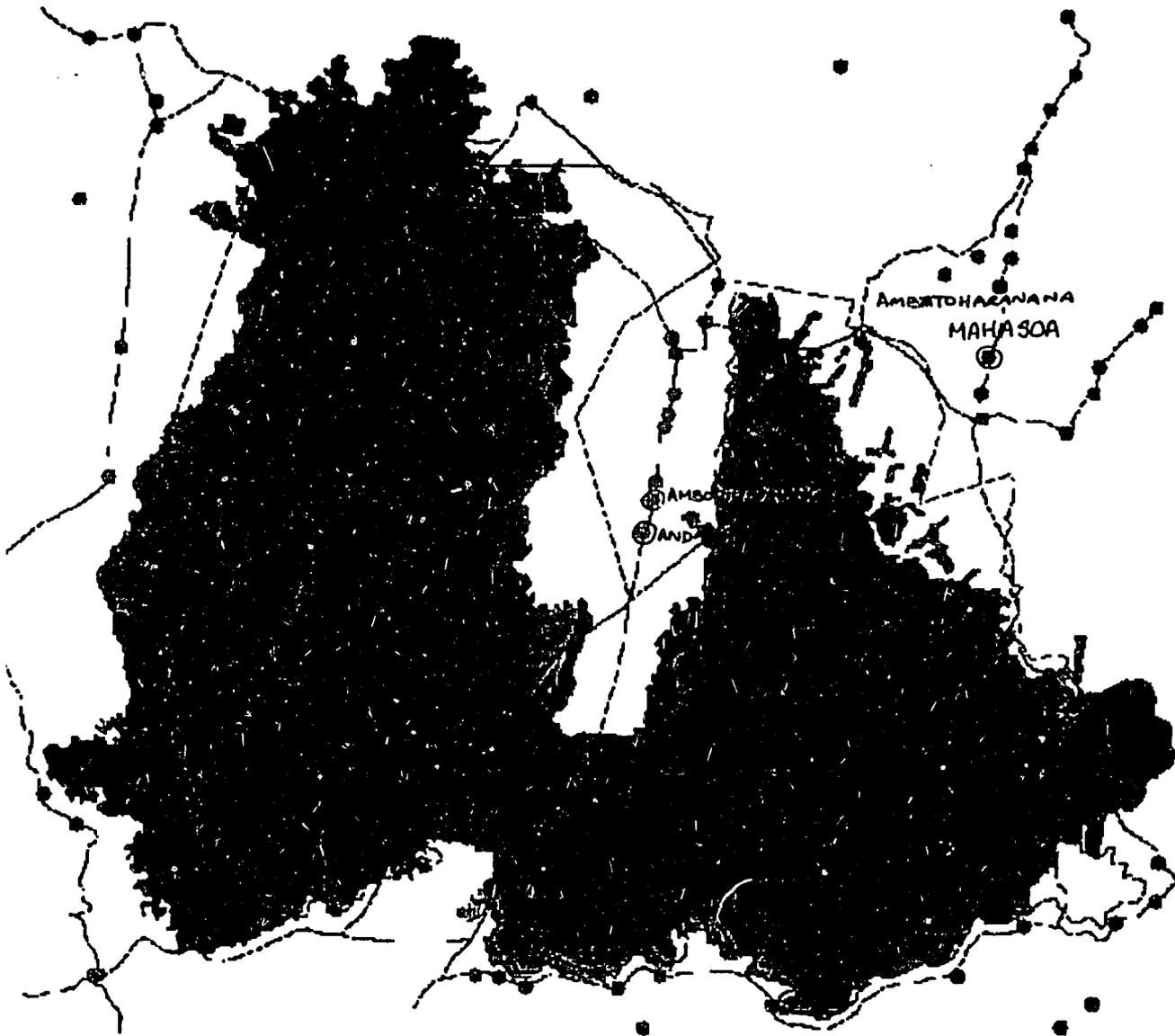
Pour envisager la mise en place de la décentralisation effective jusqu'au niveau de la communauté, il faut trouver et définir les indices de développement intégré ou susceptibles d'être exploités. On a constaté que des *Ray aman-dReny*, en l'état actuel des choses, essaient de mener des actions parallèles aux actions étatiques : sur certains litiges, sur la possibilité de mobiliser les ressources communautaires en cas de réalisation ou d'entretien des SUP. Ces capacités ne sont pas négligeables et méritent d'être prises en considération et toutes les actions qui ont une influence sur le développement de chaque communauté doivent être exploités pour le bien des populations.

En fait, la décentralisation effective ne se conçoit qu'avec l'existence d'indices révélateurs de développement, d'initiatives locales, d'une volonté de réussir et d'une prise de responsabilité de tout un chacun, pour qu'elle soit exploitée et pour servir les intérêts de la communauté toute entière. En outre, la décentralisation effective ne se fait pas avec une structure pré-établie car trop théorique. Elle doit trouver ses assises à partir des facteurs ou des réalités déjà éprouvées par la communauté concernée afin que la décentralisation effective ait une base bien fondée, originelle et résistant à toute épreuve.

ANNEXES

Annexe 1

Localisation des sites d'études de l'ARD



Scale 1: 250000

Name of classes	Frequency (cells)	Area (Km <sup>2</sup> )	(%)
LIMITE RESERVE	4483	11.21	1.5
FORETS DE GESTION COMM.	19780	49.45	6.4
ZONES TAMPONS	33777	84.44	11.0
FORETS RESERVE	237914	594.79	77.5
VILLAGES	4726	11.82	1.5
PISTES	6197	15.49	2.0
<b>TOTAL</b>	<b>306877</b>	<b>767.19</b>	<b>100.0</b>

68

## Annexe 2

### Questionnaire

1. Etes-vous *Ray aman-d'Reny*?
2. Etes-vous [chef du ménage, autre homme, autre femme]?

#### TERRE

3. Cultivez-vous de la terre agricole?
4. Etes-vous propriétaire de terres agricoles ou jardins **vous-même**?

Si oui :

5. vous êtes propriétaire de combien de champs ou jardins?
6. combien de ces champs ou jardins cultivez-vous? quelqu'un d'autre en cultive? combien?

Si oui ou non :

7. cultivez-vous un champ ou jardin appartenant à quelqu'un d'autre?

si oui :

8. quelle est la parenté entre vous et celui-là?
9. quelles sont les conditions de votre utilisation?

10. Comment avez-vous eu accès à la terre que vous cultivez?
11. Depuis quand avez-vous cultivé cette terre?
12. Jusqu'à quand comptez-vous cultiver cette terre?
13. Devez-vous donner une partie de votre récolte de cette terre à quelqu'un?
14. Avez-vous jamais laissé cette terre inculte? Pourquoi?  
[jachère, insuffisance d'eau, conflit ...]
15. Depuis votre première utilisation de cette terre, quelqu'un d'autre l'a-t-il cultivée?

*Ce qui suit se réfère aux terres tenues en propriété*

16. Quelqu'un d'autre peut-il utiliser cette terre si vous ne l'utilisez pas? Sous quelles conditions?
17. Comment les gens savent-ils que c'est votre terre?

18. Qu'avez-vous fait pour établir vos droits de propriété sur cette terre?
19. Avez-vous récemment pensé davantage à sécuriser vos droits sur [titrer/borner] cette terre que vous avez fait il y a 5 ans?
20. Savez-vous qui va hériter de votre terre?

### **PATURAGE**

21. Utilisez-vous des zébus? Pour quelles tâches?
22. Elevez-vous des zébus? Ca appartient de qui?

Si oui :

23. Où/comment se nourrissent-ils?
24. Où pâturez-vous vos zébus?
25. Comment avez-vous eu accès à ce pâturage?
26. Y a-t-il suffisamment de pâturage pour vos zébus?
27. Le pâturage est-il d'une meilleure qualité aujourd'hui qu'il y a 5 ans? pourquoi?

### **FORETS, ARBRES ET PRODUITS DES ARBRES**

28. Où obtenez-vous votre bois (de chauffe, de construction)?
29. vos fruits?
30. les matériaux pour l'artisanat?
31. Parmi ces produits y en a-t-il qui sont plus difficiles à trouver qu'il y a 5 ans?
32. Devez-vous demander l'autorisation de quelqu'un pour utiliser ces produits?
33. Qui d'autre a les mêmes droits à ces produits que vous?
34. Possédez-vous des arbres? [fruitiers, raphia ...]

Si oui :

35. Comment les avez-vous obtenu? [planté, acheté, hérité, cultivé ...]
36. Quels droits possédez vous en tant que propriétaire que les autres gens n'ont pas? [cueillette, couper, vendre, tailler ...]
37. Avez-vous déjà vendu un arbre?
38. Avez-vous déjà acheté le produit des arbres? Vendu?



49. Avez-vous déjà élaboré des règles concernant un SUP?  
(sinon, qui l'a fait?)
- sur l'exécution
  - sur le fonctionnement
  - sur l'entretien
50. Avez-vous déjà modifié des règles concernant un SUP?  
(sinon qui l'a fait?)
- sur l'exécution
  - sur le fonctionnement
  - sur l'entretien
51. Pour le service X est-ce que vous avez contribué? (Indiquer montant)
- en idée
  - main d'oeuvre
  - matériel
  - espèce
  - nature
52. Est-ce que vous avez jamais participé à un système de suivi et contrôle?
- bénévolat
  - désignation
  - entant que décideur
  - entant que membre du *fokonolona*
53. Est-ce que vous avez déjà été sanctionné pour violation de règlements concernant la fourniture d'un service X?
- conseil
  - avertissement
  - réprimande
  - amende
  - corvées
  - isolement
  - expulsion
  - incarcération
66. Avez-vous jamais été impliqué(e) dans un conflit concernant un/des service(s) d'utilité publique? [date, fréquence]

67. Avez-vous déjà contribué à la résolution de conflits concernant un/des service(s) d'utilité publique?

- \_ en conseillant les parties impliquées
- \_ en arbitrant le(s) conflit(s)
- \_ en tranchant le(s) litige(s)

## RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES

54. Avez-vous jamais proposé l'élaboration de règles concernant une/des ressource(s)? (pourquoi?)

- \_ oui
- \_ non

55. Quand avez-vous proposé l'élaboration de ces règles?

- \_ cette année
- \_ cela fait plus d'un an
- \_ cela fait plus de cinq ans

56. Dans l'intérêt de qui avez-vous proposé l'élaboration de règles concernant la/les ressource(s)?

- \_ intérêt personnel
- \_ intérêt familial
- \_ intérêt communautaire

57. Avez-vous déjà participé au processus de décision concernant l'élaboration et la mise en place de règles concernant une/des ressource(s)?

- \_ règles d'utilisation
- \_ règles de non-utilisation
- \_ réglementation de l'accès
- \_ réglementation du contrôle

58. Avez-vous jamais élaboré des règles concernant une ressource naturelle renouvelable?

- \_ sur l'utilisation
- \_ sur la non-utilisation
- \_ sur l'accès
- \_ sur le contrôle

59. Avez-vous jamais modifié des règles concernant une ressource naturelle renouvelable?  
[sinon, qui l'a fait?]
- \_ pour l'utilisation
  - \_ pour la non-utilisation
  - \_ pour l'accès
  - \_ pour le contrôle
60. Avez-vous jamais participé à l'élaboration d'un système de suivi et de contrôle?
- \_ oui (décrire)
  - \_ non (pourquoi pas?)
61. Avez-vous jamais participé à un système de suivi et de contrôle?
- \_ volontairement
  - \_ désignation
  - \_ entant que décideur
  - \_ entant qu'utilisateur
  - \_ entant que propriétaire
  - \_ entant que membre du *fokonolona*
62. Est-ce que vous avez déjà été sanctionné pour violation de règlements concernant une ressource naturelle renouvelable?
- \_ conseil
  - \_ avertissement
  - \_ réprimande
  - \_ amende
  - \_ corvées
  - \_ isolement
  - \_ expulsion
  - \_ incarcération
68. Avez-vous déjà été impliqué(e) dans un/des conflit(s) concernant une/des ressource(s) naturelle(s)? [date, fréquence]
69. Avez-vous contribué à la résolution de conflits concernant un/des service(s) d'utilité publique?
- \_ en conseillant les parties impliquées
  - \_ en arbitrant le(s) conflit(s)
  - \_ en tranchant le(s) litige(s)

63. Etes-vous satisfait(e) de la réglementation concernant la/les ressource(s)?

- oui
- non

64. A votre avis, que se passerait-il s'il n'y avait pas de réglementation?

- état de la ressource
- relations dans la communauté
- relations entre la communauté et le monde extérieur

65. Que se passerait-il s'il y avait une réglementation? (type de règles?)

- état de la ressource
- relation dans la communauté
- relation entre la communauté et le monde extérieur

### Annexe 3

#### PROFIL HISTORIQUE : AMBODIVOAHANGY

- 1940 : fondation du village
- 1947 : agression des *vazaha* (répression)
- 1952-56: interdiction de culture sur *tanety*
- 1955: installation d'un agent des Eaux et Forêts à Ambodivoahangy
- 1956 : inondation
- 1960 : aucune aide de l'Etat accordée à la communauté autorisation de défrichement accordée paiement de taxes (*karatra isan-dahy*) pour les hommes de plus de 20 ans aide matérielle en médicaments pouvoir gouvernemental accepté par le peuple
- 1963-65: grande épidémie de rougeole et de bronchite
- 1966: aide matérielle pour l'école d'Antevibe : 35.000 Fmg, dont : 25.000 pour les élèves et 10.000 pour les parents ; une cantine scolaire ; et des ustensiles de cuisine ; Assistance médicale (médicaments gratuits)
- 1972 : construction de l'école ; tournée d'un l'Agent de Forêt (M. Raelijohns) dans la région d'Amobidvoahangy ; épidémie de diarrhée
- 1975: beaucoup d'encouragement d'émancipation du peuple par le gouvernement, mais peu d'aide accordée
- 1977: ouverture de l'école ; invasion de rats
- 1978 : plantation de jaquiers pour délimiter le terroir et la Réserve
- 1981 : invasion de rats
- Av. 1984 : cyclone *Kamisy*
- 1985 : augmentation drastique du coût de la vie (difficulté dans l'achat des tôles)
- 1986 : cyclone *Honorinina*
- 1987 : l'année *Zina* (récoltes abondantes)
- 1989 : Ambodivoahangy reçoit le statut de *fokontany*
- 1990: vaccination par l'Organisation Mondiale de la Santé

**Annexe 4**

**Matrice historique de la communauté d'Ambodivoahangy (7 et 9-11-93)**

	1940	1956	1967	1981- 93
Population	.	...	... ...	..... .....
Superficie du Terroir	..... .....	.....	... ...	..
Pluviométrie	..... .....	..... .....	..... .....	..... .....
Surfaces Cultivables	..... .....	... ...	... ...	..
Distance Village-Tavy	.	.	.. ..	... ..
Production Agricole	... ...	... ...	..... .....	.. ..
Période de Jachère	..	....	....	.... ....
Coût de la Vie	...	.. ..	.....	..... .....
Conflits		.	..	.. ..
Nombre d'Ecoliers	-	.. ..	.... ....	..... .....
Nombre de Fidèles		...	.... ....	..... .....
Services Sanitaires		...	.. ..	.... ....
Etat de la Route	.....	.....	... ...	.... ....
Distance à parcourir pour le bois de chauffe		.	..	..
Nombre d'Immigrants				.
Cohésion Sociale	..... .....	..... .....	..... .....	..... .....
Nombre de Zébus	..... .....	..... .....	... ...	.

### PROFIL HISTORIQUE : MAHASOA

- Av. 1915 Premier village de la région : Ambodikely, près de l'actuel Manakambahiny II
- Ap. 1915 Eparpillement des familles à partir d'Ambodikely vers Jinjavola, Manakambahiny, et Mahasoa.
- 1920 Début de l'histoire de Mahasoa
- 1940 Eglise catholique à Ambalabe
- 1946 Implantation du Mouvement Démocratique pour la Rénovation Malgache (MDRM). La région devient le centre de leurs activités
- 1947 Fondation de l'Eglise protestante *London Missionary Society* à Mahasoa, avec un pasteur venant de la région *Sihanaka* (ouest)
- 1948 Présence des *Marosalohy* (membres du MDRM) dans la région
- 1949-56 Garderie (*fampianarana*) à Mahasoa
- 1951 Première des quatre délimitations de la Réserve
- 1959 Grande inondation. Zébus tués ; champs ravagés ; quelques morts dans la région

#### Période Coloniale

Souffrances endurées par les gens de la région : *filanjana* (transport en palanquin), *fanompoana* et réquisition (travaux forcés), *fakana fingoitra* (exploitation de caoutchouc).

Interdiction formelle de toucher aux arbres

- 1963 Création de la section *Fifohazana Soatanana* dans le village (quartier à part). L'église FJKM existait déjà
- 1966 Deuxième délimitation de la Réserve. Installation d'une pancarte
- 1972 Troisième délimitation de la Réserve. Plantation de jacquiers
- Allègement dans le gouvernement : liberté rendue pour les impôts et les travaux forcés
- 1973 Les élèves allaient toujours à l'école de Manakambahiny
- 1980 4 janvier : Arrivée du premier aide sanitaire
- 1981 5 janvier : inauguration de l'école de Mahasoa. Arrivée du premier enseignant
- 1983 La communauté a planté des girofliers (coupés en 1993)
- 1986 Cyclone *Honorine* : village dévasté à 80%, cultures de riz détruites. Plus de riz à manger dans le village.
- 1990 Quatrième délimitation de la Réserve. Nouveau changement dans le gouvernement (mauvais)
- 1991 mars-octobre : Dysenterie dans la région Antevibe-Sahatavy
- 1993 Girofliers de la communauté coupés pour dégager des terrains à cultiver

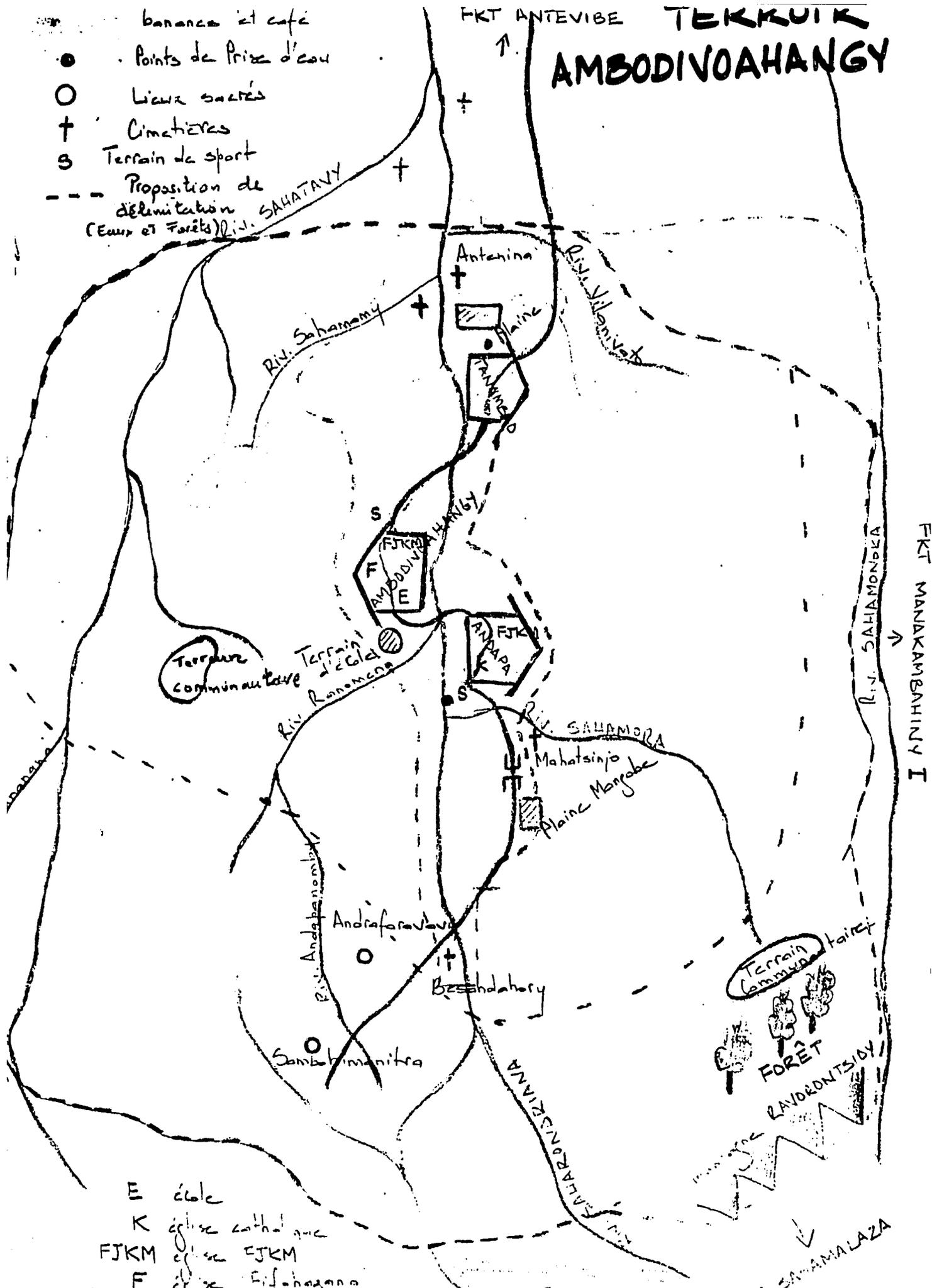
bananes et café

FRT ANTEVIBE

TEKKUK

# AMBODIVOAHANGY

- Points de Prise d'eau
- Lieux sacrés
- † Cimetières
- ⊗ Terrain de sport
- - - Proposition de délimitation (Eaux et Forêts)

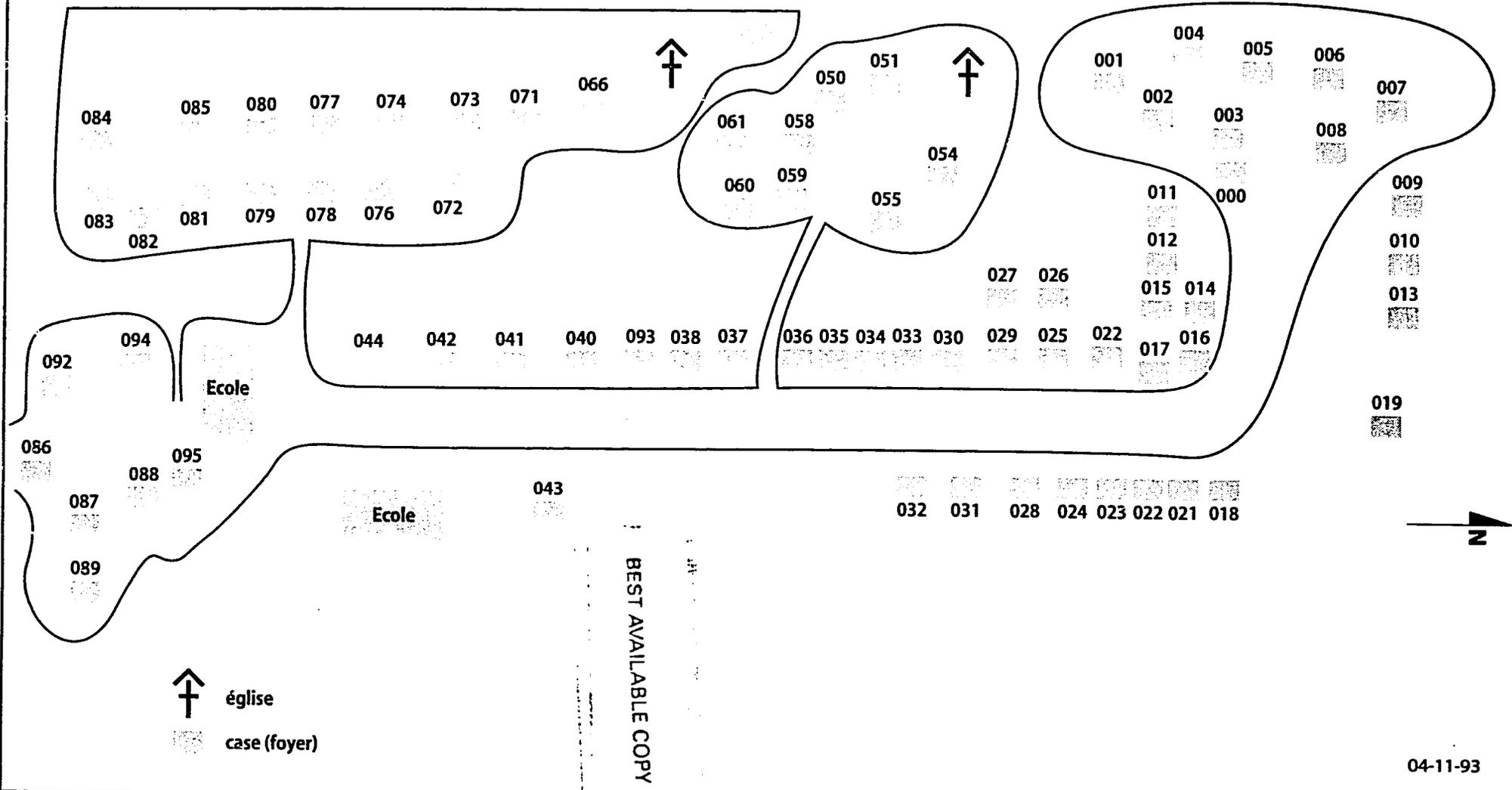


E école  
 K église catholique  
 FJKM église FJKM  
 F église Fifehagana

BEST AVAILABLE COPY

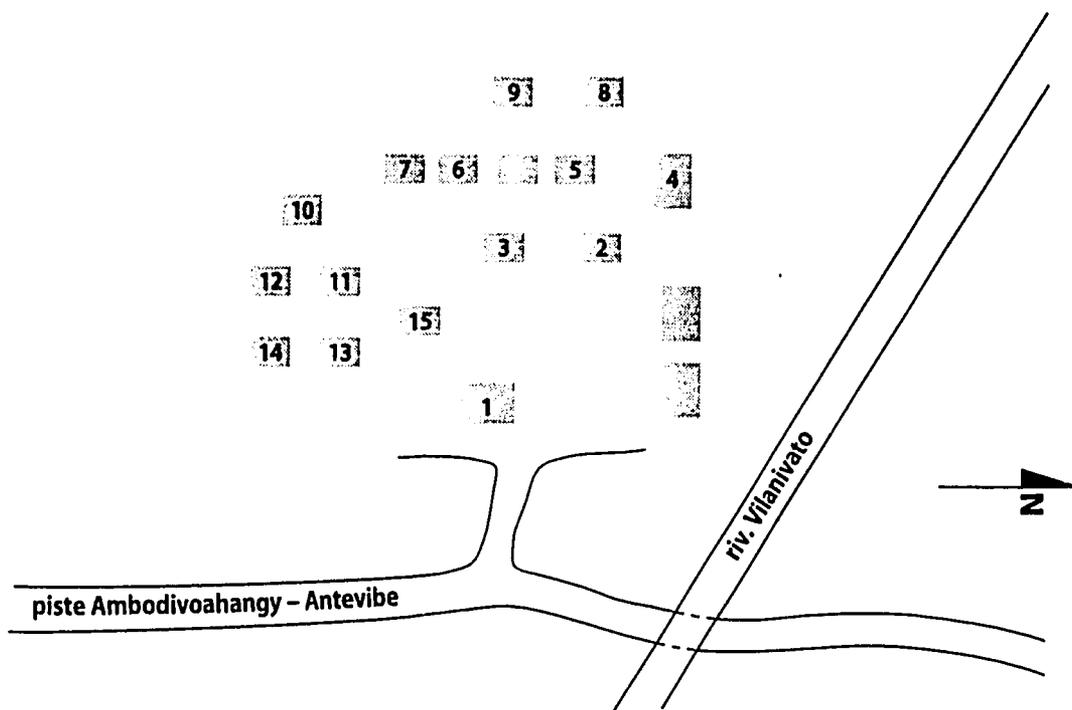
79 02-11-93

# CROQUIS DU VILLAGE D'AMBODIVOAHANGY



Handwritten initials or signature.

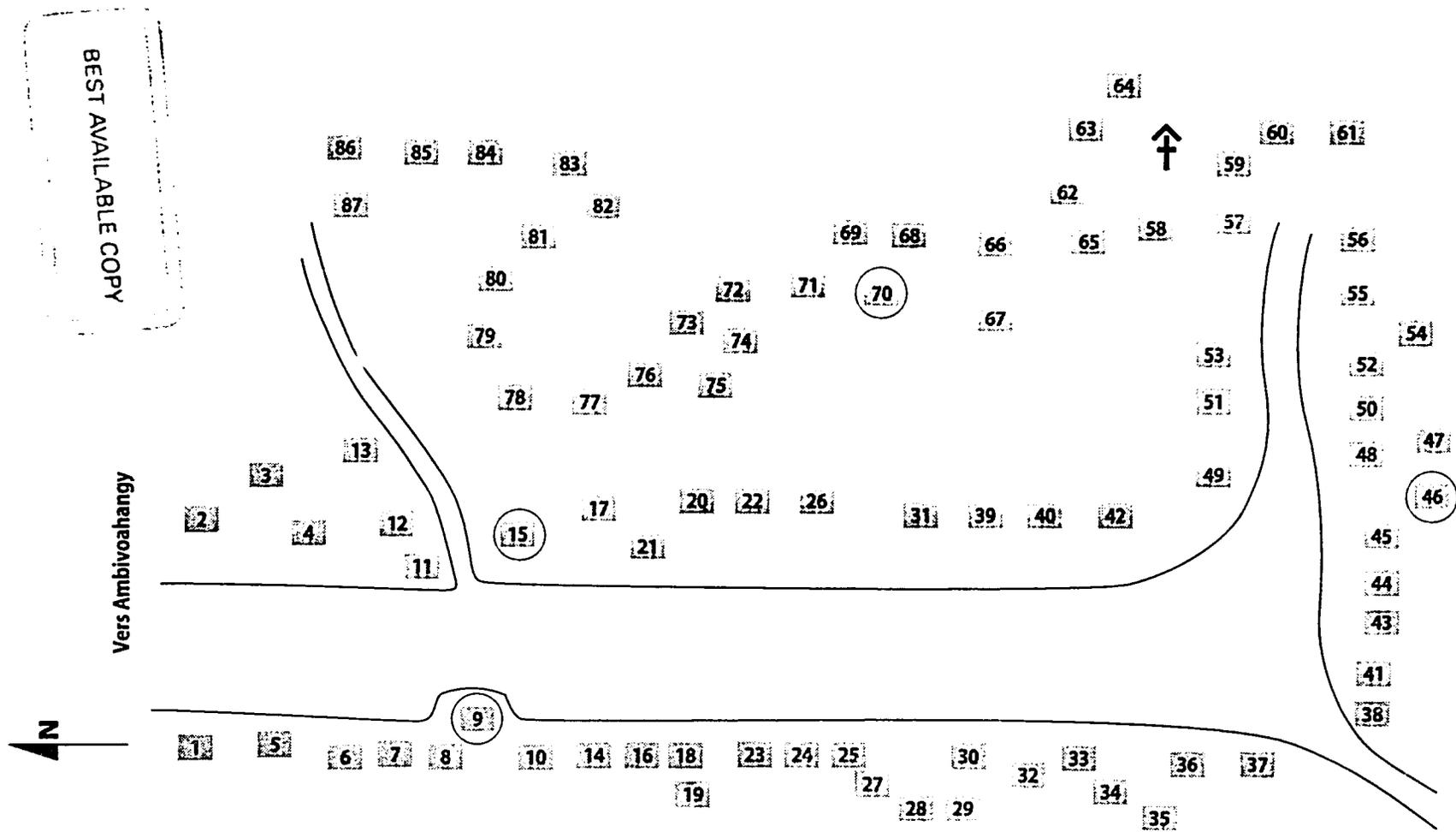
# VILLAGE DE TANAMBAO AMBATOTSAHIDY



**AMBOHIDEHILAHY, 3 cases inclus dans  
(le fokontany d'Ambodivoahangy)**

# CROQUIS DU VILLAGE D'ANDAPA

BEST AVAILABLE COPY

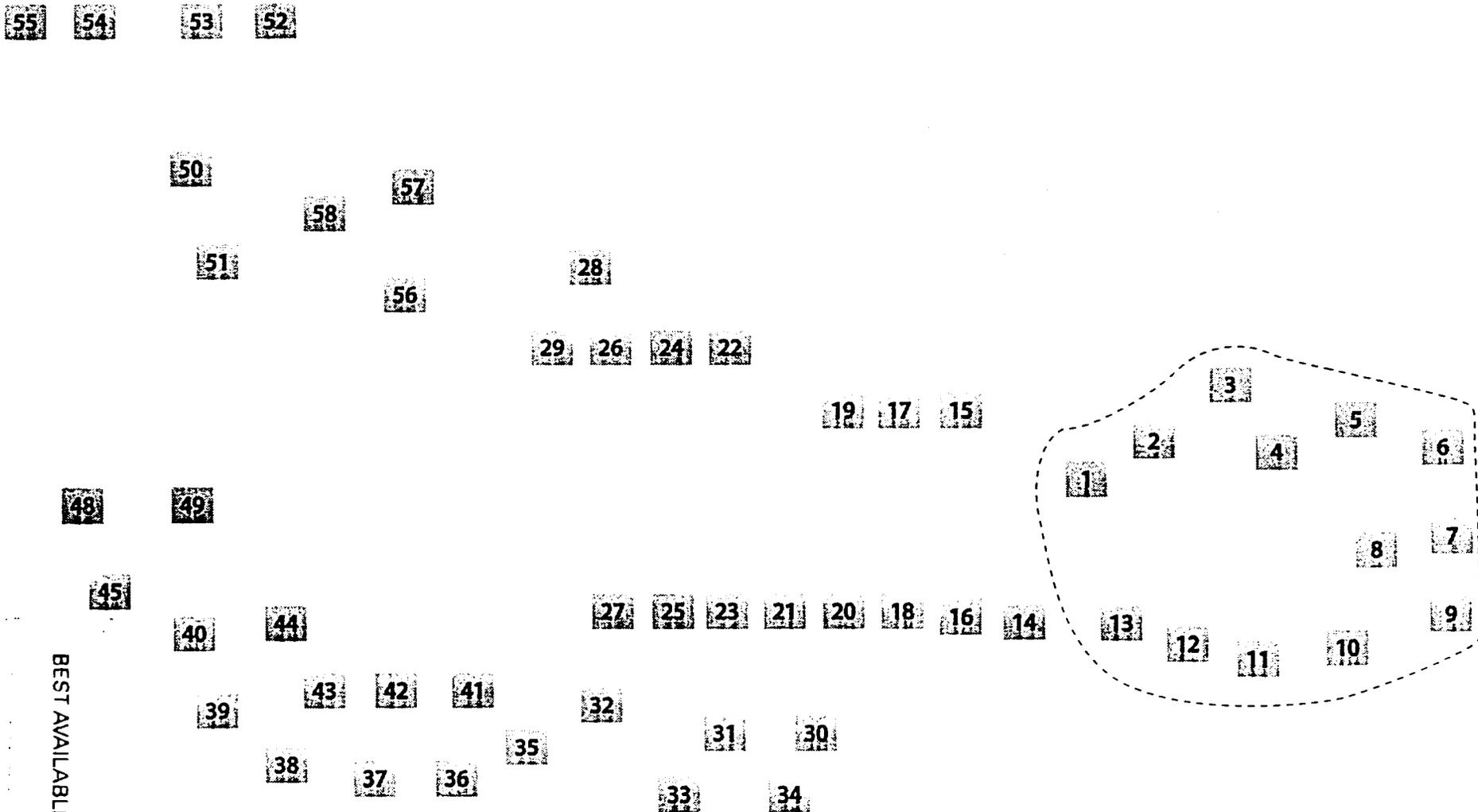


08-11-93

80



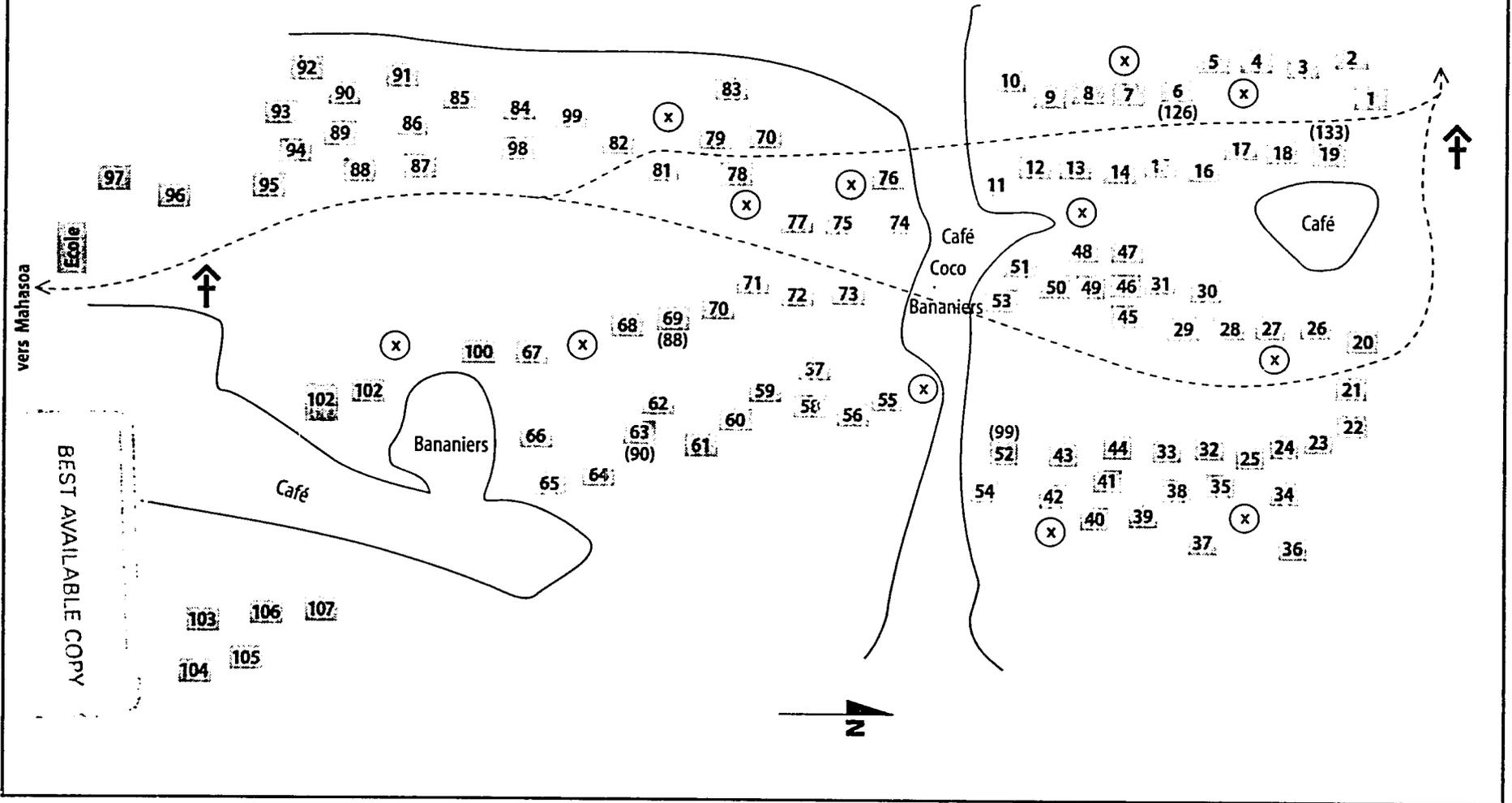
# CROQUIS DU VILLAGE DE MAHASOA



BEST AVAILABLE COPY

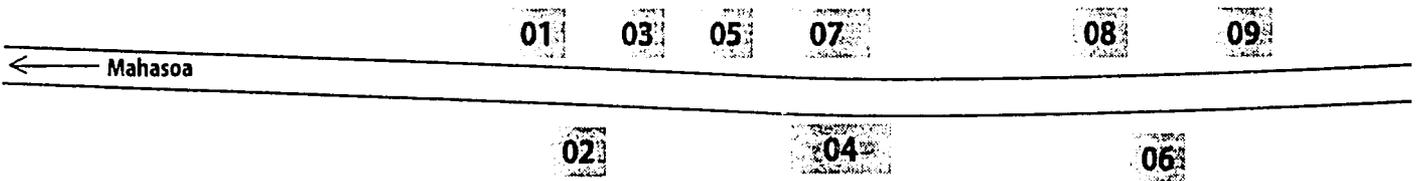
87

# CROQUIS DU VILLAGE D'AMBALABE



85

**CROQUIS DU VILLAGE D'AMBALARONGA (FKT MAHASOA)**



BEST AVAILABLE COPY

86



# TERROIR D'AMBATDHARANANA



AMBODIMANGAVALO

Riv. FAMDA

MANAKAMBAHINY

# RESERVE

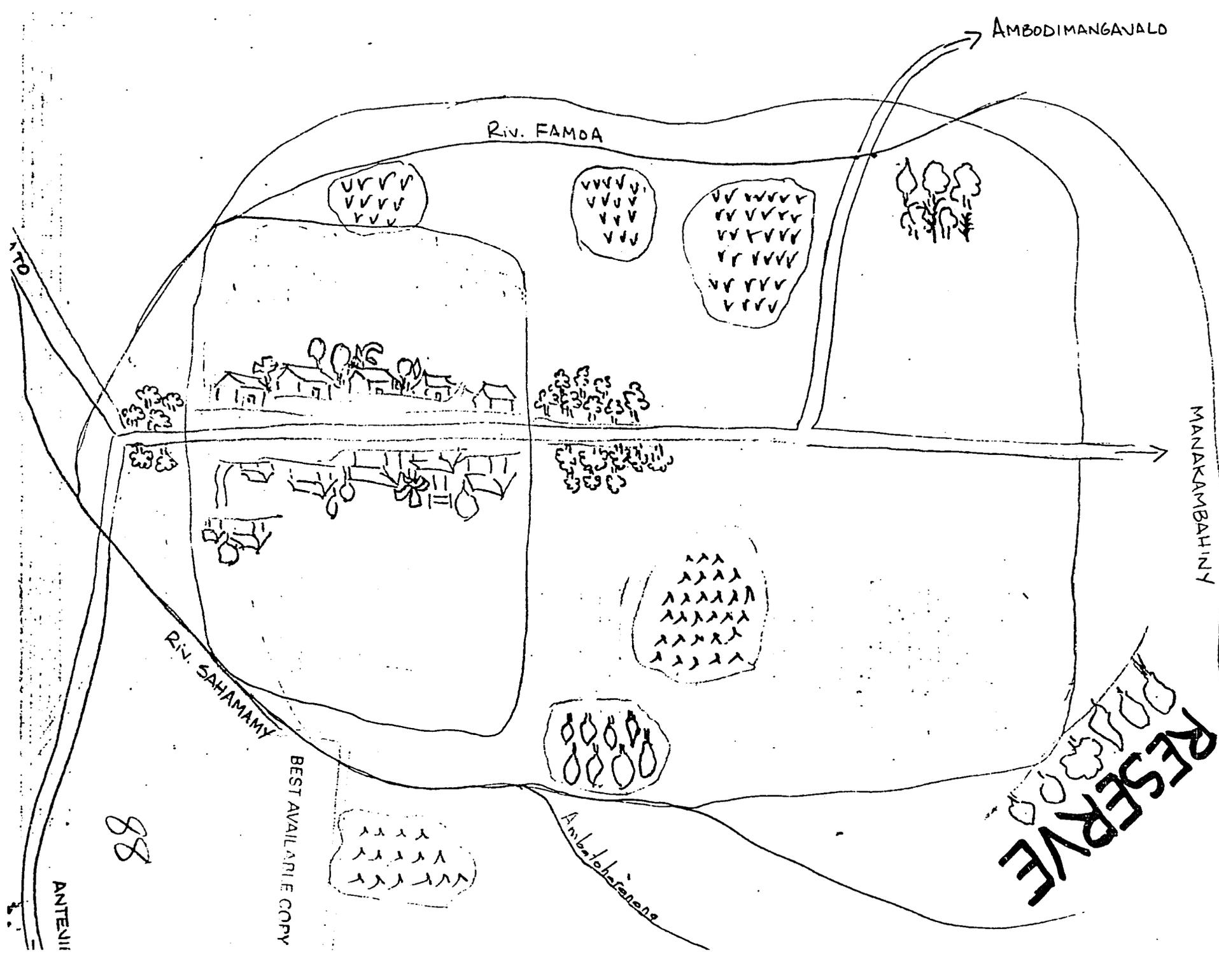
Ambelohafanana

Riv. SAHAMAMY

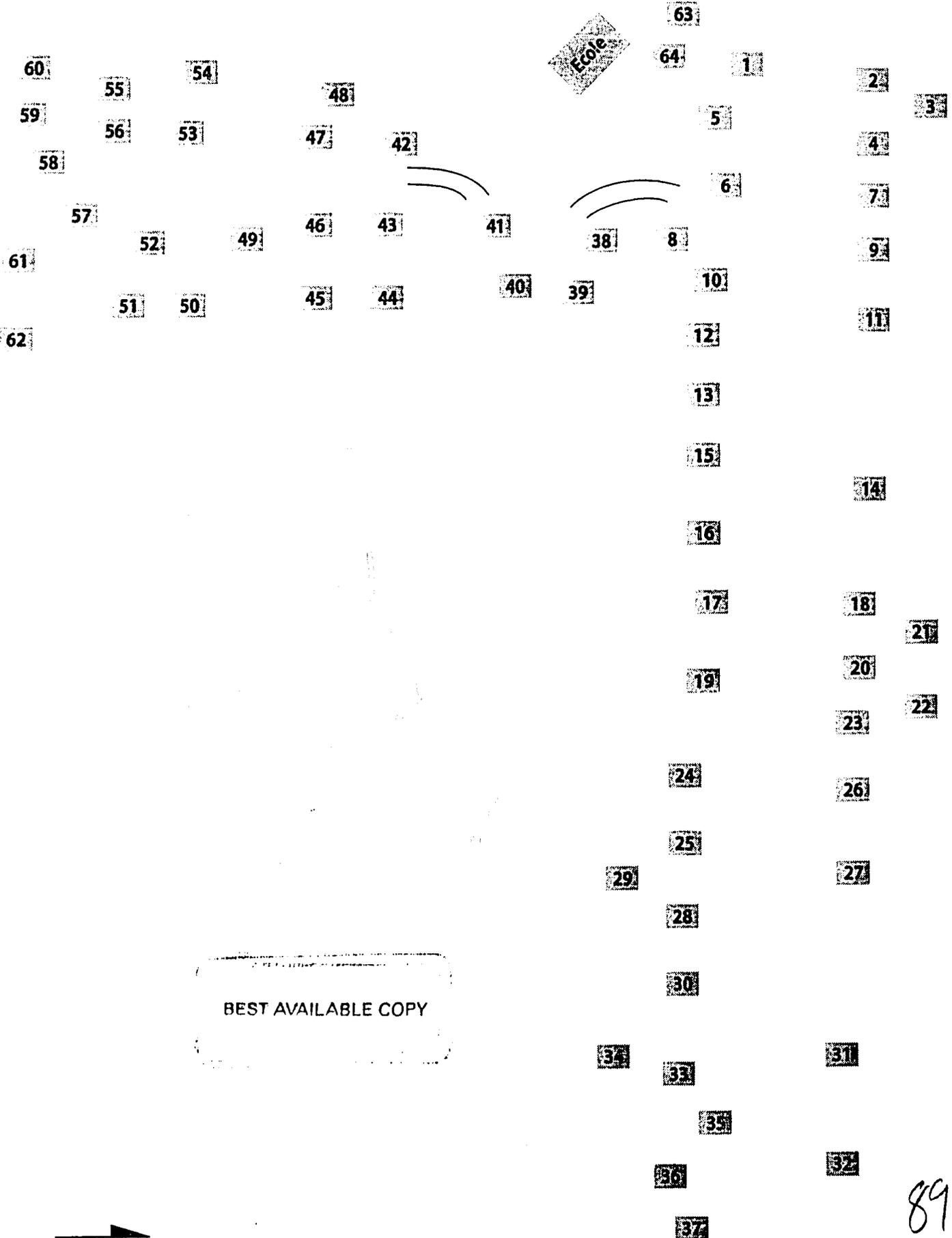
BEST AVAILARLE COPY

88

ANTENII



# CROQUIS DU VILLAGE D'AMBATOHARANANA



BEST AVAILABLE COPY



## Annexe 12

### Calendrier saisonnier

D'après l'exercice MARP sur le calendrier saisonnier d'Ambodivoahangy d'un côté, les interviews et entretiens avec les villageois de Mahasoà de l'autre, les conditions climatiques de ces deux régions sont presque semblables. On y rencontre deux saisons bien distinctes : l'été, chaud avec pluviométrie abondante, et l'hiver, froid avec petites précipitations fréquentes.

Il en est de même pour le calendrier cultural et les autres variables telles que la période de soudure, la manifestation de maladies, l'état de la route, et même les périodes de travaux collectifs.

Les villageois ont approuvé l'importance de la riziculture sur brûlis, en choisissant le début de la campagne rizicole comme critère de l'établissement du calendrier : du mois d'août au mois de juillet.

Ainsi, les travaux rizicoles commencent normalement au mois d'août par le débroussaillage des végétations. Pour éviter l'invasion des mauvaises herbes, le semis se fait immédiatement autant que possible après le brûlis (d'octobre à mi-décembre au plus tard). En effet, au-delà de cette date limite, d'une part la pluie pose des problèmes sur l'effectivité du brûlis nécessitant quatre jours successifs de séchage préalable, d'autre part, le rendement sera compromis sous l'effet du froid à cause de la maturation tardive.

Si le sarclage dépend de l'intensité des mauvaises herbes, la surveillance des cultures contre les *fody* (oiseaux ravageurs) est impérative, s'effectue après une semaine de semis et durant un mois avant la récolte.

Quant aux cultures vivrières, elles sont exécutées de la même façon et souvent associées au riz.

Concernant les cultures durables, le bananier produit une année après la plantation, le café après cinq ans, le girofle après cinq à 10 ans. Mais à Ambodivoahangy, certains girofliers ne produisent qu'après 20 ou même 30 années de plantation ; le moment de maturité des fruits à Ambodivoahangy est retardé de deux à quatre semaines environ par rapport à celui de Mahasoà. En plus, le rendement en girofle et en letchis à Mahasoà est assez élevé comparé à celui d'Ambodivoahangy. Tout ceci dû à la différence micro-climatique entre les deux régions. Les paysans font eux-mêmes les pépinières de café et de girofle et dont le repiquage se fait d'un à deux ans après semis.

A part les différentes maladies, les rats, les *fody* et les fourmis constituent les principaux ennemis de culture ; si les *fody* attaquent uniquement le riz, les rats ravagent presque tous les produits agricoles. Tandis que les fourmis attaquent le riz, le maïs et les bananes.

Pendant la période de soudure, les gens recourent au manioc, banane, patate douce. pour palier l'insuffisance en riz.

Les travaux collectifs concernent : (a) la réparation des pistes s'effectuant tous les trois mois et leur débroussaillage deux fois par an ; (b) la réparation de l'école se fait annuellement durant les vacances (septembre-octobre) ; (c) les entraides pour les travaux agricoles tels que entraide communautaire (*tambiro*) et l'entraide familiale (*asampianakaviana*).

En ce qui concerne la division technique de travail, la plupart des travaux sont mixtes, à l'exception du défrichage de terrains de culture, tous travaux d'exploitation du bois, les travaux d'entretien des sentiers qui sont réservés aux hommes.

En ce qui concerne la division technique de travail, la plupart des travaux sont mixtes, à l'exception du défrichage de terrain de culture, des travaux d'exploitation du bois et des travaux d'entretien des sentiers qui sont réservés aux hommes.

# CALENDRIER SAISONNIER

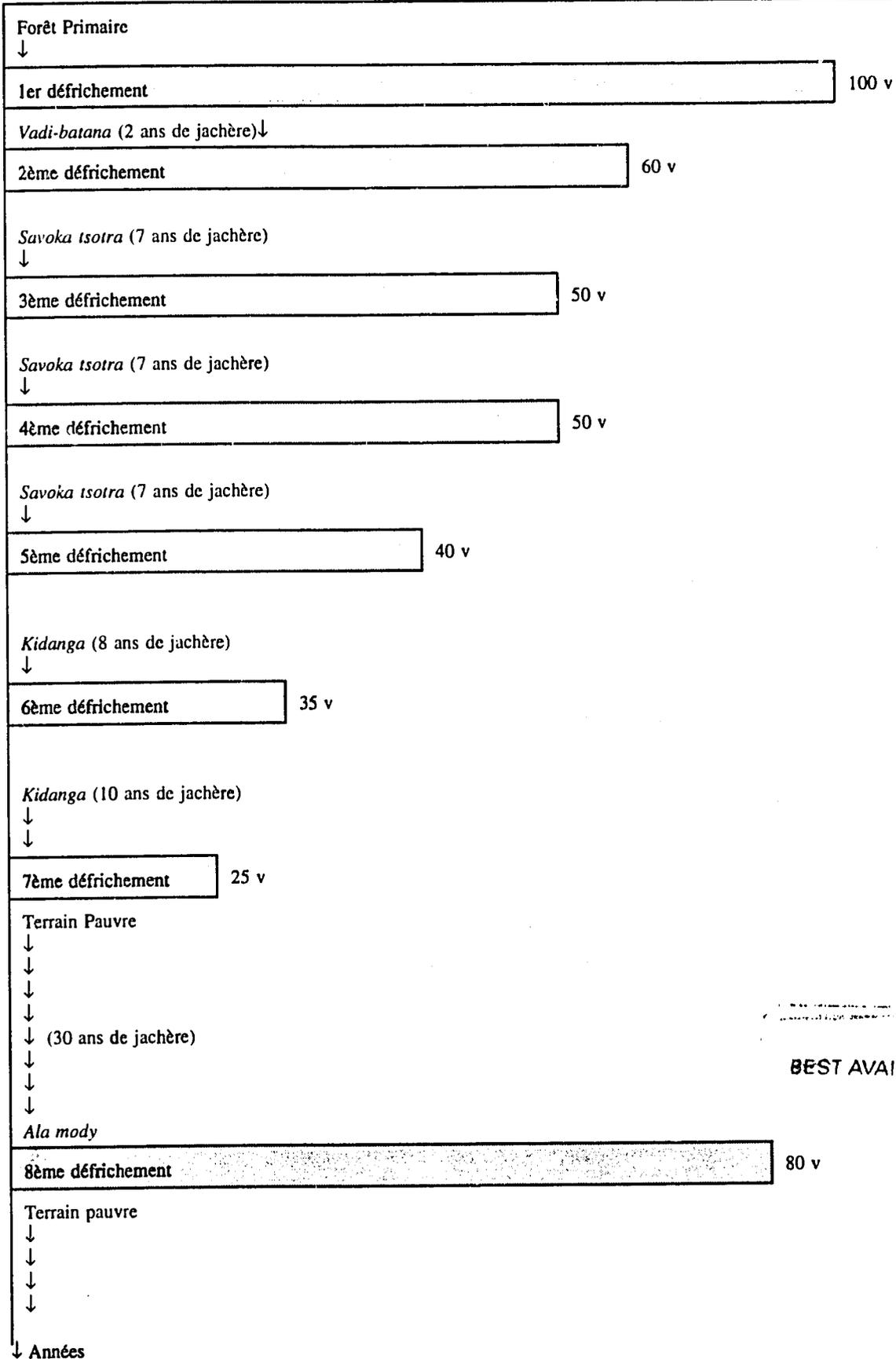
## Ambodivoahangy

	Mois	Aôut	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui	
<b>Pluviométrie</b>				Pluies										Précipi
<b>Température</b>		Froide				Chaude							Froide	
<b>Cultures</b>														
Riz :		Défrichage		Brûlage Semis Garder les oiseaux		Sardage				Moisson		Transport Récolte		
Maïs :		Défr. + Brûlage		Semis						Récolte		Débroussailemen		
Haricot :		Semis											Semi	
Manioc		Grande récolte		Culture toute l'année		Grande récolte								
Banane :		chage	Plantation		Sardage		Récolte : après 2 ans						Dé	
Café :				Plantation - Sardage - Saison de récolte					Sardage et Récolte : sans saison					
Girofle :		Saison de récolte				Récolte		Pépinière						
Bèdes :									Préparation du sol - Semis - Récolte					
Arbres fruitiers :							Grenadelle Letchis Pêche		Jaquier			Pampelousse Goyave Néfle		
<b>Maladies</b>														
Cultures					Rat Voangaratra Santerelle				Foutimis					
Animales		Voaka Tsinjoatra												
Humaines									Paludisme					
<b>Periode de Soudure</b>														
Etat de la Piste		Boueuse								Très dure				
Travaux Collectifs														
			Tambiro I. communautaire									Tambiro I. communautaire		

BEST AVAILABLE COPY

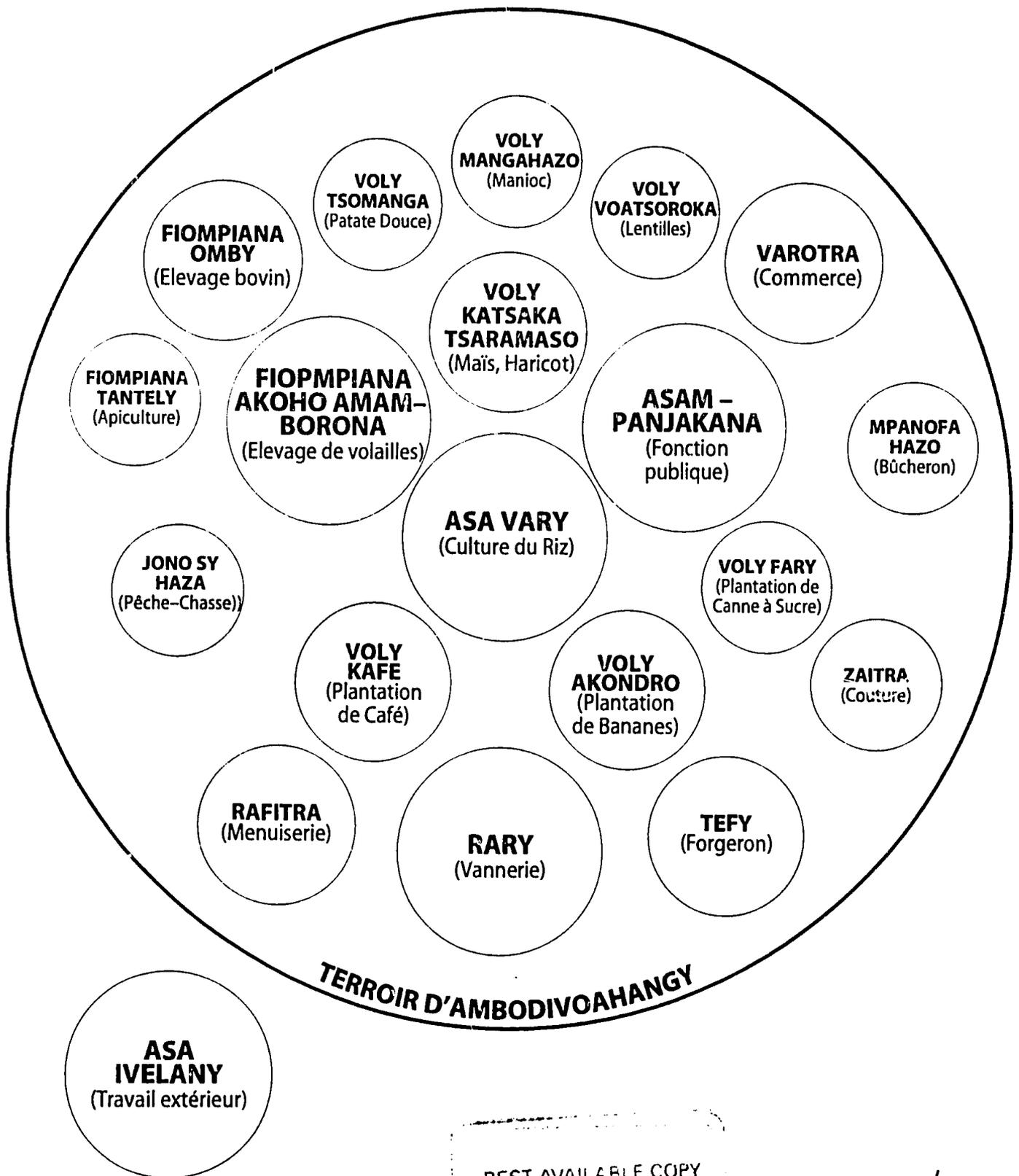
# Etapes de dégradation des forêts et de productivité par la pratique du tavy

Rendement du paddy pour 1 vahatra (panier) de semences -----



BEST AVAILABLE COPY

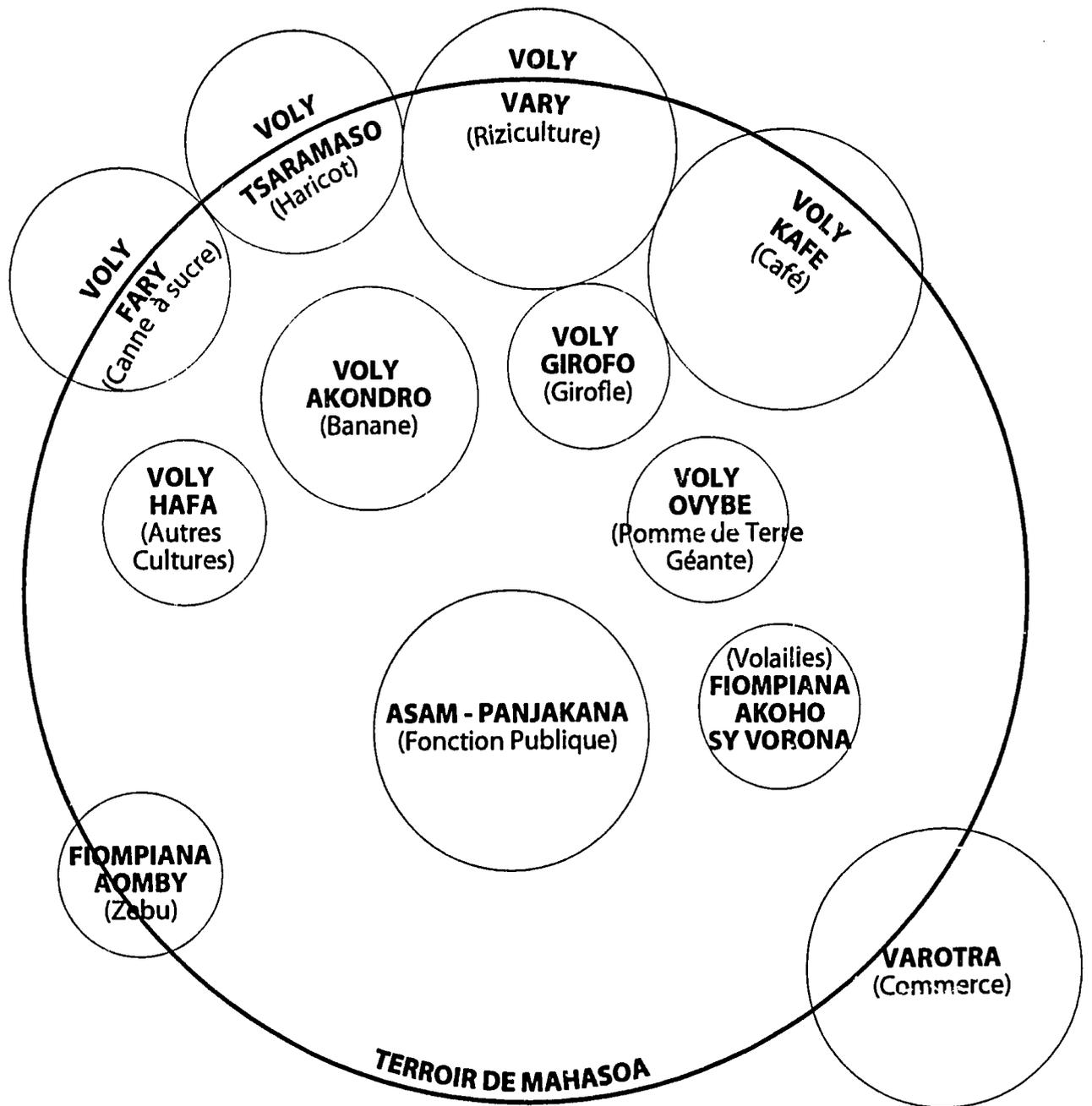
# MOYENS DE SUBSISTANCE AMBODIVOAHANGY



BEST AVAILABLE COPY

94

# MOYENS DE SUBSISTANCE MAHASOA

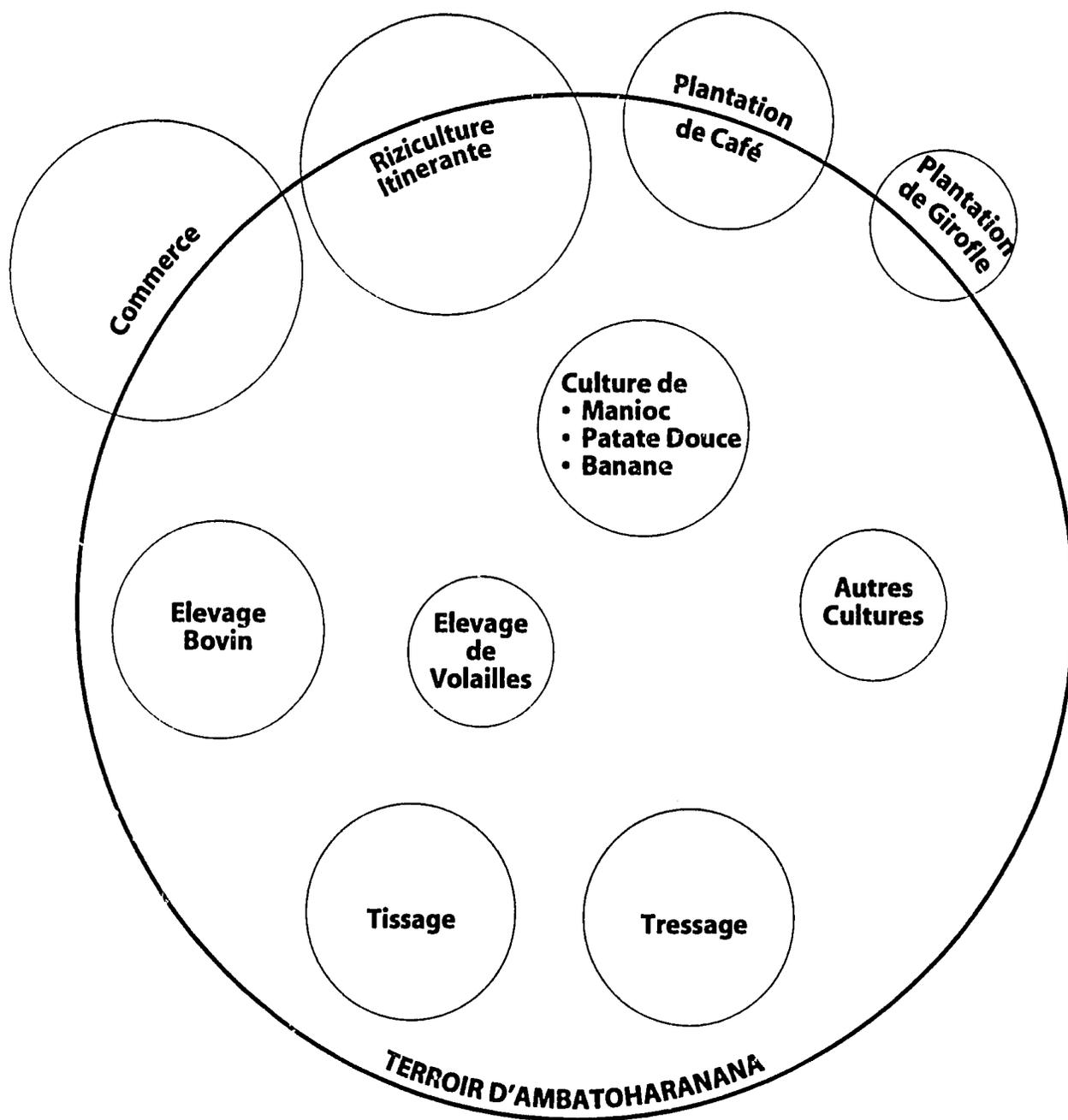


BEST AVAILABLE COPY

95

23-11-93

# MOYENS DE SUBSISTANCE AMBATOHARANANA



BEST AVAILABLE COPY

96

## Annexe 17

### Ambodivoahangy : Transect axe sud

*L'informateur était un jeune homme, membre du Comité Exécutif du fokontany. Notre trajet a duré 2h30 mn, soit environ 10 km, ce qui ne représente même pas la moitié de la distance centre village-limite sud du terroir. Le relief est représenté comme suit:*

- Profil 1 : relief accidenté, succession des montagnes à forte pente avec un bas fond rétréci ;
- Profil 2 : surface plane constituée par des bas fonds et terrasses plus ou moins élargis ;
- Profil 3 : succession de petites collines prenant une forme de pénéplaine ;
- Profil 4 : commencement de relief plus accidenté (reliant la réserve naturelle).

Profil 1: Les deux villages d'Ambodivoahangy et d'Andapa se trouvent sur les versants de colline. La pente du premier village est orientée à l'est, celle du deuxième village à l'ouest.

Les cases sont construites, les murs en bois et en bambou, les toits en tôle, en chaume ou en bambou. Elles sont généralement disposées en ligne les unes après les autres.

L'extension du village d'Ambodivoahangy est orientée vers le nord et l'ouest, celle d'Andapa vers l'est.

Le parcage d'animaux d'élevage se situe tout près des cases. Les poulaillers sont construits entièrement par des matériaux locaux. Certaines volailles habitent sur les arbres pendant la nuit.

La piste, qui relie les villages de l'enclave, traverse au milieu les 2 villages, constituent un axe principal. L'école se trouve au sud-est du village ; l'hôpital, non achevé, est légèrement écarté au sud du village d'Ambodivoahangy.

La rivière *Saharondriana* passe en bas des 2 villages et demeure l'unique source d'eau de cet espace. Les cafés, bananes, ainsi que les arbres fruitiers sont plantés aux alentours de chaque village et sur les bas de pente aux bords de la rivière.

On rencontre une petite étendue de rizière sur le bas fond. Cette rizière a une propriétaire.

Les pentes sont constituées essentiellement du *savoka*, qui sont des terrains de culture du riz sur-brûlis, en jachère, colonisées par des *longoza* (*Aframomum sp.*), *ampanga* (fougères), goyaviers, et quelques *albizia sp.* On rencontre aussi quelques parcelles de manioc autour du village.

**Profil 2:** Cet espace est constitué par des bas fonds et terrasses plus ou moins larges allongeant la rivière *Saharondriana* sur une dizaine de kilomètres. Enclavée entre deux séries de montagnes, la largeur moyenne de cette surface plane est de 200 m.

Une partie de ces bas fonds est plus étendue, formant une petite plaine aménageable, mais non cultivée depuis une vingtaine d'années à cause de l'irrigation impossible et l'ensablement causé par une inondation en 1956.

Les plantations de café et de bananes se trouvent sur les deux rives du cours d'eau ; on rencontre sur les terrasses en *baiboho* des cultures de haricot, de maïs, de manioc, et légèrement du riz, dont la plupart sont associées avec le café. Mais une grande partie est non cultivée, envahie par des végétations naturelles : *bozaka*, *longoza*, cerisier sauvage, *mazambody* (*Clidemia hirusata*).

**Profil 3:** A part les plantations de café, banane et manioc qui se trouvent sur les bas de pente, cette zone constitue un terrain de culture sur brûlis (*savoka*), de fertilité relativement moyenne, colonisé par des *dingandingana* et des arbustes.

On y constate un reboisement d'eucalyptus disposés en ligne, qui semble avoir été une limite entre le terroir et la Réserve à un moment donné.

Des cases isolées sont érigées aux milieux des *savoka* pour servir d'habitation temporaire pendant la saison de culture, généralement entre octobre et mai.

Entre autres indices historiques, on trouve un tombeau ancestral qui marque l'ancienne occupation des ancêtres de la communauté.

**Profil 4:** Les *savoka* relativement récents se trouvent sur des grandes pentes successives approchant la Réserve. Cette zone de *savoka* récent s'étend sur 4 à 5 km en direction du sud, sur environ 1,5 km de largeur (vol d'oiseau).

Les portions restantes de la forêt du terroir sont celles qui s'implantent sur des rochers et autour des lieux sacrés.

Au début de la montée de ces pentes se localise une portion de sentier en très mauvais état.

La limite actuelle terroir villageois/réserve est obscure pour les villageois. De ce fait, ces derniers repoussent cette limite en argumentant contre l'extension massive de défrichement.

### AMBODIVOAHANGY : TRANSECT SUD

03-11-93	①	②	③	④
<b>UTILISATION DE L'ESPACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitation</li> <li>• Agriculture</li> <li>• Élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture</li> <li>• Élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitation temporaire — Tombeau ancestral</li> <li>• Agriculture</li> <li>• Élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture</li> <li>• Élevage</li> </ul>
<b>RESSOURCES NATURELLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terre : – Terrains d'habitation – Terrains de cultures</li> <li>• Eau : rivière</li> <li>• Arbres : – fruitiers – espèces naturelles</li> <li>• Arbustes</li> <li>• Pierres</li> <li>• Faune : Oiseaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terre : – Terrains de cultures – Terrains de Foot – Terrains de pâturage saisonnier</li> <li>• Eau : Rivière</li> <li>• Arbres : – fruitiers : bananes, <i>voarotra</i> – espèces naturelles</li> <li>• Arbustes et herbes</li> <li>• Pierres</li> <li>• Faune : Oiseaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terre : – Terrains de cultures – Terrains d'habitation</li> <li>• Eau : Rivière</li> <li>• Arbres : – fruitiers – Reboisement d'Eucalyptus – espèces naturelles</li> <li>• Arbustes</li> <li>• Pierres</li> <li>• Faune : Oiseaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terre : – Terrains de culture, de pâturage</li> <li>• Eau : Ruisseau</li> <li>• Arbres et arbustes</li> <li>• Pierres</li> <li>• Faune</li> </ul>
<b>INFRASTRUCTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentiers – Eglises</li> <li>• Points de captage d'eau</li> <li>• Ecole – Hôpital – Grenier villageois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentiers</li> <li>• Pont</li> <li>• Terrain de Foot-ball</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentiers</li> <li>• Tombeau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentiers</li> </ul>
<b>TENURE DES RESSOURCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrains d'Habitation : biens communautaires</li> <li>• Terrains de culture et Plantation : propriétés individuelles</li> <li>• Arbres et arbustes : Propriétés (familiales ou individuelles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrains agricoles : – propriétés individuelles – propriétés familiales</li> <li>• Arbres : – dans les champs : indiv./famil. – aux bords de la rivière : biens publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrains d'Habitation : biens privés</li> <li>• Terrains de culture : biens individuels, familiaux</li> <li>• Tombeau : bien commun (ancestral)</li> <li>• Eucalyptus : bien commun, auto-contrôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrains agricoles : propriétés privées pâturage</li> <li>• Arbres : bien commun</li> </ul>
<b>ATTRIBUTS DES BIENS ET SERVICES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrains d'Habitation : accès libre</li> <li>• Terrains agricoles : accès contrôlé</li> <li>• Eau de rivière : accès libre</li> <li>• Ecole : bien communautaire, accès libre</li> <li>• Enseignement : bien à péage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrains agricoles : biens privés, accès contrôlés</li> <li>• Plaine : – Bien commun – accès libre au Pâturage</li> <li>• Arbres : – accès libre (aux bords de rivière) – accès contrôlés (dans les champs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrains (d'Habitation et agricoles) : biens privés, accès contrôlé</li> <li>• Arbres : – Espèces naturelles : accès libre – Eucalyptus : accès contrôlé (par les agents de forêt et la communauté)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrains : – accès contrôlé (si déjà défrichés) – difficile à contrôler (forêt)</li> </ul>
<b>PROBLEMES ET CONFLITS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage de la rizière (Héritage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaine ensablée, Irrigation impossible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limite 2/3 : Nouvelle délimitation par des agents de Forêt (bloc topographique) en août 1993</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ancienne limite du Terroir revendiquée</li> </ul>

99

BEST AVAILABLE COPY

AMBODIVOAHANGY: TRANSECT NORD

	①	②	③	④	⑤	
	TANAMBAO	RIV. VILAMIVATO	RIV. SAHARONDRIANA	LONGOZEA	APAMOIZA	RIV. SAHATAVY
<b>UTILISATION DE L'ESPACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>habitation</li> <li>cultures de Rente</li> </ul>	arbres fruitiers cultures de rente point d'eau	savoka	savoka	habitation temporaire culture de riz manioc, haricots	lambeaux de forêts savoka Réserve Naturelle
<b>RESSOURCES</b>	terre/sol arbres	terre/sol eau arbres eau	savane arbustes terre/sol		terre/sol eau	terre/sol arbres terre/sol arbres
<b>TENURE</b>		terrains individuels non-titrés	sacré à cause du tombeau	terrains en jachère rotation de culture tous les 10 ou 15 ans	terrains individuels non-titrés	accès interdit par les Eaux et Forêts propriété de l'Etat
<b>SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE</b>	piste	point d'eau	tombeau sentier	sentier	sentier	
<b>ATTRIBUTS DES BIENS &amp; SERVICES</b>	biens publics accès libre	consommation conjointe	accès contrôlé			
<b>CONFLITS</b>						revendiqué par les habitants

## Mahasoa : Transect axe nord (Ambalabe)

La zone se situe au centre-est/est de la région occidentale où le relief commence à être accidenté. Les pentes sont quelquefois raides, entrecoupées de cours d'eau et de vallées encaissées. Une vue générale montre la disparition de la forêt naturelle, à part quelques parties épargnées au sommet des montagnes ou sur les terrains incultes, lesquels sont caillouteux et rocheux (c'est par exemple le cas de la forêt communautaire d'Antongambato du village d'Ambalabe. Quelques parties sont colonisées par la végétation secondaire, après une longue période de jachère (environ dix ans), avec des espèces caractéristiques (voir profil) : la plupart des superficies comportent une strate herbeuse (*tenona*, *ampanga*, et autres). Elles sont issues de l'utilisation fréquente pour l'agriculture (défrichement et brûlis), ce qui explique la non-régénération des espèces ligneuses. Il arrive aussi que les paysans n'arrivent pas à "sarcler" leur terrain de cultures, d'où la prolifération des mauvaises herbes, denses et touffues, laissant peu de chance aux graines de la végétation ligneuse.

L'utilisation de l'espace se divise en deux cas spécifiques:

- **les cultures pérennes**, dominées par le café, en bas de pente, qui sont associées aux bananes et *Albizia sp.* ; le girofle, à mi-pente et suivant la piste.
- les cultures vivrières dont la grande partie est utilisée pour le riz. C'est la région du défrichement dans la région. On remarque l'aménagement en riziculture irriguée du bas-fonds au nord de Mahasoa. Les rizières sont encore sous-exploitées, irriguées par des canaux sur une superficie restreinte (bas-fond étroite).

On observe également des plantations de bambous, espèce très utilisée pour la construction locale, le long de la rivière de Sahamana.

Enfin il y a une initiation au reboisement, avec l'assistance des Agents de Protection de la Nature (APN). La région a des pépinières forestières comportant des jeunes plans d'*Eucalyptus robusta* et *pinus sp.* La plantation est prévue pour février 1994.

Il est important de noter la tendance dominante vers la "savannisation" de la végétation et une disparition de l'étape "forêt secondaire." Ceci ne fait qu'accentuer le problème des terrains cultivables.

## MAHASOA : TRANSECT AXE NORD

	①	②	③	④
<b>UTILISATION DE L'ESPACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitation (Mahasoa)</li> <li>• Culture de rente :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Girofle</li> <li>- Café</li> </ul> </li> <li>• Arbres fruitiers :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Letchis</li> <li>- Jacquiers</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- riziculture irriguée</li> <li>- bananiers</li> <li>- caféiers</li> </ul> </li> <li>• Canaux d'irrigation</li> <li>• Plantation et pépinière de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Eucalyptus robustes</i></li> <li>- <i>Pines sp.</i></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jachère de plus de 10 ans</li> <li>• Caféiers</li> <li>• Girofliers</li> <li>• Bananiers</li> <li>• Canaux d'irrigation</li> <li>• Défrichement (sur forêt secondaire ou entre les girofliers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Défrichement</li> <li>• Plantation de bamboo</li> <li>• Caféiers et Bananiers</li> <li>• Girofliers</li> <li>• Letchis</li> <li>• Cocotiers</li> <li>• Habitation (Ambalabe)</li> </ul>
<b>RESSOURCES NATURELLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terre</li> <li>• Forêt secondaire à :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>bozaka</i></li> <li>- <i>apanga</i> (fougères)</li> <li>- <i>Dingadengana</i></li> <li>- bamboo</li> <li>- <i>Albizia</i></li> <li>- <i>Longoza</i></li> <li>- <i>Harongana</i></li> <li>- <i>Andrarezina</i></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• bas fonds</li> <li>• Eau d'irrigation</li> <li>• Fougères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forêt secondaire (idem ①)</li> <li>• bois mort calciné</li> <li>• arbustes</li> <li>• Faune (oiseaux et reptiles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rivière Sahamana</li> <li>• peuplement de bamboo</li> </ul>
<b>SUP</b>	(Mahasoa) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôpital</li> <li>• Ecole</li> </ul>			(Ambalabe) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecole</li> </ul>

201

BEST AVAILABLE COPY

## Annexe 18

### Mahasoa : Transect sud

Le sentier menant vers Manakambahiny se trouve en bas de pentes des versants. En assez bon état, il suit en général la rivière Sahimana.

Les profils 1, 2, et 3 représentent respectivement les villages de Mahasoa, d'Ambalaronga et de Manakambahiny II. Ces villages sont érigés sur des pentes. Outre les habitations, cet espace est utilisé en petits élevages (volailles, zébus), petites plantations de café, de girofle et d'arbres fruitiers à la périphérie du village.

- Mahasoa est le chef-lieu du *fokontany*. Il renferme trois églises, un C.S.P, une école en cours de réhabilitation et un bureau de *fokontany* non achevé.
- Ambalaronga est un village familial des immigrants Betsimisaraka, composé de neuf foyers. Ce village, ainsi que les terrains environnants sont des propriétés familiales.
- Manakambahiny II ou Tanambao est le village le moins développé du *fokontany*. Il ne possède qu'un terrain de football comme infrastructure. Les gens qui suivent les coutumes traditionnelles (*joro, ody gasy*) y sont nombreux par rapport aux autres villages.

A l'ouest de Tanambao se trouve le village ancestral d'Ambodikily où se localise le lieu de culte des ancêtres.

Les espaces inter-villages (profils 2, 4, et 6) sont utilisés pour l'agriculture :

- Les bananiers et les cannes à sucre se trouvent essentiellement le long de la rivière.
- Les bas fonds, bien que rétrécis, sont très partiellement aménagés en rizières.
- Les bas de pente et les pentes inférieures sont dominés par des caféiers et quelques bananiers.
- Les girofliers sont plantés essentiellement à mi-pente, au-dessus des plantations de café. On cultive quelquefois du riz entre les pieds des girofliers.
- La partie supérieure des pentes constitue le *savoka* : terrains en jachère destinés à la culture de riz sur brûlis.
- Quelques arbres, restes de forêt primaire ou secondaire, se trouvent au sommet des collines.

La limite du terroir se trouve à 30 minutes, soit à 3 km du village de Mahasoa. Cette zone s'appelle Antandrokaomby où un ruisseau appelé Velojom'a sépare le *fokontany* de Mahasoa avec celui de Manakambahiny Be.

## MAHASOA : TRANSECT AXE SUD

ZONE	①	②	③	④	⑤	⑥
<b>UTILISATION DE L'ESPACE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitation – Infrastructure</li> <li>• Agriculture :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Café – Girofle</li> <li>– Letchis – Mangues</li> <li>– Bananes – Grenadelles</li> <li>– Pamplemousses – Soanambo</li> </ul> </li> <li>• Élevage :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Bœufs</li> <li>– Volailles</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lavage</li> <li>• Agriculture :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Café – Girofle</li> <li>– Letchis – Mangues</li> <li>– Jacquiers – Soanambo</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitation (Ambalaronga)</li> <li>• Agriculture :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Café – Girofle</li> <li>– Letchis – Ananas</li> <li>– Pamplemousses</li> <li>– Bananes – Jacquiers</li> <li>– Tabac – Brèdes</li> </ul> </li> <li>• Élevage :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Bœufs</li> <li>– Volailles</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Café</li> <li>– Girofle</li> <li>– Riz</li> <li>– Bananes</li> <li>– Canne à sucre</li> <li>– Ananas</li> <li>– Jacquiers</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitation (Manakambaniny II)</li> <li>• Agriculture :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Café – Girofle</li> <li>– Letchis – Pêches</li> <li>– Mangues – Cocotiers</li> <li>– Ananas – Fleurs</li> </ul> </li> <li>• Élevage :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Volailles</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Café</li> <li>– Girofle</li> <li>– Bananes</li> </ul> </li> <li>• Limite du Terroir (Antandrokaomby)</li> </ul>
<b>RESSOURCES NATURELLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pente</li> <li>– Terrasse</li> </ul> </li> <li>• Végétations :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Mazambody – Dingandingana</li> <li>– Fleurs – Mauvaises herbes</li> </ul> </li> <li>• Faune :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Oiseaux</li> <li>– Insectes</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Bas de pente</li> <li>– Bas fonds</li> </ul> </li> <li>• Eau : Rivière Sahamana</li> <li>• Végétations :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Mazambody – Radriaka</li> <li>– Albizia – Bambou</li> <li>– Longoza – Bozaka</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pente</li> <li>– Bas de pente</li> </ul> </li> <li>• Végétations :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Mazambody – Longoza</li> <li>– Hazina – Coco</li> <li>– Herbes</li> </ul> </li> <li>• Pierre</li> <li>• Faune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pente</li> <li>– Bas de pente</li> </ul> </li> <li>• Végétations :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Mazambody – Longoza</li> <li>– Albizia – Jacquiers</li> <li>– Bois Morts</li> </ul> </li> <li>• Eau : ruisseau</li> <li>• Faune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pente</li> <li>– Bas de pente</li> </ul> </li> <li>• Végétations :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Buisson :                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>– Herbes et Arbustes</li> <li>– Albizia</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Pierres (Roches)</li> <li>• Faune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Bas de pente</li> </ul> </li> <li>• Eau : ruisseau</li> <li>• Végétations :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Idem ④</li> </ul> </li> </ul>
<b>INFRASTRUCTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecole</li> <li>• Hôpital</li> <li>• Sentiers : principal, secondaire</li> <li>• W.C. communautaire</li> <li>• Eglises</li> <li>• Terrain de Foot</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentier                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– principal</li> <li>– vers Ambalaronga</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentier (accès au Village)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentier principal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentier                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– principal</li> <li>– accès au village</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentier principal</li> </ul>

104

BEST AVAILABLE COPY

Annexe 19

Matrice des ressources à Ambodivoahangy--femmes (16-11-93)

	Quantité	Fréquence de l'utilisation	Importance de la ressource
Terre	••• •••	•••• ••••	•••• ••••
		••••	
Eau	•••• ••••	•••• ••••	•••• ••••
Bois de Chauffe	•••• ••••	•••• ••••	•••• ••••
Arbres (Forêt)	••••	•	•••• ••••
		••••	
Autres Arbres	••••	•••• ••••	•••• ••••
Plantes Médicinales	••••	•• ••	•• ••
Faune	••• •••	••	••
Matériaux de Tissage	••• •••	•••• ••••	•••• ••••
<i>Savoka</i>	•• ••	•••• ••••	•••• ••••
Pierres	•••• ••••	•••• ••••	•••• ••••

BEST AVAILABLE COPY

105

Matrice des ressources à Ambodivoahangy--hommes (16-11-93)

	Quantité	Fréquence de l'utilisation	Importance de la ressource
Terre	••• •••	••••• •••••	••••• •••••
Eau	••••• •••••	••••• •••••	••••• •••••
Bois de Chauffe	••••• •••••	••••• •••••	••••• •••••
Arbres (Forêt)	••••• •••••	••••• •••••	••••• •••••
Autres Arbres	••••• •••••	•••••	•••••
Plantes Médicinales	••••• •••••	•• ••	••• •••
Faune	••• •••	•••	••••• •••••
Matériaux de Tissage	••••• •••••	••••• •••••	••••• •••••
<i>Savoka</i>	••••• •••••	••••• •••••	••••• •••••
Pierres	•• •••••	•• •••••	••• •••••

BEST AVAILABLE COPY

## Matrice des ressources ( Hommes et Jeunes)

**Terre :** La terre est encore suffisante. Toutefois, il n'y a pas assez de terrains de pâturage et il existe une certaine confusion entre terrains de culture et terrains de pâturage puisque ces derniers ne sont pas bien localisés, lequel nécessite un compromis entre les membres de la communauté pour satisfaire tout le monde.

L'abondance des terrains de culture incite les gens à y faire paître le cheptel, tout en attachant les boeufs. Mais ce système s'avère inefficace dû à la diminution du nombre du cheptel en question.

### Terrains de

**culture :** Les terrains de culture sont très importants malgré la différence de fertilité du sol : en amont, la culture du riz et des autres cultures, en aval, les cultures pérennes : café, bananes, haricots. Pour le moment, la terre est encore apparemment bonne, mais compte tenu de la superficie qui n'augmente pas, elle est limitée. Il nous est de coutume d'acquérir une forêt par la voie du défrichement et toute la communauté respecte cette possession. Tous ont le même droit et sont sur le même pied d'égalité. En cas de litige, on s'explique.

La terre peut être utilisée pour la culture, pour l'élevage et pour l'habitat. Cependant, toutes les terres peuvent être transformées en terrain d'habitation après demande d'autorisation auprès des *Ray aman-dReny*. Au cas où il y a des cultures sur le terrain en question, on doit l'acheter. Normalement, ce sont les enfants des *Ray aman-dReny* qui peuvent d'abord s'acquérir des terres avant les autres. Dans tous les cas, chacun a ses propres *fady*. L'utilisation de la terre est très fréquente.

**Eau :** L'eau peut être utilisée pour la lessive, la cuisine et le bain. L'arrosage ne se pratique pas. La rivière de *Saharondriana* n'a pas changé comme Antsihanaka, mais depuis le cyclone de 1958, elle est devenue sablonneuse et le sable augmente chaque année. Il n'y a aucune limite quant à la prise d'eau. Tous ont le même droit. Cependant, polluer l'eau est interdit.

### Bois de

**chauffe :** Le bois de chauffe sert à cuir, à repasser et à se réchauffer. Le bois de chauffe commence à devenir de mauvaise qualité. Le *hazoala* réchauffe beaucoup plus que le *dingadingana*. Aucune diminution n'a été remarquée étant donné que seul le bois mort peut être utilisé comme bois de chauffe. Les autres bois morts non-abattus appartiennent à quelqu'un et on ne peut pas les prendre.

**Hazoala :** Ce sont les grand arbres morts depuis longtemps et qui peuvent être exploités pour en faire des planches après écorçage. Ils sont nombreux et peuvent être utilisés pour des objets durables tels que les meubles et cases (*nanto, tsipatika, kisàka, moara mena, tabonaka*).

On les utilise aussi pour faire du charbon, de la forge, de bois de chauffe, de médicaments (*tsimanotra* en guise d'antipaludéen, *haramy* comme purgatif). Le *Laditra* est grand en largeur et peut être utilisé comme bouclier contre les rats. Le *Ravintsiva* manque puisque c'est la partie nord qui en possède. Sa prise diminue la qualité des jeunes plants mais arrange la vie.

Pour avoir du bois, il faut d'abord se procurer d'un permis de coupe et pour pouvoir couper des arbres de grande taille et de qualité, il faut payer une certaine somme. La demande est adressée au Chef des *Ray aman-dReny*. Le contrôle sera fait par la garde-forêt et l'argent sera versé lors de son passage.

#### Autres

arbres<sup>6</sup> : Les arbres fruitiers viennent de très loin et leur consommation augmente la diversité. Ils ont généralement un propriétaire et il est interdit d'en prendre librement. Il faut avoir la permission de cueillir de la part du propriétaire même si c'est pour la consommation. Si celui-ci est exigeant et faute de permission en plus, l'affaire sera portée devant tout le monde.

#### Plantes médici-

nales : Elles sont nombreuses et sont utilisées selon les besoins et selon la connaissance de leur propriété. Aucun règle qui les régit et l'accès est libre.

Faune : Elle est abondante et comestible pour la plupart. Avant, la chasse est libre mais l'abondance dépend de la saison (en font partie le *matingoro*, le *ankoma*, le *toho*, et le *orana*).

#### Matériaux de

vannerie : Ils sont abondants. Les gens les cultivent et s'en approprient. On peut les vendre aussi. De ce fait, on doit demander la permission au propriétaire si on en a besoin. L'accès est libre pour les *vakoana*, les *vendrana* et les *harefo*.

*Savoka* : Pour un *savoka*, il faut adresser une demande auprès des *Ray aman-dReny*, puis à l'administration à Ambatondrazaka. Une fois l'autorisation acquise, l'accès est libre.

#### Pierres

précieuses :

Elles sont rares malgré l'importance des exploitants puisqu'ils ne connaissent pas comment on exploite ces pierres précieuses.

---

<sup>6</sup>Il s'agit d'espèces telles que *Andrarezina*, *Arongana*, *Dingadingana*, et les arbres fruitiers : pêcher, avocatier, oranger, et letchis.

Annexe 20

Matrice des ressources à Ambatoharanana : Hommes et Femmes

	ABONDANCE		FRÉQUENCE D'UTILISATION		IMPORTANCE	
	♀	♂	♀	♂	♀	♂
Terre	..	...	.. .....	... ...	..... .....	..... .....
Eau	..... .....	..... .....	..... .....	..... .....	..... .....	..... .....
Bois de Chauffe	... ..	..... .....	..... .....	..... .....	..... .....	..... .....
Arbres Fruitiers	...	-	.. ..	-	.....	-
Matériaux de Tissage	..... .....	-	..... .....	-	..... .....	-
Raphia	..... .....	-	..... .....	-	..... .....	-
Plantes Médicinales	.. ..		...		...	
Forêts	-	..... .....	-	.. ..	-	..... .....
Faune	-	..... .....	-	.	-	.
<i>savoka</i>	-	.....	-	..... .....	-	..... .....
Bois de Construction	-	.....	-	..... .....	-	..... .....
Pierres	-	.....	-	..... .....	-	..... .....

30-11-93

BEST AVAILABLE COPY

## Annexe 21

Tableau des ressources naturelles principales et leurs utilisations

Ressources	Utilisations	Quantité nécessaire	Localisation
<b>Forêt communautaire</b>			
1. bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- énergie (bois de chauffe)</li>   <li>- construction pour</li> <li>• habitation</li>   <li>• mobilier (meubles)</li> </ul>	<p>100 à 160 pieds de diamètre &gt; 10 cm</p> <p>ou</p> <p>200 planches à raison d'1 arbre de diamètre &gt; 15 cm pour 3 planches</p> <p>50 à 100 pieds de diamètre &gt; 10 cm renforcé avec bambou</p> <p>bois de qualité : 1 pieds</p> <p>3 pieds par maison</p> <p>5-7 pieds par maison</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- autour du village (jardins de cultures) ;</li> <li>- terrains défrichés (<i>savoka</i>) ;</li> <li>- restants d'exploitation forestière.</li>   <li>- forêt communautaire ;</li> <li>- lambeaux de forêts ;</li> <li>- vieille jachère.</li>   <li>- forêt communautaire</li> <li>- RNI (<i>ala be</i>)</li>   <li>- forêt communautaire</li>   <li>- forêt communautaire</li> <li>- lambeaux de forêt primaire</li> <li>- intérieur de la RNI</li> </ul>
2. <i>pandanus sp. (lavatsihy &amp; hofa)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• toiture</li> <li>• murs</li> </ul>		
3. plantes médicinales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pharmacopée (avant de recourir à la médecine occidentale)</li> </ul>		
4. <i>bamboo sp. (volosy &amp; volobe)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• construction</li> <li>- toiture</li> <li>- murs</li> <li>- pilôt</li> <li>- mobilier</li> </ul>	<p>250 à 300 pieds pour une maison qui tient 10 ans</p>	



## Les institutions villageoises d'Ambodivoahangy

Institutions	Date de Création	Organisation Interne	Règles	Activités Réalisées	Activités en Projet
Grenier villageois	1993	1 Président 1 Secrétaire 1 Trésorier 84 membres	les membres doivent - payer une cotisation pour adhérer; - assister aux réunions; - participer aux travaux.	Collecte de riz	Création d'un nouveau grenier
Association des femmes	Oct. 93	1 Présidente 1 Vice-Présidente 1 Trésorière 24 membres	(mêmes exigences que ci-dessus)	Envoi d'une demande de matériels	Couture ; jardin potager ; éducation nutritionnelle et familiale.
Association des menuisiers	Oct. 93	1 Président 1 Secrétaire 1 Trésorier 14 membres	(mêmes exigences que ci-dessus)	Demande de matériels (outils de travail)	Fabrication de 20 chaises à vendre
<i>Tambiro</i>	Depuis toujours	1 <i>tangalamena</i> l'assisté (propriétaire du travail) le <i>fokonolona</i>	absences répétées sanctionnées (expulsion) ; suivi et contrôle existent	A titre d'exemples: Défrichage ; culture ; sarclage ; transport des produits au grenier ; récolte du café ; construction de maisons	

BEST AVAILABLE COPY

112

<i>Fokontany</i>	1989	1 Président 6 comités ( <i>komity</i> ) 1 conseiller 1 <i>tangalamena</i> par village 9 chefs de parcelles la population Il y a un <i>dina</i> concernant le travail		Construction d'une école (1977, du temps du <i>fokontany</i> d'Antevibe), d'un hôpital (1979)	
Eglises FJKM d'Ambodivoahangy d'Andapa	1954 1972	1 Président 1 Trésorier 1 Secrétaire les membres du bureau : 1 Président des Jeunes, Dorcas, <i>Fifohazana</i> .	Cotisation en cas de maternité et taches communautaires.	Taches communautaires; construction de l'église ; achat d'une orgue	Rénovation de l'église ; création d'un tombeau
Eglise catholique d'Andapa	1982			Construction de l'église	Fabrication de nouveaux bancs
Fifohazana Ambodivoahangy	1963	Ceux qui adhèrent au mouvement deviennent propriétaires des biens communautaires (tombeau, terre); Ceux qui quittent perdent ces droits d'accès.		Construction de l'église ; culture de girofle, café, riz ; création d'un tombeau ; accomplissement des devoirs ménagers et sociaux	Rénovation de l'église
Association des joueurs de foot	1990	1 Président 1 Secrétaire 1 Trésorier 1 Capitaine des membres		Terrain de foot Achat d'un ballon	
<i>Asam-pokonolona</i> (travail communautaire)	1972	1 Président 1 Chef-Parcelle (intermédiaire) Membres du <i>fokonolona</i> .	Sanction en cas de non participation : <i>dina</i>		Construction d'un bâtiment sanitaire ( <i>hôpital</i> ) et d'une route

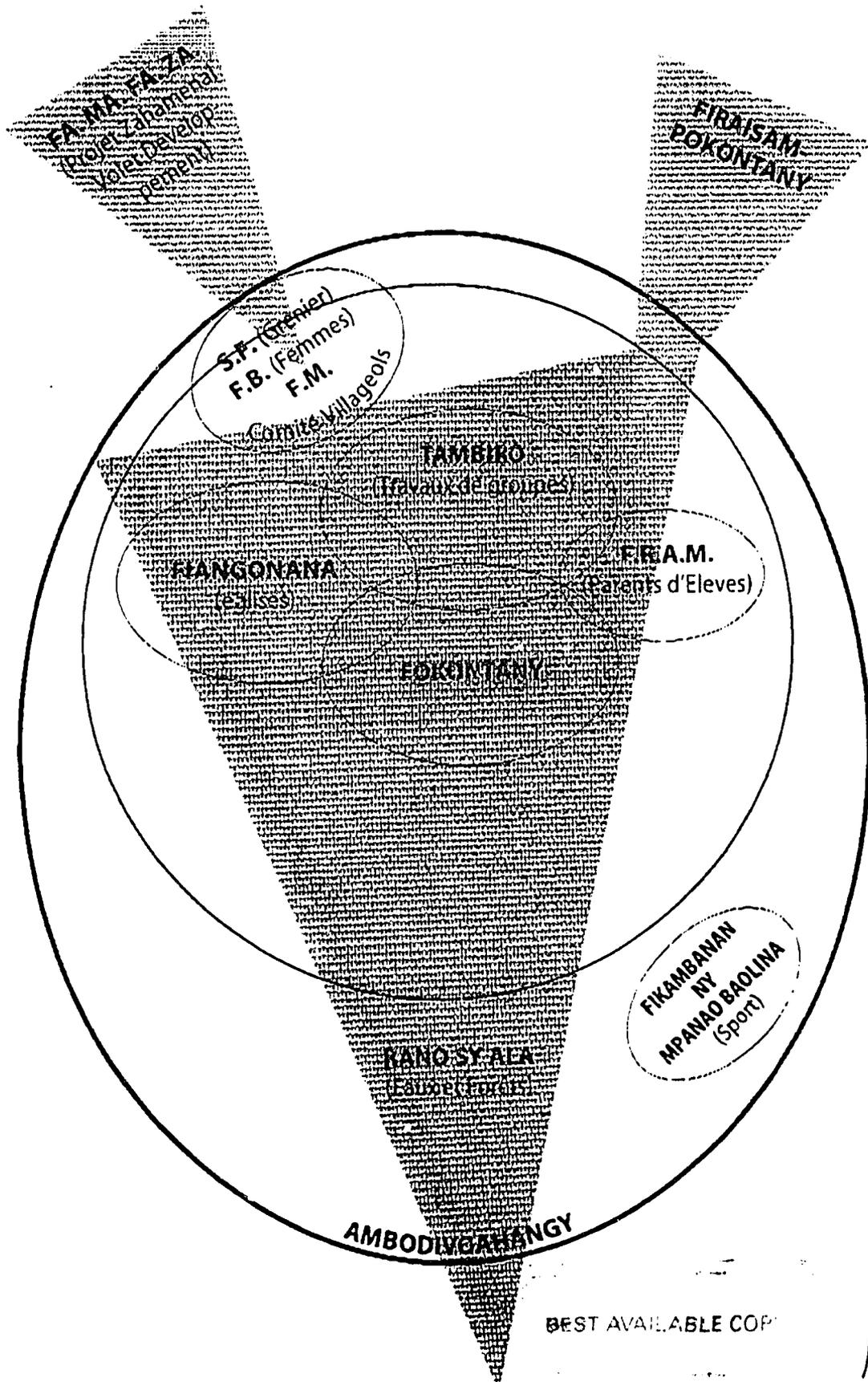
BEST AVAILABLE COPY

FRAM (Association des Parents d'Elèves)	1978	1 Président 1 Secrétaire 1 Trésorier 90 membres (11 bureaux)	Adhérence : parent(s) d'enfants scolarisés		
FA.MA.FA.ZA. (Projet Zahamena / Volet Développement Rural)	1993	Comité Villageois et ses membres.		Mise en place de l'association des femmes, l'association des menuisiers, et le grenier villageois.	
Eaux et Forêts	1940	"Garde forêt" (pas toujours le même)	Une partie de la forêt est interdite d'accès (partie déjà utilisée par les ancêtres)	Sanction infligée à des membres de la communauté ; travail de contrôle	De la communauté vis-à-vis des Eaux et Forêts : ne jamais quitter la forêt qui appartient à leurs ancêtres ; exiger d'être consulté avant d'établir des règles régissant l'accès à la forêt
<i>Firaisam-pokontany</i>	1974		Paiement de taxes ; punition en cas de non paiement	Délivre les copies d'acte de naissance; Collecte les taxes sur les cartes nationales d'identité	

BEST AVAILABLE COPY

114

# LES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE D'AMBODIVOAHANGY



BEST AVAILABLE COPY

115

Annexe 24

Les institutions de la communauté de Mahasoa (23-11-93)

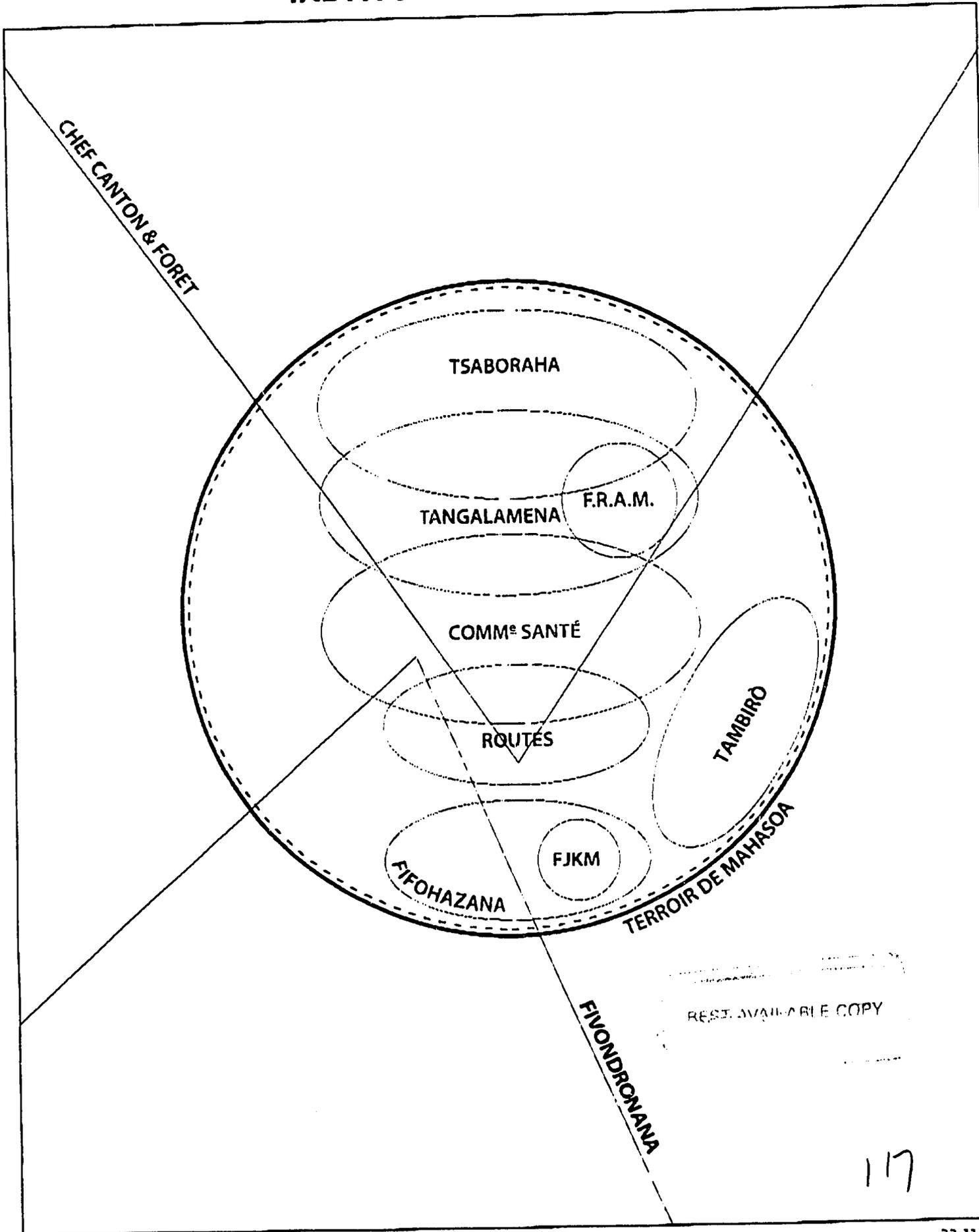
Institution	Depuis	Structure & règles	Réalisations	Projets
<i>Tangalamena</i>	toujours	2 <i>tangalamena</i> dans le <i>fokontany</i> (1 Président et 1 Vice-Président)		
Voamieran'ny Fahasalamana	1982	désignés par le <i>fokonolona</i> pour chaque village du <i>fokontany</i>	Suivi de la santé dans la communauté par surveillance ; organise les travaux de la route (débroussaillage)	construction d'un hôpital
Fifohazana Miray amin'i Soatnana	1962	50 adultes; 5 responsables, dont le Pasteur.	Travaux agricoles pour collecte de fonds distribués au sein de l'église ; entretien de l'église	Amélioration de l'infrastructure
FJKM	1991	54 membres 3 responsables : Pdt, Trésorier, Secrétaire	Construction du temple ; Travaux cultureux	
Fifohazana Vaovao	1992	50 membres; 3 responsables; Nulle autre que l'unité	Construction du temple et activités culturelles	
FRAM	en même temps que l'école	les parents (59) d'élèves ont désigné 12 responsables; participation de tout le <i>fokonolona</i> au moment des travaux	Construction et rénovation de l'école	Amélioration de l'infrastructure (à décider avec le <i>fokonolona</i> )
Travaux communautaires pour la route ( <i>asa lâlana</i> )		Les adultes males exécutants sont désignés par le Pdt du <i>fokontany</i> et le Comité (section déterminée par personne) ; le Vomieran'ny Fahasalamana contrôle les travaux		
Tambiro	toujours	Réunis par le <i>tangalamena</i> , certains membres du <i>fokonolona</i> (les volontaires) ; un zébu ou de la volaille doivent être servis	Travaux cultureux	
Tsabo Raha	toujours			

Institutions--Mahasoa

BEST AVAILABLE COPY

116

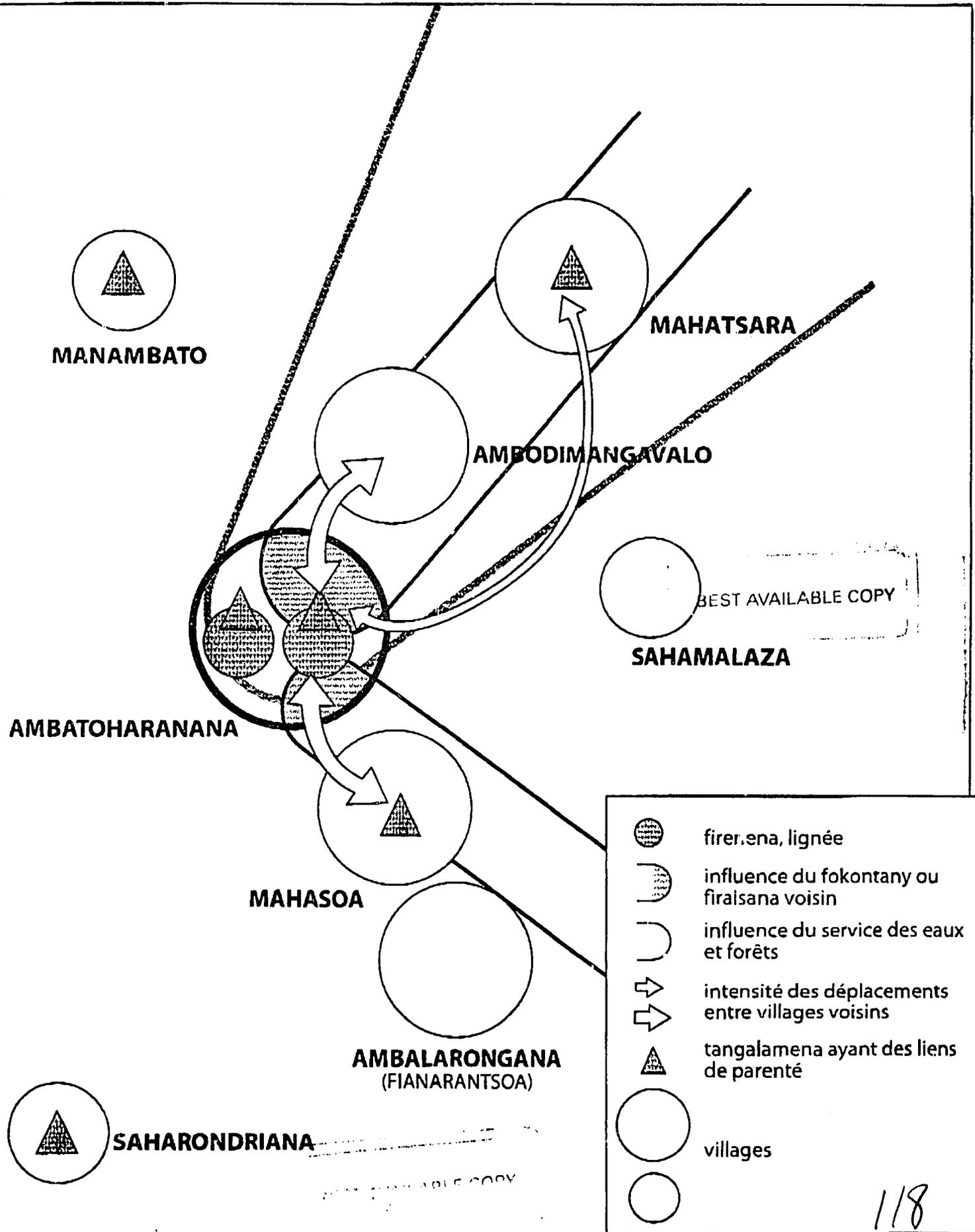
# INSTITUTIONS À MAHASOA



REST. AVAILABLE COPY

117

# INSTITUTIONS À AMBATOHARANANA & INFLUENCES EXTÉRIEURES



MANAMBATO

MAHATSARA

AMBODIMANGAVALO

BEST AVAILABLE COPY

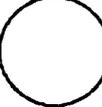
SAHAMALAZA

AMBATOHARANANA

MAHASOA

AMBALARONGANA  
(FIANARANTSOA)

SAHARONDRIANA

-  firer.ena, lignée
-  influence du fokontany ou firaisana voisin
-  influence du service des eaux et forêts
-  intensité des déplacements entre villages voisins
-  tangalamena ayant des liens de parenté
-  villages
-  BEST AVAILABLE COPY

Annexe 27

Problèmes et solutions décrits par la communauté d'Ambodivoahangy

PROBLEMES	CAUSES	SOLUTIONS TENTÉES	SOLUTIONS PROPOSÉES
<p><b>SANTÉ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de médicament</li> <li>• Faible pouvoir d'achat</li> <li>• Pas de médecin spécialiste (un seul médecin de disponible)</li> </ul>	<p>Le village est isolé</p> <p>Les demandes restent sans réponse. Par exemple : Pharmacie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction par le <i>fokonolona</i> d'un bâtiment</li> <li>• Demande des services d'un médecin</li> <li>• Prise de décisions par le <i>fokonolona</i> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1973 : cotisation pour l'achat de médicaments</li> <li>- pratique du vaccin</li> <li>- 1988 : formation d'une spécialiste en Chloroquine</li> <li>- 1980 : hygiène (toilettes)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• demande des services d'un médecin résident auprès de l'Etat</li> <li>• entretien de la route</li> <li>• éducation sanitaire des enfants</li> </ul>
<p><b>AGRICULTURE :</b></p> <p>Certains animaux détruisent les récoltes (rats, sangliers, moineaux)</p>	<p>La période de culture permet aux animaux de survivre</p> <p>Les terrains de cultures ne sont pas clôturés et les zébus ont depuis toujours pâture librement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrains clôturés</li> <li>• Achat de raticides</li> <li>• Techniciens venus sur place (demande du <i>fokonolona</i>)</li> <li>• Fabrication de pièges à rats (faits de bambou)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de poisons</li> <li>• Demande des services d'un technicien (conseils sur l'utilisation des poisons ; apprentissage de nouvelles méthodes)</li> </ul>
<p><b>EAU POTABLE :</b></p> <p>L'eau utilisée engendre des maladies</p>	<p>Il n'existe qu'une source d'eau (Rivière <i>Saharondriana</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un point d'eau (usage personnel et communautaire)</li> <li>• Création d'un puits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'une pompe pour écouler l'eau provenant de la forêt</li> </ul>
<p><b>MARCHÉ :</b></p> <p>Les débouchés sont difficiles pour les produits agricoles;</p> <p>Il n'y a pas de marché dans le village</p> <p>Il n'y pas de produits qui puissent être vendus dans le village même</p>	<p>Aucune discussion entamée au sein de la communauté</p>	<p>Kermesse au cours de laquelle le <i>fokonolona</i> a fait venir des marchands d'autres régions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un marché hebdomadaire</li> <li>• Construction d'une boutique</li> </ul>

<p><b>EDUCATION</b> (Enseignement secondaire) :</p> <p>Il n'y a pas de Collège d'Enseignement Général dans la région de <i>Saharondriana</i> (le seul CEG se trouve à Sahatavy)</p>	<p>Le village est isolé</p> <p>Il n'y a pas assez d'enseignants</p> <p>Négligence de l'Etat</p> <p>Pas de décentralisation bien définie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche auprès du Ministère</li> <li>• Aménagement d'un terrain pour la construction d'un CEG pour le <i>firaisam-pokontany</i></li> </ul>	<p>Création d'un CEG pour le <i>fokontany</i> d'Ambodivoahangy (comprenant Antevibe et Ambodivoahangy)</p> <p>Demande des services d'un instituteur--même rémunéré--pour lutter contre l'analphabétisme</p>
<p><b>LIMITES DU TERROIR:</b></p> <p>Réduction de la limite du terroir en août 1993</p>	<p>Le projet de plantation de jaquiers délimitant le terroir, proposé en 1972 et réalisé en 1978, vient d'être annulé par la nouvelle délimitation de la Réserve</p> <p>Zones principalement touchées : sud, est, et sud-ouest</p>		<p>Confirmer la délimitation avec les jaquiers de 1978</p> <p>Faire une demande par écrit pour appuyer ce qui a déjà été entamé</p> <p>Demande d'une limite claire, nette, et définitive</p>

*Problèmes--Ambodivoahangy*

**CLASSEMENT DES PROBLÈMES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AMBODIVOAHANGY**

